

femmes *en l'an 2000 et au-delà*



Texte publié pour promouvoir la réalisation des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

Octobre 2008



Edwina Sandys

FEMMES RURALES DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION : OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

INTRODUCTION

« NOUS DÉCIDONS DE PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES, EN TANT QUE MOYEN EFFICACE DE COMBATTRE LA PAUVRETÉ, LA FAIM ET LA MALADIE, ET DE PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT RÉELLEMENT DURABLE. » — DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE, 2000¹

Les femmes rurales jouent un rôle critique dans l'économie rurale des pays développés et des pays en développement. Dans la plupart du monde en développement, elles participent à la production des cultures et aux soins du bétail, nourrissent leur famille, lui fournissent de l'eau et du combustible et se livrent à des activités hors exploitation pour diversifier les moyens d'existence de leur famille. En outre, elles s'acquittent de fonctions vitales pour l'existence en dispensant des soins aux enfants, aux personnes âgées et aux malades.

Pour comprendre la situation des femmes rurales, il est nécessaire d'examiner toute la diversité de leurs expériences compte tenu de l'évolution de l'économie rurale, notamment en ce qui concerne la place des femmes dans les ménages et les structures communautaires, la répartition des tâches selon le sexe, l'accès des femmes aux ressources et leur contrôle sur ces ressources et la participation à la prise de décisions. Les femmes rurales ne constituent pas un groupe homogène; il existe d'importantes différences entre elles, en fonction de la classe, de l'âge, du statut marital, de l'origine ethnique, de la race et de la religion.

Dans de nombreux pays, des stéréotypes sexistes et la discrimination font que les femmes rurales ne peuvent ni accéder de manière équitable à la terre et aux autres ressources productives, aux possibilités d'emploi et aux activités rémunératrices, ni les contrôler, pas plus qu'elles ne peuvent accéder à l'éducation et aux soins de santé et avoir la possibilité de participer à la vie publique.

Le développement rural subit le contrecoup de la mondialisation en cours, caractérisée par la commercialisation de l'agriculture, la libéralisation du commerce international et des débouchés s'agissant des denrées alimentaires et d'autres produits agricoles, la migration accrue de la main-d'œuvre, ainsi que la privatisation des ressources et des services. Ces transformations ne constituent pas un phénomène isolé mais influent sur d'autres processus complexes, et inversement, à différents niveaux, dont les politiques économiques nationales, les stratégies locales concernant les moyens d'existence et les structures et pratiques socioculturelles.

Les modifications associées à la mondialisation, la diversification des moyens d'existence en milieu rural, la mobilité accrue de la main-d'œuvre, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire, ainsi que d'autres tendances mondiales, ont constitué à la fois des acquis et des défis pour les femmes. Bien qu'il s'agisse de phénomènes communs, on constate d'importantes différences selon les régions, les pays et même au sein des pays, la situation des femmes variant selon leur classe sociale, leur origine ethnique, leur religion, leur âge et d'autres facteurs.

RELIER LES FEMMES RURALES AU MARCHÉ MONDIAL

La transformation des zones rurales relie plus étroitement les femmes rurales au marché mondial. À New York, on achète des fleurs emballées par des femmes en Équateur. Le consommateur suédois achète des vêtements bon marché fabriqués par des ouvrières d'origine rurale qui se sont rendues dans des villes d'Asie pour y chercher du travail. Une domestique jamaïcaine qui habite au Canada envoie de l'argent à sa famille qui vit dans les zones rurales de son pays d'origine. Une Sud-Africaine cueille des fruits destinés à un supermarché européen. Une exploitante agricole ougandaise qui produisait des denrées alimentaires sur son petit lopin de terre pratique maintenant la culture dans le cadre d'un contrat avec un exportateur. Une couturière marocaine coud des vêtements qui seront bientôt en rayon dans un grand magasin espagnol. Une villageoise du Bangladesh gagne de l'argent en vendant l'accès à son téléphone portable; et une villageoise jordanienne trouve les meilleurs débouchés pour sa production artisanale grâce à Internet. La mesure dans laquelle les femmes rurales peuvent utiliser efficacement ces possibilités offertes par le marché est fonction de leur accès aux ressources, aux actifs et aux services relatifs à la production, du contrôle qu'elles exercent sur ceux-ci ainsi que de leur rôle dans la prise de décisions.

La pandémie de VIH/sida et, dans certains pays, les effets des conflits et de leurs suites ont accru les responsabilités des femmes rurales en matière de production et de soins. Les changements climatiques et l'insécurité alimentaire constituent de nouveaux problèmes pour les femmes en milieu rural.

Les changements en cours dans les zones rurales ont des incidences directes sur la vie des femmes, positives et négatives. L'évolution économique peut intensifier les préjugés liés au sexe. Ainsi, les programmes de privatisation des sols peuvent saper les droits traditionnels des femmes en matière d'utilisation des terres. En revanche, l'accès accru des femmes à un emploi rémunéré et à des revenus indépendants en espèces dans certaines régions peut avoir des incidences positives sur la dynamique au sein des ménages et la conception du rôle des femmes dans la société. De nombreuses femmes, en particulier les plus jeunes d'entre elles, ont constaté que le fait de disposer d'une source indépendante de revenus leur donne la confiance nécessaire pour mettre en cause les vues traditionnelles concernant le rôle des femmes rurales dans leur ménage et dans la société et pour s'élever contre les partis pris sexistes s'agissant de l'accès aux ressources.

En dépit de l'attention portée aux femmes rurales dans des textes internationaux tels que le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les objectifs du Millénaire pour le développement, qui reconnaissent leur contribution, celles-ci continuent à rencontrer de graves obstacles pour s'acquitter efficacement de leurs rôles multiples dans leur famille et dans leur communauté. Souvent, leurs droits et priorités ne sont pas dûment pris en compte par les stratégies de développement et les politiques de parité entre les sexes au niveau national. Or, leur pleine participation est nécessaire

pour aborder efficacement des problèmes d'actualité, tels que les changements climatiques et la crise alimentaire.

Il est important de suivre l'évolution de l'économie rurale du point de vue de l'égalité entre les sexes. Comme l'a signalé la Banque mondiale, la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes constitue une mesure économique intelligente². Compte tenu du rôle critique des femmes dans les zones rurales, se pencher sur le problème de l'inégalité entre les sexes pourra permettre d'utiliser plus efficacement les ressources et d'améliorer les résultats du développement rural³. Des problèmes tels que les droits fonciers et en matière de propriété, l'accès aux services et aux ressources, la sécurité alimentaire, l'emploi et les revenus et la participation à la prise de décisions doivent être pris en compte.

La proclamation par l'Assemblée générale de la Journée internationale des femmes rurales, qui sera célébrée le 15 octobre de chaque année, à partir de 2008, a constitué une étape importante en vue d'accroître la visibilité du rôle et des contributions des femmes rurales⁴.

La présente publication met particulièrement l'accent sur la situation des femmes rurales dans les pays en développement, compte tenu de l'évolution de l'économie rurale. Elle vise à contribuer à ce que l'on reconnaisse davantage les contributions des femmes au développement social, économique et politique des zones rurales et recommande des stratégies d'appui à cet effet. Elle souligne les modifications des structures sociales et en matière de mobilité qui ont des incidences directes sur la situation des femmes rurales. Elle expose des politiques critiques en matière d'amélioration de la situation des femmes rurales : renforcer leurs capacités, accroître leur accès aux possibilités et aux ressources et leur contrôle sur celles-ci, améliorer leurs capacités d'initiatives et d'animation et garantir leurs droits et leur sécurité.

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LES FEMMES RURALES

ÉCHELON INTERGOUVERNEMENTAL

Assurer l'égalité des sexes — faire en sorte que femmes et hommes puissent jouir également de tous les droits de la personne, participer à la totalité du processus du développement et en bénéficier — est une préoccupation fondamentale

pour l'Organisation des Nations Unies⁵. Au cours des dernières décennies, des conférences et des sommets des Nations Unies ont abordé la situation des femmes rurales. La *Déclaration et le Programme d'action de Beijing* ont souligné la nécessité de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes

permettant d'améliorer la situation des productrices dans les zones rurales, d'accroître leurs revenus et d'assurer la sécurité alimentaire des ménages⁶. Les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : Égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » ont souligné la nécessité d'un accès égal des femmes aux ressources productives, telles que les sols, les capitaux, les crédits et la technologie, à un emploi rémunéré et à la prise de décisions, ainsi que l'accès aux services d'éducation et de santé. Ils ont appelé l'attention sur le nombre considérable des femmes rurales qui travaillent dans le secteur non structuré de l'économie et disposent de faibles revenus, d'une sécurité médiocre de l'emploi et d'une faible sécurité sociale, de droits rares ou inexistantes sur les sols ou en matière d'héritage. Ils ont souligné que les microcrédits et d'autres instruments financiers constituent des stratégies ayant fait leurs preuves en matière de démarginalisation économique des femmes qui vivent dans la pauvreté, en particulier dans les zones rurales⁷.

Dans le contexte de l'examen et de l'évaluation, après 10 ans, de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, réalisé en 2005⁸, les gouvernements de plus de 90 États Membres ont fournis des renseignements sur la situation des femmes rurales. Au nombre des problèmes cruciaux, on trouvait le fait que les femmes rurales sont majoritaires parmi les pauvres, la nécessité d'étendre les programmes d'enseignement aux femmes et aux filles rurales et d'améliorer leur accès au microcrédit et les difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles tentent d'accéder aux soins de santé, y compris aux soins de santé primaires et aux services préventifs. Plusieurs pays ont noté que l'évolution de la production alimentaire vers les cultures commerciales avait eu des incidences néfastes sur la vie de nombreux exploitants petits et marginaux, pour l'essentiel des femmes, et menaçait la sécurité alimentaire des ménages. Il fallait faire davantage pour renforcer la participation des femmes à la prise de décisions et assurer leur participation aux politiques de développement rural. Mention spécifique a également été faite des formes multiples de discrimination dont sont victimes les femmes rurales autochtones.

Dans la Déclaration du Millénaire, adoptée en septembre 2000⁹, les gouvernements se sont engagés à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et à promouvoir un développement réellement durable. Les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été établis ultérieurement, énoncent un ensemble d'objectifs, de cibles

et d'indicateurs issus des conférences et sommets mondiaux tenus pendant les années 1990, dont l'objectif consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015¹⁰. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont particulièrement pertinents pour réduire la pauvreté des femmes rurales des pays en développement. L'objectif 3 concerne plus spécifiquement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et est assorti de cibles concernant l'éducation, la santé et la participation politique. Les femmes des zones rurales peuvent être agents et bénéficiaires s'agissant de la réalisation d'autres objectifs, comme l'objectif 1, réduire l'extrême pauvreté et la faim; l'objectif 2, assurer l'éducation primaire pour tous; et les objectifs 4 et 5 qui mettent l'accent sur la santé infantile et maternelle. L'objectif 7, préserver l'environnement, est également critique pour les femmes rurales en tant qu'utilisatrices et gardiennes des ressources naturelles.

Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants mondiaux ont réaffirmé que les problèmes de sécurité alimentaire et de développement rural et agricole doivent être traités d'urgence et de façon appropriée dans le cadre des stratégies nationales de développement et d'intervention ... [et que] le développement rural et agricole devrait faire partie intégrante des politiques nationales et internationales de développement. Ils ont également souligné que l'égalité des sexes ainsi que la promotion et la protection du plein exercice par tous de tous les droits de la personne humaine et des libertés fondamentales sont essentiels pour promouvoir le développement, la paix et la sécurité. Ils ont déclaré que ce qui est un progrès pour les femmes est un progrès pour tous. Les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à promouvoir l'égalité entre les sexes et à éliminer le sexisme omniprésent. Ils ont souligné des points qui touchent particulièrement les femmes des zones rurales, comme garantir aux femmes le droit de posséder des biens ou d'en hériter, et leur assurer la sécurité d'occupation des sols et du logement, ainsi que l'égalité d'accès aux moyens de production et aux ressources, y compris la terre, le crédit et la technologie¹¹.

En 1992, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et son Action 21¹² ont reconnu le rôle vital des femmes dans la gestion de l'environnement et le développement et demandé que les femmes participent activement à la prise de décisions politiques et économiques, conditions indispensables à la mise en œuvre effective du programme. Action 21 a reconnu le rôle des femmes dans la gestion des écosystèmes nationaux et la lutte contre la dégradation de l'environnement et a demandé que des mesures soient prises

pour assurer l'accès des femmes à la propriété, au crédit ainsi qu'aux intrants agricoles. L'urgence de la situation des femmes et des enfants vivant dans les zones rurales a été reconnue, en particulier s'agissant des zones rurales touchées par la sécheresse, la désertification et le déboisement, les conflits armés, les catastrophes naturelles, les déchets toxiques et les séquelles de l'utilisation de produits agrochimiques inadéquats. Dix ans plus tard, le *Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable adopté à Johannesburg* a noté qu'« il est essentiel d'accroître le rôle des femmes à tous les niveaux du développement rural, de l'agriculture, de la nutrition et de la sécurité alimentaire »¹³.

Le *Consensus de Monterrey*, issu de la Conférence internationale sur le financement du développement de 2002, a demandé aux gouvernements de prévoir des investissements tenant compte de la parité entre les sexes dans les infrastructures économiques et sociales de base, qui tiennent pleinement compte du secteur rural et assurent le développement durable. Le Consensus a également reconnu l'importance du microfinancement et des microcrédits, y compris pour les femmes des zones rurales¹⁴.

Au cours des vingt dernières années, la Troisième Commission de l'Assemblée générale a abordé systématiquement la situation des femmes rurales¹⁵. Dans la résolution la plus récente qu'elle a adoptée à ce sujet en 2007¹⁶, l'Assemblée générale a invité instamment les États Membres ainsi que les organismes des Nations Unies à créer un environnement propice à l'amélioration de la situation des femmes rurales et à veiller à ce que leurs besoins, leurs priorités et leurs apports soient systématiquement pris en considération. Les gouvernements devraient créer un environnement propice pour que les femmes rurales participent pleinement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques macroéconomiques et programmes de développement et des stratégies d'élimination de la pauvreté, reposant sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des politiques et activités liées aux situations d'urgence, aux catastrophes naturelles, à l'aide humanitaire, à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits.

La *Commission du développement durable* a reconnu qu'il était important de prêter attention à la parité entre les sexes pour éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable. Au cours de ses récentes sessions¹⁷, la Commission a souligné qu'il était nécessaire d'assurer la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes, à

la planification et à la gestion des sols et des ressources en eau ainsi que des réseaux d'assainissement. Il conviendrait de prêter une attention particulière à l'égalité des droits des femmes, à leur accès aux services de base et à la propriété foncière et veiller à leur fournir un enseignement et une formation professionnelle pour améliorer leur accès à des emplois décents. La Commission a reconnu que les besoins énergétiques des femmes et des enfants pauvres en milieu rural devraient être pris en compte dans la planification en matière d'énergie et les projets dans ce domaine. Elle a également noté qu'une priorité élevée devrait être accordée à la parité hommes-femmes dans le processus de prise de décisions relatif à l'énergie, y compris en renforçant les capacités, en dispensant une formation technique et en créant des entreprises à l'intention des femmes, en faisant participer les femmes aux politiques et programmes nationaux en matière d'énergie et en investissant dans des infrastructures énergétiques tenant compte des préoccupations des femmes.

L'*Instance permanente sur les questions autochtones* reconnaît que les femmes autochtones demeurent victimes de formes multiples de discrimination, en raison de leur sexe, de leur race et de leur ethnie. Lors de diverses sessions¹⁸, l'Instance permanente a demandé d'améliorer l'accès des femmes autochtones aux soins de santé et à l'éducation, ainsi qu'aux possibilités d'emploi, et de protéger et de promouvoir leurs droits de la personne. Elle a également reconnu que les objectifs du Millénaire pour le développement constituaient un cadre stratégique pour parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, y compris les femmes autochtones, et a demandé aux États de veiller à ce qu'il soit tenu compte des connaissances spécialisées des femmes autochtones dans toutes les stratégies nationales et internationales de développement, en consultation avec les femmes autochtones et leurs communautés et organisations. L'Instance a également souligné qu'il était nécessaire que les femmes autochtones participent aux structures de gouvernance et de prise de décisions à tous les niveaux et a demandé de renforcer leurs capacités d'animatrices et de leur dispenser une formation dans ce domaine.

La troisième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, tenue en 2004¹⁹, a été consacrée spécifiquement à la situation des femmes autochtones. L'Instance a noté que les femmes autochtones, qui sont plus de 150 millions dans le monde, demeurent souvent invisibles, en raison de la marginalisation et de la discrimination dont elles font l'objet. Elles se heurtent à des problèmes analogues d'une région à l'autre :

bouleversements sociaux par suite des conflits politiques et de la migration; pauvreté et sous-développement du fait de la dégradation de l'environnement et de l'absence d'accès à des ressources publiques telles que les soins de santé et l'éducation; et marginalisation en raison de leurs différences culturelles et de leur statut minoritaire dans les États. La détérioration du milieu naturel et la diminution de la sécurité alimentaire de subsistance du fait de la mondialisation économique ont contribué à l'exode des femmes autochtones vers les centres urbains, où elles ne sont plus protégées par le droit traditionnel et deviennent particulièrement vulnérables au travail forcé, au trafic et à la prostitution. L'Instance a adopté des recommandations de politique générale aux niveaux international, national et communautaire, en vue d'assurer la participation accrue des femmes autochtones à la prise de décisions et à la gouvernance; pour qu'il soit mis fin à la discrimination fondée sur le sexe, l'ethnie, la classe sociale et la culture; et pour que des efforts soient déployés pour traiter des problèmes relatifs à l'éducation, à la santé physique et mentale, à la vie économique ainsi qu'à la violence dont sont victimes les femmes autochtones.

INSTRUMENTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

La *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* est le seul instrument relatif aux droits de l'homme qui concerne spécifiquement la situation des femmes rurales. L'article 14 demande aux États parties de mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes rurales et de veiller à ce que toutes les dispositions de la Convention s'appliquent aux femmes rurales.

Le *Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes* contrôle l'observation des dispositions de la Convention par les États parties, examine les rapports dans le cadre d'un dialogue constructif avec ces derniers et, dans ses observations finales, propose des recommandations concernant les mesures à prendre pour assurer l'application intégrale de la Convention. Le Comité publie également des recommandations générales qui présentent des directives précises sur l'application de la Convention. Dans sa recommandation générale 21 sur l'égalité dans le mariage et les rapports familiaux, le Comité a abordé la question de l'égalité en matière de droits de propriété et a noté que les discriminations en matière de succession ou de propriété sont contraires à la Convention et devraient être éliminées. Il s'agit là de problèmes critiques pour les femmes

ARTICLE 14 DE LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

1. Les États parties tiennent compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, et prennent toutes les mesures appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention aux femmes des zones rurales.
2. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, leur participation au développement rural et à ses avantages et, en particulier, ils leur assurent le droit :
 - a) De participer pleinement à l'élaboration et à l'exécution des plans de développement à tous les échelons;
 - b) D'avoir accès aux services adéquats dans le domaine de la santé, y compris aux informations, conseils et services en matière de planification de la famille;
 - c) De bénéficier directement des programmes de sécurité sociale;
 - d) De recevoir tout type de formation et d'éducation, scolaires ou non, y compris en matière d'alphabétisation fonctionnelle, et de pouvoir bénéficier de tous les services communautaires et de vulgarisation, notamment pour accroître leurs compétences techniques;
 - e) D'organiser des groupes d'entraide et des coopératives afin de permettre l'égalité de chances sur le plan économique, qu'il s'agisse de travail salarié ou de travail indépendant;
 - f) De participer à toutes les activités de la communauté;
 - g) D'avoir accès au crédit et aux prêts agricoles, ainsi qu'aux services de commercialisation et aux technologies appropriées, et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural;
 - h) De bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les transports et les communications.

rurales et leur accès aux ressources productives. Dans ses observations finales, le Comité a noté que, bien que de très nombreuses femmes vivent dans des zones rurales, en particulier dans les pays en développement, les politiques nationales tiennent rarement compte de leur rôle important.

Le Comité a demandé sans relâche aux États parties d'élaborer des politiques, des stratégies et des programmes dans des domaines prioritaires à l'intention des femmes rurales et d'allouer les ressources budgétaires nécessaires, de reconnaître l'apport des femmes rurales à l'économie et d'assurer leur accès au crédit, aux capitaux, à l'emploi, aux possibilités de commercialisation et aux ressources productives. Il a souligné en particulier qu'il est nécessaire que les femmes rurales accèdent sans restriction aucune aux terres et aux biens et a noté que la participation des femmes rurales à la prise de décisions publique, aux échelons local et national, est un moyen d'autonomisation et d'amélioration de l'accès aux ressources productives. Le Comité a mis l'accent sur le faible niveau d'instruction et de formation des femmes rurales, notamment sur le pourcentage particulièrement élevé d'analphabétisme, en particulier dans les pays en développement.

Le Comité a également mis en relief les problèmes rarement évoqués dans d'autres instances, comme les incidences des coutumes et pratiques locales nocives qui perpétuent la discrimination, y compris la violence dans la société et la famille. Dans ce contexte, il a évoqué la situation des femmes rurales âgées qui pâtissent d'une marginalisation et d'un isolement accru, ce qui les expose davantage à la violence.

Deux autres conventions internationales traitent de problèmes importants pour la situation des femmes en milieu rural. À sa soixante et unième session, l'Assemblée générale a adopté la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*²⁰, qui définit les droits des personnes handicapées et énonce un plan pour qu'ils soient respectés. La Convention demande spécifiquement aux États parties de prendre les mesures voulues pour permettre aux femmes et filles handicapées de jouir, dans des conditions d'égalité, de tous les droits de la personne et pour assurer leur promotion (article 6); elle évoque, à plusieurs reprises, les droits des personnes vivant en milieu rural (articles 9 et 26). Le droit de jouir du meilleur état de santé possible, sans discrimination fondée sur le handicap, comprend l'accès à des services de santé qui prennent en compte les sexospécificités, et qui soient proches des communautés des personnes handicapées, y compris dans les zones rurales (article 25). L'adoption de la Convention offre

une nouvelle possibilité de suivre de manière systématique la situation des femmes handicapées en milieu rural et de concevoir des politiques et des programmes de telle manière que celles-ci puissent jouir des droits de la personne sur une base d'égalité.

LA PROTECTION DU DROIT DES FEMMES À L'ALIMENTATION DANS LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

Le droit à une alimentation suffisante revêt une importance cruciale pour l'exercice de tous les droits de la personne. Ce droit est évoqué dans plusieurs instruments internationaux. Après qu'il ait été officiellement reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) a établi l'obligation juridique contraignante, pour les États parties, de le respecter, de le protéger et de l'honorer, y compris s'agissant des femmes. Si la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ne fait pas mention explicite de ce droit, plusieurs articles de la Convention, tels que les articles 2, 3 et 5, sont essentiels pour garantir aux femmes, sur une base d'égalité avec les hommes, le droit à une alimentation suffisante. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels souligne l'importance d'un accès égal à l'alimentation ou aux ressources nécessaires à l'alimentation. Il a disposé qu'à cet effet les stratégies nationales visant à assurer la sécurité alimentaire et en matière de nutrition pour tous devraient prêter une attention particulière à la nécessité d'empêcher la discrimination, en particulier à l'égard des femmes (observation générale 12, 1999).

Les Sommets mondiaux de l'alimentation tenus en 1995 et 2002 ont renforcé l'engagement de concrétiser le droit des femmes à l'alimentation. Plus récemment, les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale adoptées par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en novembre 2004 fournissent des orientations importantes sur les mesures à prendre dans un souci de parité entre hommes et femmes.

La *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification* est un autre instrument important pour les femmes rurales. C'est le seul accord multilatéral relatif à l'environnement qui aborde le problème de la parité entre les sexes en reconnaissant de manière explicite qu'il est nécessaire que les femmes participent pleinement à toutes les mesures de lutte contre la désertification et d'atténuation des incidences de la sécheresse.

ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Plusieurs organismes des Nations Unies mettent spécifiquement l'accent sur la situation des femmes rurales dans leurs programmes de travail. L'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)* a, par exemple, mis en place son programme d'analyses socioéconomiques et des disparités hommes-femmes en 1993, afin d'accroître la prise de conscience et de fournir des méthodes et des études relatives aux pratiques dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche et à la nutrition. La FAO a également mis au point un Plan d'action pour les femmes dans le développement (2002-2007).

Dès sa création, le *Fonds international de développement agricole (FIDA)* a cherché à ce que les femmes bénéficient de ses

ressources. Cette préoccupation a été prise en compte dans ses *conditions générales en matière de financement du développement agricole*. Depuis le début des années 90, la parité entre les hommes et les femmes a été un élément essentiel de la Stratégie de réduction de la pauvreté du FIDA. Le cadre stratégique du FIDA pour 2007-2010 réaffirme la nécessité de prendre en compte les différences en matière de rôle et de responsabilités selon le sexe, étant entendu que corriger les inégalités et renforcer les capacités des femmes rurales aura d'importantes incidences sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire au niveau des ménages²¹.

La *Division de la promotion de la femme de l'Organisation des Nations Unies* a organisé, en collaboration avec le *Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)* un Groupe d'experts sur la situation des femmes rurales dans le contexte de la mondialisation, du 4 au 8 juin 2001, à Oulan-Bator, à l'invitation du Gouvernement mongol. Les participants ont examiné les incidences des principales tendances mondiales sur la situation des femmes rurales dans les pays en développement et les économies en transition et ont proposé des recommandations relatives à un programme de recherche et politiques générales en vue d'optimiser les effets bénéfiques de la mondialisation pour les femmes rurales²².

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE RURALE ET SES INCIDENCES SUR LES FEMMES

Les politiques de libéralisation ont favorisé l'élimination des obstacles commerciaux et la diminution des subventions accordées par les pouvoirs publics aux produits agricoles de base. Dans certains cas, elles ont été à l'origine d'une exploitation à grande échelle et fait que priorité a été donnée aux cultures commerciales et aux cultures d'exportation, de préférence aux cultures vivrières destinées à la consommation des ménages et à la consommation locale. Dans de nombreuses régions, l'agriculture de subsistance est remplacée par l'agriculture commerciale, les exploitants, petits et grands, produisant pour les débouchés et de plus en plus pour l'exportation. En conséquence de la commercialisation, le marché joue un rôle de plus en plus important, reliant les communautés rurales (producteurs et consommateurs) à une économie plus

agricole) sont achetés et une grande partie de la production est commercialisée.

On a pu également constater des modifications dans l'organisation de la production agricole et industrielle, à savoir l'intensification de l'agriculture à grande échelle, l'externalisation de la production dans le cadre de la création de sociétés mondiales de vente de produits de base et la création d'industries rurales et de zones de traitement pour l'exportation. Une autre étape très importante est la participation croissante d'importantes entreprises agricoles dans l'agriculture des pays en développement. Ces faits nouveaux stimulent la diversification et l'intégration des zones rurales dans les marchés internationaux.

Les marchandises agricoles d'exportation non traditionnelles et les denrées alimentaires de valeur élevée prennent dans

certaines régions en développement une importance croissante par rapport aux exportations traditionnelles, telles que le café, le thé, le sucre et le cacao. On peut citer comme exemple de cette diversification en Afrique les produits horticoles et les fleurs coupées au Kenya et au Zimbabwe, le tabac au Mozambique et la vanille en Ouganda. L'aquaculture, telle que la pénéculture, est devenue importante en Asie, alors qu'en Amérique latine la culture de fleurs et de fruits a progressé dans de nombreuses régions.

Avec l'expansion de l'aquaculture depuis le milieu des années 80 dans certaines parties d'Asie, d'importantes zones de terres côtières et de palétuviers ont été affectées à la pénéculture, aux fins d'exportations vers l'Europe et les États-Unis d'Amérique. Si des femmes pauvres sans terre peuvent avoir un emploi rémunéré dans ces exploitations, les superficies disponibles pour la production locale de denrées alimentaires ont diminué, les rendements agricoles ont décliné du fait de la salinité du sol et il y a moins de poisson pour les consommateurs à faible revenu du fait de la concurrence de l'aquaculture²³.

La diversification des moyens d'existence est un élément important de l'évolution de l'économie rurale. Elle peut prendre différentes formes : un revenu à partir de l'exploitation, grâce à la production d'exportations non traditionnelles sur place ou moyennant un emploi rémunéré dans l'agro-industrie; revenus hors exploitation dans le cadre de microindustrie et d'entreprises commerciales dans les zones rurales; et emploi rémunéré, soit dans des industries rurales, soit en conséquence de la migration de membres de la famille dans des zones urbaines ou dans des zones de traitement des exportations.

Le paysage rural des Philippines a changé à mesure que les paddies sont devenus des zones industrielles et des zones de traitement des exportations. La suppression des subventions accordées pour les intrants agricoles a incité les ménages à abandonner des métiers agricoles de moins en moins rentables en vendant leurs terres ou en modifiant leur mode d'exploitation. Ces changements ont parfois eu des incidences extrêmement différentes et inégales sur les femmes et les hommes²⁴. L'encadré ci-contre donne des exemples très spécifiques des manières dont les moyens d'existence se sont diversifiés aux Philippines et illustre les incidences de cet état de choses sur les femmes rurales.

L'accroissement des industries à forte intensité de main-d'œuvre, fréquemment orientées vers l'exportation, a également facilité la diversification des moyens d'existence. L'industrialisation

des zones rurales peut comprendre des entrepreneurs indépendants produisant pour le marché local ainsi que des sous-traitants qui produisent pour des sociétés nationales et étrangères plus importantes. Les zones de traitement des exportations peuvent prendre de nombreuses formes : zones de libre-échange, zones économiques spéciales, entrepôts en douane, ports francs et maquiladoras.

Cette évolution a d'importantes incidences pour les zones rurales et milite en faveur de leur intégration accrue aux marchés, de deux manières. En premier lieu, les industries sont

INCIDENCES, SUR LES FEMMES RURALES, DE LA DIVERSIFICATION DES MOYENS D'EXISTENCE AUX PHILIPPINES

Importantes propriétaires terriennes : Les propriétaires terriennes ou les femmes appartenant à des familles de propriétaires terriens qui ont vendu leurs exploitations à des promoteurs ont reçu d'importantes sommes d'argent qu'elles ont investies dans des petites entreprises, comme des magasins de proximité ou des entreprises de vannerie ou ont acheté une autre exploitation. Quelques femmes ont « investi » dans leurs filles et dans leurs fils en finançant le coût de leur migration en vue d'un emploi à l'étranger.

Petits exploitants agricoles : La transformation des sols s'est produite à mesure que les exploitants ont abandonné des cultures traditionnelles non rentables au profit de cultures d'exportation plus prometteuses ou d'activités d'élevage, comme l'élevage du tilapia ou la pénéculture, qui a nécessité de créer des bassins sur leurs sols. Grâce aux revenus plus élevés tirés de l'élevage du tilapia ou de la pénéculture, les femmes et les hommes en milieu rural ont pu disposer des capitaux nécessaires pour créer de nouvelles entreprises ou agrandir celles qui existaient.

Travailleurs agricoles salariés : Les exploitations agricoles étant remplacées par des zones industrielles ou par des bassins d'élevage, femmes et hommes sans terre ont perdu leurs emplois traditionnels. Les femmes qui transplantaient le riz, ôtaient les mauvaises herbes et le récoltaient ont perdu leur emploi. Elles ont été contraintes de chercher d'autres moyens de gagner leur vie et leurs options ont souvent été limitées. Elles ne pouvaient créer des microentreprises que si elles disposaient de capitaux et pouvaient accéder



souvent situées dans des zones rurales et offrent de nouvelles possibilités d'emploi à la population locale. En deuxième lieu, même lorsque les industries à forte intensité de main-d'œuvre

ne sont pas situées dans les zones rurales, elles peuvent fournir à la population rurale des possibilités d'emploi à l'occasion de migrations urbaines, qui peuvent avoir de profondes incidences sur les migrants et ceux qui sont restés sur place.



au crédit et elles ne pouvaient travailler dans les nouvelles usines que si elles avaient l'instruction et la formation nécessaires. Nombre d'entre elles se sont rendues dans des villes pour y être employées comme domestiques, travailler en atelier, dans des conditions d'exploitation, dans des blanchisseries ou comme marchandes ambulantes. Parfois, les femmes plus jeunes ont fait l'objet d'un trafic en tant que travailleuses sexuelles.

Sous-traitance : Certaines parties du processus de production ont été sous-traitées, la production abandonnant les villes aux salaires élevés au profit des zones rurales aux salaires inférieurs. L'implantation d'activités de production dans les zones rurales aux Philippines a créé des emplois pour les femmes rurales. En dépit du caractère d'exploitation d'une grande partie du système de sous-traitance, les femmes se sont précipitées en nombre pour occuper de tels emplois, alors qu'elles perdaient leurs moyens traditionnels d'existence.

Exportation de main-d'œuvre : De nombreuses femmes rurales ont quitté leur pays pour être employées dans le Moyen-Orient ou en Occident comme domestiques ou bonnes d'enfants ou pour chercher d'autres formes d'emploi. Les fonds envoyés par ces travailleuses à l'étranger ont permis aux familles rurales de disposer des capitaux nécessaires pour acheter des intrants agricoles ou améliorer l'exploitation. Ils ont également permis aux femmes plus âgées de disposer des sommes nécessaires pour monter de petites entreprises. Dans de nombreux cas, ces sommes ont servi à financer l'éducation des enfants ou des frères et sœurs plus jeunes. Toutefois, il est arrivé qu'éblouis par la richesse matérielle liée à l'emploi à l'étranger, les gens n'ont pas tenu compte des risques qu'encouraient les femmes.

Source : J. Illo (2001), "Earning a Living: Globalisation, Gender, and Rural Livelihoods", présenté à la Réunion d'experts sur la situation des femmes rurales dans le contexte de la mondialisation, organisée du 4 au 8 juin 2001 à Oulan-Bator (Mongolie) par la Division de la promotion de la femme en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Dans le monde en développement dans son ensemble, l'importance du secteur rural non agricole a nettement augmenté. À l'heure actuelle, 40 % de l'emploi rural en Asie concerne le secteur rural non agricole, et en Inde les emplois dans ce secteur augmentent deux fois plus vite que l'emploi agricole. En Amérique latine, on constate un accroissement rapide au Brésil et en Équateur, le secteur rural non agricole représente 30 % de l'emploi au début des années 90. On estime que 45 % du revenu rural de 25 pays d'Afrique proviennent du secteur rural non agricole²⁵.

L'expansion du secteur rural non agricole peut avoir des incidences positives en abaissant le chômage ou le sous-emploi rural grâce aux nouvelles activités génératrices de revenus et en renforçant les relations entre le secteur agricole et l'économie au sens large. Le revenu non agricole peut permettre aux ménages de surmonter les obstacles en matière de crédit, d'accroître la productivité et d'augmenter les revenus agricoles²⁶. Toutefois, dans de nombreux cas, en particulier dans le cadre du développement d'industries en zones franches et d'entreprises agricoles vouées à l'exportation, les zones rurales sont devenues une source de main-d'œuvre bon marché et non spécialisée pour des activités non agricoles, souvent dans des conditions discriminatoires.

Les sections ci-après illustrent les incidences de ces modifications de l'économie rurale sur les femmes rurales.

PRODUCTION AGRICOLE

Les femmes rurales jouent des rôles critiques et divers dans la production agricole dans les économies rurales des pays en développement en tant que travailleuses familiales non rémunérées, exploitantes agricoles travaillant à leur propre compte ou travailleuses agricoles rémunérées à temps complet ou à temps partiel dans de grandes exploitations. D'après des estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les deux tiers de la main-d'œuvre féminine des pays en développement se livrent à des activités agricoles. Si, dans le monde, le pourcentage de la population active employée dans l'agriculture a diminué dans les années 90, en 2000, la proportion de femmes actives dans ce secteur continuait à s'établir à près de 50 % dans le monde, à 61 % dans les pays en développement et à 79 % dans les pays les moins avancés²⁷.

SENSIBILISER À L'APPORT DES FEMMES AUTOCHTONES

La FAO a réalisé au Mozambique, au Swaziland et en République-Unie de Tanzanie un projet visant à mobiliser les connaissances locales des peuples autochtones, dont les femmes, pour renforcer l'agriculture et le développement rural. Ce projet, intitulé « Genre, biodiversité et systèmes de savoirs locaux pour la sécurité alimentaire (LinkS) », vise à regrouper un ensemble de connaissances autochtones en mettant l'accent sur le rôle et les responsabilités selon le sexe, s'agissant de la gestion de la biodiversité et de la sécurité alimentaire, qui serait utile aux responsables politiques, aux chercheurs et au personnel chargé de la vulgarisation.

Le projet réalisé en République-Unie de Tanzanie a étudié les connaissances locales et les rôles d'un groupe autochtone, les Masaïs, ventilé par sexe et par âge, s'agissant de l'élevage du bétail, des moutons et des chèvres. Ce projet a permis de tirer d'importants enseignements s'agissant du rôle et des connaissances des femmes masaïes en matière de sélection des animaux, de suivi de la santé des animaux et de préparation et d'administration de médicaments pour traiter des maladies. On confie aux femmes masaïes des soins aux veaux nouveau-nés et elles sont chargées de vendre les produits laitiers pour obtenir des revenus. Les femmes masaïes ont des connaissances approfondies du bétail et jouent un rôle fondamental dans les soins aux animaux. Cette étude a suscité une prise de conscience de l'apport exceptionnel des femmes masaïes.

Source : Organisation des Nations Unies (2007a), *Les femmes autochtones et le système des Nations Unies : bonnes pratiques et enseignements*, compilation établie par le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones pour l'Équipe spéciale pour les femmes autochtones/réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (New York, Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (ST/ESA/307) [français non paru].

L'apport des femmes à l'agriculture, bien qu'il soit considérable, n'est pas évalué à sa juste valeur dans tous les pays en développement parce que le travail des femmes n'est fréquemment pas pris en compte ou est considéré comme faisant partie du travail ménager. Le travail des femmes rurales dans la production rurale devient invisible dans la catégorie du travail non rémunéré. Les systèmes nationaux de statistiques ont peu de moyens de recueillir et de diffuser des renseignements sur le

travail des femmes ou des hommes dans l'agriculture²⁸. Les chiffres officiels, qui passent sous silence le travail non rémunéré des femmes sur les exploitations familiales, ont constamment sous-évalué l'apport des femmes à la production agricole.

Une étude réalisée au Burkina Faso illustre combien le rôle des femmes en matière de gestion dans l'agriculture a été sous-évalué. Une évaluation de la production dans le contexte de la culture collective et du nombre d'hommes occupant des postes de direction a fait apparaître une domination masculine dans la gestion de l'exploitation pour toutes les cultures (la propriété ou la gestion revenant aux hommes dans 97 à 99 % des cas). Toutefois, lorsqu'on a étudié la gestion des parcelles individuelles, il est apparu que les femmes géraient d'importantes superficies pour cultiver à titre individuel les principales céréales de subsistance (le pourcentage de femmes occupant des postes de direction se situant entre 42 à 55 % pour la culture du sorgho et du millet)²⁹.

Femmes et hommes réalisent différentes tâches agricoles. Dans de nombreux milieux, il incombe aux femmes de désherber et de biner, de transporter les récoltes et de transformer les denrées alimentaires, alors que les hommes réalisent la plupart des tâches de défrichage. Les femmes contribuent aussi aux soins au bétail et fournissent des ressources supplémentaires au ménage au moyen d'activités rémunératrices.

Simultanément, les femmes rurales jouent un rôle important et qui prend beaucoup de leur temps dans l'économie de la vie quotidienne, en assurant la subsistance de la famille grâce à leur travail non rémunéré, notamment en allant chercher de l'eau et du combustible, en cuisinant, en assurant le nettoyage et les soins aux enfants, aux personnes âgées, aux malades et aux handicapés. Dans toutes les régions en développement, ce travail est critique pour le bien-être de la famille. Les femmes rurales travaillent longtemps, souvent dans des conditions difficiles et sans pouvoir accéder aux techniques appropriées à l'infrastructure (route, eau, réseau d'assainissement et sources d'énergie). Ces difficultés contribuent à accroître leurs responsabilités et leur charge de travail et à entraver leur contribution à l'agriculture³⁰.

Les femmes font face à leur lourde charge de travail, au nombre d'heures considérable qu'il faut lui consacrer, en s'organisant avec d'autres femmes ou en recrutant de la main-d'œuvre si elles ont accès à des revenus ou à d'autres sources de financement. Un autre mécanisme constitue à faire appel aux enfants. Généralement, ceci contraint les filles à s'occuper du ménage et des soins aux enfants, souvent au détriment de leur éducation.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les femmes produisent la majorité des denrées alimentaires cultivées dans de nombreuses parties du monde et contribuent de manière essentielle à la sécurité alimentaire. La migration masculine et l'activité accrue des hommes dans la production de cultures commerciales accroissent la responsabilité des femmes en matière de production de denrées alimentaires. Dans la plupart des pays, ce sont les femmes qui réalisent l'essentiel des tâches de stockage, transformation, commercialisation et préparation des denrées alimentaires, en particulier en Afrique subsaharienne. Leur contribution à la production et à la sécurité alimentaire est limitée par le fait qu'elles ne peuvent accéder sur une base d'égalité aux ressources, actifs et services essentiels, y compris la propriété foncière et les services de vulgarisation.

Les femmes se heurtent à des obstacles croissants en matière de sécurité alimentaire, en conséquence de la commercialisation agricole et des politiques visant à remplacer la production de subsistance par des cultures commerciales. Ainsi, elles ne peuvent plus accéder à des terres précédemment utilisées pour la production alimentaire, doivent se consacrer à des activités autres que des activités alimentaires, doivent aider à la culture des nouvelles récoltes commerciales contrôlées par leurs époux et ne disposent pas de revenus pour acheter des denrées alimentaires. Des études réalisées en Afrique indiquent que, lorsque les femmes participent davantage à la production de cultures commerciales, l'agriculture de subsistance est menacée³¹.

L'accès des femmes à la propriété foncière, nécessaire pour assurer la durabilité des moyens d'existence et la sécurité alimentaire, peut également subir les incidences de la dégradation des sols. Les terrains et forêts communaux diminuent dans de nombreux pays, en raison des exploitations forestières commerciales, de la croissance démographique, de l'expansion de l'agriculture commerciale et des entreprises non agricoles présentant d'importantes possibilités de revenus, comme les usines et les lieux de villégiature. Les méthodes de culture inadaptées adoptées par des exploitants appauvris (dont des femmes), ainsi que la montée de l'aquaculture et l'agriculture commerciale mal contrôlée, peuvent également contribuer à la dégradation des sols.

La pénurie et la dégradation accrue des sols, de l'eau et des ressources foncières communes ont des incidences sur la productivité et la viabilité économique du travail des femmes, qu'il s'agisse d'activités agricoles ou autres. Les femmes doivent

INCIDENCES DE LA DÉSERTIFICATION SUR LES FEMMES RURALES

La désertification résulte de divers facteurs, dont les changements climatiques, la croissance démographique, les politiques inadaptées d'utilisation des sols, le déboisement, l'expropriation des pâturages, le défrichement des sols, le surpâturage et des pratiques d'irrigation laissant à désirer. En conséquence de la désertification et de l'accès réduit aux ressources productives, comme des sols fertiles et l'eau, les femmes rurales voient leur charge de travail augmenter et sont moins à même de s'acquitter de leurs responsabilités. Du fait de la diminution de la fertilité des sols et de leur érosion en conséquence de la désertification, la productivité des cultures et de l'élevage diminue. La désertification peut inciter les hommes à émigrer pour rechercher de meilleurs moyens d'existence, laissant ainsi les femmes chefs de ménage, de facto. En raison de leur position inférieure dans la communauté, il est fréquent que les femmes ne participent pas à des décisions communautaires critiques concernant les sols, l'eau, le bétail et la gestion des ressources naturelles. Elles ne sont pas incitées à faire bénéficier des projets de conservation des sols et des projets de développement de leurs connaissances et de leurs compétences traditionnelles.

Source : Fonds international de développement agricole (FIDA) [2006]. *Gender and Desertification : Expanding roles for women to restore drylands*. Rome : Fonds international de développement agricole.

consacrer davantage de temps et d'énergie à la collecte de combustible, à chercher de l'eau et à obtenir d'autres ressources communautaires. En conséquence, les activités des femmes en matière d'agriculture, d'aquaculture, d'horticulture et d'élevage sont compromises, de même que la sécurité alimentaire. L'encadré ci-dessus décrit les incidences de la désertification sur les femmes rurales.

DIVERSIFICATION DES MOYENS D'EXISTENCE

Bien que le secteur agricole reste le principal employeur des femmes rurales dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, il est de plus en plus difficile aux ménages ruraux d'assurer leur subsistance grâce aux seules activités agricoles et ils cherchent

donc d'autres sources de revenus. La stratégie qu'un ménage peut adopter pour diversifier ses moyens d'existence dépend de facteurs tels que l'accès aux ressources productives et aux acquis, dont les terres, le capital, l'éducation et les compétences. Les particuliers et les ménages doivent répartir leur travail entre les secteurs agricole et non agricole et entre des activités rémunérées et non rémunérées. Tous ces facteurs ont des incidences sexospécifiques. La mesure dans laquelle les femmes peuvent bénéficier de la diversification dans des produits agricoles non traditionnels, destinés à l'exportation, dépend en partie de la nature du processus de production et des droits de propriété, notamment de la propriété foncière et du contrôle sur les terres³².

EMPLOI DES FEMMES DANS LA FLORICULTURE EN ÉQUATEUR

En Équateur, les femmes représentent les deux tiers des travailleurs employés dans la floriculture. La recherche menée dans ce domaine dans les zones de Cayambe et Tabacundo suggère que cette branche d'activité a contribué à accroître le revenu des zones rurales et à stimuler d'importantes modifications du rôle des sexes dans les ménages, y compris en ce qui concerne la structure de dépense, la division du travail et la prise de décisions concernant l'éducation et la santé. La plupart de ces modifications ont contribué à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes, mais on a pu également observer certains effets néfastes.

Selon certaines indications, une fois que les femmes ont commencé à travailler en tant qu'employées rémunérées dans les plantations de fleurs, les rôles assignés aux deux sexes ont graduellement évolué à mesure que la famille et les membres de la communauté ont pris conscience de l'importance des contributions économiques des femmes. Une enquête a fait apparaître que les hommes participaient souvent davantage aux travaux ménagers, après que les femmes aient commencé à travailler. En raison de l'indépendance économique relative des jeunes femmes, on a constaté une chute du taux de mariage chez les femmes employées dans les plantations de fleurs.

La diversification des moyens d'existence créée par cette branche d'activité a eu deux incidences négatives. En premier lieu, les filles ont souvent dû assumer une charge de



travail accrue après que leurs mères ont décidé de travailler, en particulier pour prendre soin de leurs jeunes frères et sœurs. Ceci a compromis leurs perspectives d'éducation. En deuxième lieu, les conditions de travail étaient souvent difficiles, les employées devant travailler longtemps chaque jour dans le cadre de contrats de courte durée. Parfois, la journée de travail atteignait 14 heures et les usines préféraient recruter dans le cadre de contrats de courte durée (3 mois) pour éviter de verser des prestations sociales à des employés permanents.

Bien que les salaires des femmes soient généralement inférieurs à ceux des hommes, on estimait que cette différence était justifiée au motif que le travail des hommes était plus dangereux, puisqu'ils devaient manipuler des pesticides. Les femmes ont généralement pensé qu'il était préférable d'être employées dans la floriculture plutôt que d'être domestiques ou travailleuses saisonnières, parce qu'elles ne devaient pas s'éloigner de leur famille à la recherche de meilleures possibilités d'emploi.

Source : Maldonado, A. (2001). "Gender Role Changes in Households Provoked by Flower Industry Development". Document présenté au Groupe d'experts sur la situation des femmes rurales dans le contexte de la mondialisation, organisé du 4 au 8 juin 2001 à Oulan-Bator (Mongolie) par la Division de la promotion de la femme en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Deux importantes possibilités de diversification des moyens d'existence des femmes dans le domaine des exportations agricoles de valeur élevée ont été l'emploi rémunéré sur les terres de tiers et l'emploi en tant qu'exploitante agricole contractuelle pour le compte d'importantes entreprises agricoles. Ainsi, les possibilités d'emploi des femmes rurales en Amérique latine ont augmenté au cours des vingt dernières années en conséquence de la croissance des exportations agricoles non classiques. L'encadré ci-contre décrit la progression de l'emploi des femmes dans le secteur de la floriculture en Équateur et examine certaines des incidences de ce type de travail rémunéré.

En Thaïlande, les femmes signent des contrats de sous-traitance avec des sociétés multinationales pour produire, sur des parcelles appartenant à leur famille, du maïs et des asperges miniatures sur d'anciens paddies et pratiquer la



pénéculture. Ces modalités dans le secteur des exportations agricoles se traduisent souvent par des travaux manuels à forte intensité de main-d'œuvre pour de faibles bénéfices. Il n'en reste pas moins que les bénéfices nets tirés de ces activités peuvent constituer une amélioration par rapport aux activités agricoles traditionnelles qu'elles remplacent. Tel est le cas en Thaïlande, où les femmes gagnent davantage en travaillant moins longtemps qu'elles ne le faisaient lorsqu'elles cultivaient le riz³³.

Les incidences positives sont limitées par d'autres facteurs. La commercialisation de l'agriculture a gravement érodé les sources traditionnelles de pouvoir de nombreuses femmes, qui ne peuvent plus pleinement compter sur la production de subsistance. En raison du caractère saisonnier de l'emploi dans l'agro-industrie, les femmes, malgré leurs nouvelles possibilités et relations, rentrent dans leur foyer et retrouvent des attitudes et pratiques plus traditionnelles pendant une partie de l'année. Il est donc difficile d'instaurer des changements durables. Les employeurs peuvent également utiliser leurs relations familiales ou celles qu'ils entretiennent dans le village pour exercer une action coercitive sur les femmes et les empêcher de se syndiquer ou de se livrer à d'autres formes d'action collective³⁴.

L'expansion des agro-industries et de l'industrialisation rurale a nettement accru la possibilité qu'ont certaines femmes d'accéder à des revenus en espèces. De cette manière, les femmes peuvent acquérir une confiance en elles-mêmes considérable, ce qui renforce leur position dans le ménage. Occuper un emploi rémunéré permet également aux femmes d'échapper à l'isolement relatif de leur foyer et de leur petite communauté rurale. L'échange de données d'expérience en cours d'emploi aide à sensibiliser et à élargir les horizons sociaux³⁵. Cela peut également inciter les femmes à réfléchir aux relations sociales au sens plus large, en particulier celles qui concernent l'emploi et les relations entre les sexes, dans le foyer et au travail. L'encadré ci-après illustre la situation de la culture des fruits pour l'exportation au Chili et les incidences de l'emploi des femmes sur la dynamique des ménages.

Les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre dans nombre de zones de traitement des exportations de textile et d'électronique dans les pays en développement³⁶. Un grand nombre de ces travailleuses sont de jeunes migrantes célibataires originaires des zones rurales. Dans de nombreux pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, un grand nombre de femmes abandonnent les zones rurales à la recherche de travail, ce

LA CULTURE DES FRUITS POUR L'EXPORTATION AU CHILI

La culture des fruits pour l'exportation emploie un groupe divers de femmes allant de jeunes célibataires à des femmes plus âgées, mariées ou divorcées. Les travailleuses connaissent des expériences différentes selon qu'elles travaillent pour de grandes sociétés transnationales ou pour des sous-traitants locaux. Les relations professionnelles dans les sociétés sous-traitantes reflètent souvent les valeurs et relations patriarcales traditionnelles.

La part accrue des femmes dans l'agro-industrie a eu des incidences mitigées sur les relations dans les ménages. Les Chiliennes qui ont un emploi saisonnier dans la culture des fruits accroissent leur contribution aux revenus du ménage mais peuvent également contester l'autorité du chef de famille masculin, puisqu'elles disposent en propre de revenus en espèces. Toutefois, la transformation plus fondamentale des rôles des sexes et de la division du travail a été difficile, parce que les femmes qui ont seulement un emploi saisonnier doivent retrouver leur rôle traditionnel d'épouse et de mère pendant la saison creuse. Toutefois, même pendant les périodes d'emploi rémunéré, les femmes sont les premières responsables du travail ménager.

Source : S. Barrientos, et autres (1999). Women and Agribusiness: Working Miracles in the Chilean Fruit Export Sector (Houndmills, Basingstoke : Macmillan Press).

qui se traduit par une augmentation nette du nombre des femmes dans la main-d'œuvre employée dans les industries orientées vers l'exportation.

Le Bangladesh offre l'un des exemples les plus caractéristiques d'industrialisation menée par les femmes. On estime qu'entre 1985 et 1989 le pourcentage de femmes dans la main-d'œuvre est passé de 10 à 63 %. En plus des secteurs du textile et de la confection, qui emploient de nombreuses femmes, un nombre plus limité de femmes occupe des emplois rémunérés dans l'industrie pharmaceutique et dans les conserveries de poisson. Un nombre restreint, mais croissant de femmes travaillent dans le bâtiment, en tant que manœuvre journalier non qualifié. Nombre de ces femmes viennent des zones rurales et sont jeunes, en majorité célibataires ou divorcées et n'ont qu'une instruction de base³⁷.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES

L'évolution de l'économie rurale a eu des incidences considérables sur les conditions de travail des femmes. Dans certains cas, l'expansion des cultures d'exportation s'est traduite pour les femmes par le passage d'un emploi agricole permanent à un emploi saisonnier. Dans le secteur des exportations horticoles « non traditionnelles », l'emploi saisonnier de femmes peu payées a eu un rôle crucial dans la production de nombreux pays en développement. Le contrat d'emploi saisonnier présente l'inconvénient d'être rarement assorti de prestations en matière de santé et de sécurité sociale. De nombreux employeurs ne fournissent pas de contrats écrits et ne respectent pas non plus la législation nationale du travail relative aux services et aux garanties en matière de santé, par exemple des lieux d'aisance hygiéniques et la fourniture de protection en cas de manipulation de pesticides³⁸.

Une étude du secteur de l'horticulture destinée à l'exportation réalisée en Afrique du Sud, au Kenya et en Zambie a fait apparaître que les femmes rencontraient des problèmes critiques pour ce qui est d'équilibrer leur emploi rémunéré et leurs responsabilités familiales, compte tenu de la longueur des heures de travail et du caractère obligatoire des heures supplémentaires. Les femmes ne peuvent pas accéder aux garderies lorsqu'elles doivent faire des heures supplémentaires sans préavis, et leur sécurité personnelle est en danger lorsqu'elles rentrent chez elles tard le soir. Les femmes, dont on estime qu'elles se prêtent davantage à un travail nécessitant un faible niveau de compétences et à horaires souples, font l'objet d'une discrimination dans leur accès au travail permanent, nécessitant davantage de compétences et mieux rémunéré³⁹.

L'emploi dans l'agro-industrie est généralement souple et ne fait pas l'objet de contrat. Les études de cas des industries rurales et des zones de traitement des exportations ont fait apparaître une faible rémunération et des conditions de travail médiocres pour les employées femmes, pires que celles des hommes⁴⁰. La sécurité de l'emploi pour les femmes est souvent nulle. Ainsi, dans les industries d'exportation des Philippines, les emplois (payés à la pièce) sont temporaires et saisonniers (avec des pics d'activité à certaines périodes, par exemple Noël), offrent peu de protection sociale et sont mal rémunérés. Les femmes perdent leurs emplois lorsqu'elles tombent enceintes, et les travailleuses ont souvent été victimes du harcèlement sexuel de leurs employeurs⁴¹.

Il est difficile aux femmes employées dans les nouvelles branches d'activité d'améliorer leurs conditions de travail, en

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES USINES DE TRAITEMENT DES NOIX DE CAJOU, AU MOZAMBIQUE ET EN INDE

En Inde et au Mozambique, le traitement des noix de cajou constitue une importante source d'emplois rémunérés pour les femmes. En Inde, on estime que plus de 400 000 femmes travaillent dans des usines de noix de cajou, dans l'État du Kerala. La plupart d'entre elles ne gagnent pas le salaire minimal. Dans la plupart des cas, les hommes gagneront plus que les femmes et bénéficieront de salaires mensuels plus sûrs. Les femmes tendent à être rémunérées à la pièce, dans les sections chargées d'écaler et de peler les noix. Les conditions de travail sont extrêmement médiocres. Les femmes qui s'assoient ou s'accroupissent lors du pelage des noix ou qui restent longtemps debout à écaler les noix ont de nombreux problèmes de santé, notamment mal au dos et problèmes gynécologiques. L'écalage des noix peut également entraîner des blessures, en raison de la causticité du liquide contenu dans la coque de la noix de cajou.

Au Mozambique, les travailleurs ont été lourdement touchés par l'effondrement de l'industrie de la noix de cajou au début des années 90. Ce secteur connaît une reprise mais ne représente plus que le tiers de ce qu'il était au début des années 70. Toutefois, pour les femmes, les conditions de travail difficiles persistent. Ainsi, dans une usine du Mozambique méridional, le travail commence à 4 heures du matin et ne se termine que tard l'après-midi. En général, les femmes travaillent plus longtemps que les hommes et gagnent moins. En outre, les travailleuses ne bénéficient pas de prestations de maternité ni de garderie pour les enfants.

Source : N. Kanji (2004), "Corporate responsibility and women's employment: the case of cashew nuts". *Gender and development*, vol. 12, n° 2 [Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Londres].

conséquence de leur faible niveau d'instruction et du fait que la main d'œuvre féminine abonde. Il est extrêmement difficile d'organiser la main-d'œuvre et de négocier des tarifs plus élevés pour le travail à la pièce, compte tenu du nombre considérable de femmes à la recherche de travail. En outre, de nouvelles dispositions en matière de travail ont été introduites pour

accroître la compétitivité des agro-entreprises, des industries rurales, des sociétés implantées dans les zones de traitement des exportations et dans les exploitations agricoles sous contrat. Ces dispositions concernent souvent des accords contractuels complexes, que ne peuvent pas comprendre les nouvelles employées mal informées, peu ou pas instruites⁴².

On ne peut déterminer clairement si les nouvelles possibilités d'emploi des femmes, y compris dans l'agro-industrie et dans le secteur industriel, ont contribué à leur exploitation ou à améliorer leur situation; les conclusions varient selon les pays, les branches d'activité et même les employeurs. Ainsi, aux Philippines, les usines implantées dans les zones industrielles et les zones de traitement des exportations sont plus nombreuses à payer le salaire minimal fixé par la loi que celles qui opèrent en dehors de ces zones, même si les salaires en question restent faibles⁴³. De nombreuses femmes rurales qui ont trouvé un emploi dans les nouvelles branches d'activité disposent de revenus plus élevés que ceux qu'elles avaient auparavant en tant que petites exploitantes agricoles ou travailleuses du secteur non structuré. Toutefois, nombre d'entre elles vivent dans des situations d'exploitation, doivent travailler un grand nombre d'heures, dans des conditions inacceptables, pour de faibles salaires, ne disposent pas de la sécurité de l'emploi et risquent des mauvais traitements ou d'être victimes du harcèlement.

LES DROITS DES FEMMES RURALES EN MATIÈRE DE TRAVAIL

Les femmes rurales bénéficient de la législation du travail qui s'applique à tous les travailleurs (femmes et hommes) [par exemple s'agissant de la sécurité et du salaire minimal] et de lois spécifiquement consacrées aux femmes (concernant, par exemple, l'absence de discrimination, les congés de maternité et la législation « protectrice »). Dans de nombreux pays, la législation officielle du travail ne s'applique pas au secteur non structuré qui emploie de nombreuses femmes, dans le cadre d'industries rurales⁴⁴.

Les droits des femmes en matière de travail sont limités par l'absence d'application de la législation du travail, notamment en ce qui concerne l'égalité du salaire entre hommes et femmes. Bien que la discrimination selon le sexe soit généralement interdite, les dispositions en question ne sont pas toujours respectées dans la pratique. L'accès des femmes à l'emploi peut être limité par le droit de la famille, qui prévoit que le conjoint doit donner son autorisation. Il est possible qu'il n'existe pas de législation

sur le harcèlement sexuel ou qu'elle ne soit pas appliquée. L'accès des femmes au travail agricole peut être limité par une législation « protectrice » qui interdit aux femmes d'occuper certains emplois ou de travailler la nuit⁴⁵.

Les dispositions relatives aux congés de maternité sont inégales selon les pays. Dans certains pays, on réalise des tests de grossesse, voire même la stérilisation. Les femmes travaillent souvent sans contrat, sur une base journalière ou à la pièce. En vertu de contrats d'emploi signés par les chefs de famille hommes, les femmes peuvent avoir à travailler, même si leur salaire est versé au chef du ménage⁴⁶. Les femmes qui occupent des emplois temporaires sont également sous-représentées dans les syndicats et dans les comités qui cherchent à défendre les droits des travailleurs.

À mesure que le secteur rural s'apparente plus au secteur urbain ou industrialisé pour ce qui est de l'organisation de la production, des relations du travail et de l'importance de l'économie monétaire, de nouvelles possibilités s'offrent aux organisations à la base, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux syndicats afin d'organiser collectivement l'exercice des droits en matière de travail. Au cours des vingt dernières années, les organisations non gouvernementales et les organisations à la base ont acquis une expérience considérable en matière d'organisation des travailleuses, en particulier des employées du secteur non structuré⁴⁷. La diffusion mondiale des techniques de l'information et des communications, bien qu'inégale, a également créé de nouvelles possibilités de constituer des réseaux, de mener des activités professionnelles et de faire campagne en faveur des droits parmi les groupes d'intérêt des zones rurales du monde entier. Malheureusement, les syndicats traditionnels reflètent toujours les préjugés urbains et sexistes et tendent, pour l'essentiel, à ignorer les problèmes des femmes et l'absence de règles quant aux conditions de travail⁴⁸.

PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL

La pauvreté, qu'on la définisse comme l'absence de revenus minimaux ou de capacités humaines essentielles, est répandue dans le monde, en particulier dans les zones rurales. En 2002, 19,2 % de la population des pays en développement survivait avec un dollar des États-Unis par jour, les chiffres variant entre un minimum de 2,4 % au Moyen-Orient et un maximum de 44 % en Afrique subsaharienne⁴⁹. Le secteur agricole reste le plus important dans de nombreux pays en développement et constitue un élément critique de l'élimination de la pauvreté dans les zones rurales, en particulier pour les femmes.

La pauvreté est un phénomène complexe, difficile à évaluer et à combattre. L'évolution de la notion de « pauvreté en matière de revenus » à celle de « pauvreté humaine », qui nécessite qu'on prête attention à des capacités, telles que l'alphabétisation, les niveaux de santé et de nutrition, le droit aux actifs et aux ressources comme les terres, l'irrigation, le capital et les services de vulgarisation, et qu'on dispose de données à leur sujet plutôt que de prendre en compte uniquement des estimations brutes de revenus est extrêmement positive. Mettre l'accent sur la répartition des actifs et des ressources permet de mesurer plus précisément la pauvreté, en particulier dans les zones rurales, et pour ce qui est des femmes.

Dans les efforts d'élimination de la pauvreté, on continue souvent à utiliser les ménages comme unité d'analyse. Cet accent mis sur le ménage, sans qu'il soit prêté attention aux relations au sein du ménage, empêche de saisir correctement les différences entre femmes et hommes en matière de répartition des aliments, des revenus et de ressources productives. Les efforts visant à comprendre la sexospécificité de la pauvreté ont souvent porté sur les ménages pauvres dirigés par des femmes et n'ont pas pris en compte la pauvreté féminine existant dans des ménages ruraux dirigés par des hommes, relativement influents. Les éléments de preuve suggèrent que la pauvreté est plus répandue, plus grave et augmente dans la population féminine⁵⁰.

Deux aspects particuliers de la pauvreté, à savoir le manque de temps et la faim, sont à l'évidence sexospécifiques, en particulier dans les zones rurales. On constate des différences sensibles en matière de répartition du temps entre femmes et hommes dans les zones rurales des pays en développement. Les femmes travaillent plus longtemps que les hommes et s'acquittent de rôles multiples dans les domaines de la production et de la procréation. Dans le monde, les femmes passent chaque année 40 milliards d'heures à aller chercher l'eau, ce qui réduit le temps disponible pour d'autres activités importantes, dont les activités rémunératrices⁵¹. La maladie de membres de la famille, en conséquence du VIH/sida, constitue un fardeau supplémentaire pour les femmes rurales, aussi bien en travail qu'en temps; les soins prolongés qu'elle nécessite incombent pour l'essentiel aux femmes âgées et aux jeunes filles.

La pauvreté se reflète également dans la sous-alimentation et la dénutrition, facteurs communs dans les zones rurales de nombreux pays en développement, conséquences du manque de revenus ou de pouvoir d'achat, du manque de connaissances et de l'accès différencié aux ressources dans le ménage

plutôt que de la pénurie alimentaire. En raison de l'inégalité entre les sexes dans la plupart des ménages, les femmes et les filles se trouvent à la fin de la chaîne alimentaire. Leur régime alimentaire est faible en calories et en protéines, en conséquence de quoi elles maigrissent et résistent moins aux maladies. La faim entrave le travail des femmes en matière de production alimentaire et a des incidences néfastes sur la sécurité alimentaire du ménage.

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui sont établis par les gouvernements dans le cadre d'un processus participatif associant la société civile et les partenaires de développement constituent une stratégie importante de lutte contre la pauvreté. Certains documents ont énoncé des indicateurs spécifiques pour suivre les mesures visant à assurer la parité hommes-femmes dans les domaines de l'infrastructure, de l'agriculture, du développement rural et des services financiers. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Mali a mis au nombre des indicateurs de progrès le pourcentage d'entrepreneurs femmes et le pourcentage de femmes qui bénéficient des microentreprises. Il a également proposé de former les femmes aux techniques de conservation et d'aménagement des sols et de l'eau, dans le cadre des éléments infrastructure et production⁵². Le document intérimaire de stratégie du Rwanda a fait état de problèmes juridiques concernant l'égalité entre les sexes. Il a débattu de la récente révision du Code de la famille, qui offre maintenant aux couples la possibilité d'être prioritaires au commun des biens. En outre, le document a proposé un nouveau code du travail et une législation foncière qui élimineraient les restrictions relatives à la capacité des femmes de travailler et d'être propriétaires⁵³.

Le processus participatif des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté vise à orienter les politiques économiques et sociales vers l'amélioration du développement humain pour tous, y compris en appuyant l'égalité entre les sexes, l'égalité des chances et l'élimination de toutes les formes de discrimination. Toutefois, les résultats enregistrés s'agissant de la participation des femmes rurales laissent à désirer, et les politiques et programmes de réduction de la pauvreté dans la plupart des pays continuent à ne pas tenir compte de l'égalité entre les sexes, car on considère que les objectifs dans ce domaine dépendent de la réalisation d'autres objectifs de politique générale⁵⁴.

La participation au processus d'élaboration des documents de stratégie se limite généralement à des processus consultatifs,

qui ne tiennent pas toujours compte de l'égalité des sexes et sont souvent limités à un nombre restreint d'ONG⁵⁵. On sait peu de choses quant à l'ampleur de la consultation avec les femmes rurales. Les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes, qui ont pour mission d'assurer l'autonomisation des femmes dans les zones rurales, manquent souvent de ressources et, faute de pouvoir accéder au processus de prise de décisions, ne participent pas comme il faudrait à la conception du document de stratégie⁵⁶.

Il convient de tenir pleinement compte des questions de parité hommes-femmes dans tous les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans les autres stratégies et plans visant l'élimination de la pauvreté dans les zones rurales, dont les rapports relatifs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que de renforcer les moyens d'accroître les consultations avec les femmes rurales et leur participation. Toutes les données doivent être ventilées par sexe et par âge. Il convient de prêter une attention particulière aux priorités et aux besoins de groupes spécifiques de femmes rurales, telles que les femmes autochtones, les femmes handicapées, les veuves et les femmes chefs de ménage.

Il convient de développer davantage les capacités dans le domaine de la prise de conscience de l'égalité des femmes de telle sorte que toutes les catégories de personnel qui participent à l'élimination de la pauvreté soient dotées des compétences nécessaires pour identifier les problèmes en la matière et les aborder de manière efficace. Des méthodes et des procédures de budgétisation soucieuses de la parité hommes-femmes doivent être utilisées systématiquement et avec efficacité, de telle sorte que les ressources soient affectées compte tenu de l'égalité des femmes dans tous les secteurs critiques pour les femmes rurales. Il importe que les ministères des finances et les ministères techniques compétents, dont le ministère de l'agriculture, bénéficient d'une formation suffisante dans ce domaine. Il convient d'accroître une assistance spécifique en vue de combler les lacunes et de relever les défis des femmes rurales.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES CRISES ALIMENTAIRES

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques constituent une menace complexe et diverse pour la sécurité mondiale. En conséquence de l'activité humaine pour l'essentiel, le climat change, devient

plus instable et plus chaud. Les saisons ne surviennent pas à la date normale; les glaciers reculent et le niveau des océans s'élève. À mesure que la température de la planète augmente, on constatera vraisemblablement une augmentation de la fréquence et de la gravité des inondations, de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles. La sécheresse et les inondations causent déjà la perte de récoltes, des pénuries de denrées alimentaires et d'autres souffrances humaines.

On s'accorde généralement à dire qu'il est préférable d'aborder la question des changements climatiques dans le cadre du développement durable. Les changements climatiques, si on ne les traite pas avec efficacité, auront des incidences spectaculaires sur l'environnement et le développement économique et social. Il est probable qu'ils aggraveront les catastrophes naturelles et ils pourraient intensifier les conflits concernant les ressources naturelles. Les incidences des changements climatiques portent sur toute une gamme de domaines politiques, dont la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau, l'énergie, les établissements humains, le transport et la santé. Ils sont liés aux droits de la personne et à la gouvernance. La gravité des incidences des changements climatiques sera particulièrement importante pour les groupes les plus vulnérables et menacera d'empêcher la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour résoudre les problèmes posés par les changements climatiques, il faudra déployer des efforts en matière d'atténuation des risques, afin de réduire la vulnérabilité et concevoir des stratégies d'adaptation à des fins de résilience. À cet effet, il faudra reconnaître les pays et les groupes particulièrement vulnérables aux incidences des changements climatiques et leur fournir un appui concernant la gestion et l'atténuation des risques de catastrophe. Il sera essentiel d'utiliser les techniques et innovations et assurer le financement de mesures d'intervention appropriées.

On reconnaît généralement que les femmes rurales des pays en développement sont particulièrement vulnérables aux incidences des changements climatiques. Ainsi, la sécheresse et l'absence de précipitations ont des incidences directes sur les femmes en tant que principales productrices d'aliments de consommation courante et consommatrices. La désertification a accru la charge de travail des femmes et des jeunes filles, car il leur faut aller chercher de l'eau plus loin, et, par conséquent, elles risquent d'être l'objet de violences sexistes et d'avoir à renoncer à des possibilités comme la scolarisation et la réalisation d'activités rémunératrices. Les femmes constituent une grande partie de la main-d'œuvre nécessaire

pour faire face aux risques climatiques, par exemple en matière de conservation des sols et de l'eau, de construction de digues contre les inondations et s'agissant des emplois hors exploitation⁵⁷.

Les femmes constituent la majorité des pauvres dans les communautés qui sont extrêmement tributaires des ressources naturelles locales pour leurs moyens d'existence et extrêmement vulnérables aux changements climatiques. L'accès limité des femmes aux ressources et à la prise de décisions accroît leur vulnérabilité aux changements climatiques. Les femmes qui vivent dans les zones rurales des pays en développement sont les principales responsables de l'approvisionnement du ménage en eau et en énergie pour la cuisine et le chauffage, ainsi que de la sécurité alimentaire, et subissent le contre-coup de la sécheresse, de l'incertitude des précipitations et du déboisement⁵⁸. Les femmes, en raison de leur rôle, de leur accès inégal aux ressources et de leur mobilité limitée, sont fréquemment les principales victimes des catastrophes naturelles, inondations, incendies et coulées de boue. Il est important d'élaborer des stratégies tenant compte de la parité hommes-femmes pour résoudre les crises environnementales et humanitaires causées par les changements climatiques.

Il convient de prendre en compte l'égalité des sexes dans les tâches relatives à l'atténuation et liées à l'adaptation, de telle sorte que les besoins, les priorités et les contributions des femmes, tout comme des hommes, soient pris en compte dans la recherche, dans l'élaboration des politiques ainsi que dans les programmes et initiatives relatifs aux changements climatiques. Lors de l'élaboration d'activités d'atténuation, il convient d'avoir présent à l'esprit l'inégalité entre les sexes pour ce qui est de l'accès aux ressources, y compris le crédit, les services de vulgarisation, l'information et la technique. Les efforts d'adaptation devraient systématiquement et efficacement tenir compte des incidences des changements climatiques selon le sexe dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de la pêche, de la biodiversité et des écosystèmes, de la santé, de l'industrie, des établissements humains, de la gestion des catastrophes ainsi que des conflits et de la sécurité.

Les femmes, victimes des changements climatiques peuvent aussi être des agents efficaces de changement, d'atténuation et d'adaptation. Les femmes disposent de connaissances et de compétences qui peuvent être utilisées pour l'atténuation des changements climatiques, la réduction des effets des catastrophes et les stratégies d'adaptation. La responsabilité

des femmes dans les ménages et dans les communautés en qualité de gardiennes des ressources naturelles les met en bonne position pour élaborer des stratégies de survie adaptées à l'évolution de l'environnement. Toutefois, les femmes tendent à être sous-représentées dans les organes de prise de décisions relatives au développement durable, ce qui les empêche de faire bénéficier leur communauté de leurs perspectives et de leurs compétences en matière de changements climatiques.

Les mécanismes de financement destinés à faire face aux changements climatiques doivent être assez souples pour refléter les priorités et les besoins des femmes. La participation active des femmes à l'élaboration de critères de financement et à l'affectation de ressources aux fins d'initiatives relatives aux changements climatiques est critique, en particulier à l'échelon local. Il est nécessaire d'analyser tous les postes budgétaires et instruments financiers relatifs aux changements climatiques du point de vue de l'égalité entre les sexes, pour veiller à ce que les investissements affectés à des programmes d'adaptation, d'atténuation, de transfert des techniques et de renforcement des capacités tiennent compte de la parité hommes-femmes.

Les réalisations techniques concernant les changements climatiques devraient tenir compte des priorités et des besoins des femmes et utiliser pleinement leurs connaissances et leurs compétences, y compris les pratiques traditionnelles. La participation des femmes à l'élaboration de nouvelles techniques pourra garantir que celles-ci soient aisément utilisables, efficaces et durables. Les femmes devraient également accéder sur un pied d'égalité à des programmes de formation, de crédit et de développement des compétences de telle sorte qu'elles puissent participer pleinement aux initiatives relatives aux changements climatiques.

CRISES ALIMENTAIRES

La récente augmentation spectaculaire du prix des denrées alimentaires a suscité une crise dans le monde entier et constitue un défi mondial sans précédent qui a touché des millions de personnes, dont les plus vulnérables. Les affamés sont toujours plus nombreux. La hausse des cours menace de saper les progrès vers la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment celui consistant à éliminer la faim.

Cette crise a des causes multiples et complexes, nombre d'entre elles étant liées. Parmi les facteurs, on trouve l'absence

d'investissements dans le secteur agricole, la hausse rapide de la demande en raison de la croissance économique et de l'augmentation des revenus, les subventions qui détournent les circuits normaux d'échanges, les périodes répétées de mauvais temps et la dégradation de l'environnement, la hausse rapide des cours de l'énergie, la production subventionnée de biocarburants qui remplace la production de denrées alimentaires et l'imposition de restrictions en matière d'énergie qui entraîne la constitution de stocks et des achats de panique.

Des interventions couronnées de succès sont essentielles pour relancer le progrès mondial en matière d'élimination de la pauvreté et de la faim et assurer un développement rural durable. Les interventions à court terme comprennent une mobilisation de ressources supplémentaires, l'amélioration de l'assistance humanitaire, le renforcement des mesures de protection sociale et l'octroi d'un appui aux petits exploitants. En plus des interventions d'urgence immédiates face aux incidences humanitaires de la crise, il est nécessaire d'entreprendre une intervention à plus long terme qui aide les pays à renforcer leurs capacités agricoles, à améliorer le transport, le stockage, les services financiers et les installations de commercialisation et à renforcer les politiques économiques et commerciales générales.

Les crises alimentaires ont des incidences disproportionnées sur les femmes et les filles. Les femmes jouent un rôle critique dans la production de denrées alimentaires, mais leur accès inégal à des ressources essentielles limite considérablement leurs possibilités d'obtenir des moyens d'existence durables et d'assurer la sécurité alimentaire des ménages et des communautés⁵⁹. Le prix élevé des denrées alimentaires signifie que les pauvres devront consacrer un plus grand pourcentage de leurs revenus à l'alimentation et achèteront probablement moins d'aliments ou des aliments moins nutritifs, ou devront compter sur une assistance extérieure pour satisfaire leurs besoins en matière d'alimentation.

Pour résoudre efficacement la crise alimentaire à court et à long terme, il faudra mettre explicitement l'accent sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Il convient de porter une attention spécifique aux femmes dans les interventions à court terme, car la discrimination en matière de répartition des denrées alimentaires persiste dans

certaines sociétés. Ainsi, la pratique selon laquelle les hommes et les garçons prennent leur repas avant les femmes et les jeunes filles risque de compromettre encore davantage la situation nutritionnelle et sanitaire des femmes et des filles en période de pénurie. En outre, les femmes ne peuvent accéder sur un pied d'égalité aux revenus et aux services de crédit, essentiels pour obtenir des aliments supplémentaires aux fins d'un régime alimentaire adéquat et varié.

Il conviendra de consulter activement les femmes et de les faire participer à toute intervention relative à la distribution de denrées alimentaires, de telle sorte que les aliments soient répartis comme il convient pour bénéficier aux familles. En outre, les femmes devraient accéder sur un plan d'égalité à toutes les formes d'appui, comme les programmes d'activités rémunératrices, les moyens de crédit et les autres programmes sociaux concernant la crise alimentaire. L'expérience démontre qu'en règle générale les femmes dépenseront leurs revenus pour acheter des denrées alimentaires et assurer la protection des enfants, ce qui permettra d'instaurer une meilleure situation nutritionnelle plutôt que de vendre ou d'échanger des denrées alimentaires contre d'autres types de produits.

À plus long terme, il conviendra de se pencher explicitement sur les entraves que rencontrent les femmes dans de nombreuses régions du monde pour s'acquitter efficacement de leur rôle en matière de production de cultures alimentaires et pour contribuer à la réduction de la pauvreté, de la faim et de l'insécurité alimentaire. Les besoins, les priorités et les contributions des femmes et des hommes devraient systématiquement être pris en compte dans toutes les politiques, dans les plans, dans l'affectation des ressources et dans les activités de lutte contre la crise alimentaire. Toutes les données (concernant, par exemple, la situation nutritionnelle et les incidences des crises alimentaires, ainsi que les données relatives aux interventions en cas de crises) devraient être ventilées par sexe et par âge.

Il est important de reconnaître que, pour éviter les crises alimentaires à l'avenir, il faudra prêter plus efficacement et plus systématiquement une attention à long terme sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les zones rurales.

ÉVOLUTION DES STRUCTURES SOCIALES ET DES MODES DE MOBILITÉ

L'évolution de l'économie rurale — commercialisation de l'agriculture, diversification des moyens d'existence, accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre et migrations — ainsi que des changements dans les rôles et les apports des femmes rurales ont eu des incidences profondes sur les structures sociales dans les zones rurales des pays en développement. Des modifications sociales dans les ménages ont des incidences sur la composition des ménages, la répartition des tâches et l'accès aux ressources, ainsi que sur les rôles assignés aux sexes et aux relations entre les sexes.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES TÂCHES DANS LES MÉNAGES

Les ménages abritent un ensemble complexe de relations sociales, la dynamique des ménages étant fondée sur un certain nombre de facteurs : les besoins et les attentes des membres du ménage; les relations entre les sexes, y compris s'agissant de la répartition des tâches; la hiérarchie entre les générations; les attentes et normes sociales au sens plus large; ainsi que les croyances et pratiques traditionnelles ou religieuses. La place de chaque personne dans le ménage est déterminée par quatre facteurs essentiels : propriété des avoirs et contrôle sur les avoirs, en particulier les terres; accès à l'emploi et à d'autres possibilités de rémunération; accès aux ressources communautaires (terrains communs des villages et forêts); et accès aux mécanismes d'appui sociaux externes : clientélisme, liens de parenté et d'amitié dans le cadre desquels priment des facteurs autres que les facteurs économiques⁶⁰.

L'apparition de nouvelles possibilités plus rentables économiquement peut accroître la demande de main-d'œuvre masculine et féminine. L'évolution de la conjoncture économique et l'augmentation des possibilités d'emploi des femmes peut avoir des incidences positives sur le rôle et la condition de la femme dans les ménages. À mesure que les familles rurales diversifient leurs moyens d'existence, la répartition des tâches dans les ménages change. L'accès des femmes à de nouvelles sources de revenus permet d'améliorer leur situation et leur pouvoir de négociation et de transformer les relations entre les sexes. Toutefois, à ce jour, il existe peu d'éléments de preuve de ces changements positifs.

La majorité des ménages ruraux réagissent aux nouvelles possibilités et aux nouveaux défis en restructurant la répartition des tâches de telle sorte que la charge de travail des femmes et des enfants s'accroît. Très fréquemment, les femmes doivent s'occuper des cultures de leurs époux ou avoir un emploi salarié. Dans les ménages ruraux pauvres, l'emploi des enfants est particulièrement important pour la sécurité des moyens d'existence⁶¹. Dans les familles rurales qui se consacrent essentiellement à l'agriculture, la migration masculine peut entraîner des pénuries de main-d'œuvre et modifier spectaculairement la répartition traditionnelle des tâches⁶². Il en résulte souvent un accroissement de la charge de travail des femmes et, dans certains cas, une chute de la productivité agricole, faute de main-d'œuvre pour les activités comme le défrichage et le labourage.

Pour que les femmes rurales bénéficient des changements en matière de répartition des tâches dans le ménage, il faut qu'elles puissent contrôler davantage leur propre travail et les décisions concernant son affectation. Il faut qu'elles contrôlent les ressources obtenues grâce à leurs nouvelles activités, de manière à investir dans du matériel qui leur permette de gagner du temps, à accéder à des innovations techniques pour améliorer leur productivité ou à recruter du personnel pour les seconder.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES

En raison de l'évolution de l'économie rurale, de plus en plus de ménages sont dirigés par des femmes et comportent plusieurs générations. L'accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre est l'un des principaux motifs de modification de la composition des ménages. En raison de la nécessité d'émigrer pour assurer la survie des ménages, il peut arriver que les membres du ménage soient dispersés, certains d'entre eux résidant dans des villes et d'autres dans les zones rurales. La migration urbaine des jeunes se traduit par le vieillissement accéléré de la population rurale. De fait de la migration masculine, de plus en plus de ménages sont dirigés par des femmes dans les zones rurales. Les femmes, elles aussi, sont plus nombreuses à quitter les zones rurales à la recherche d'un emploi, ce qui a d'importantes incidences sur la structure et la composition des ménages.

L'exposition aux nouvelles idées véhiculées par les médias et le monde extérieur peut également avoir des incidences sur la composition de la famille, par exemple en modifiant les attitudes et les espérances des jeunes au sujet du mariage et du divorce. Ainsi, les jeunes femmes ayant plus d'indépendance économique peuvent choisir de retarder le mariage.

L'augmentation du nombre des ménages dirigés par les femmes aboutit à mettre en cause les rôles traditionnels assignés aux sexes dans les zones rurales, avec des variations entre régions. Dans le monde, de 9 à 42 % des ménages sont dirigés par des femmes⁶³ ou désignent des femmes comme personnes de référence, selon les régions⁶⁴. Les ménages dirigés par des femmes rencontrant souvent des difficultés particulières pour satisfaire les besoins du ménage, les responsables des politiques doivent les reconnaître en tant que catégorie distincte.

Les ménages peuvent être dirigés par des femmes lorsque les hommes émigrent à titre temporaire ou saisonnier. Toutefois, dans de nombreux cas, les hommes peuvent continuer à conserver le pouvoir de décision, même s'ils ne sont pas présents physiquement. Il existe aussi un nombre considérable de ménages dirigés par des femmes qui n'ont aucune relation avec un partenaire masculin, parce que les femmes ne sont pas mariées ou parce qu'elles sont veuves, divorcées ou abandonnées. Dans ces ménages, les femmes ont le pouvoir de décision et l'entière responsabilité sociale et économique du bien-être des membres du ménage.

Une nouvelle tendance est l'augmentation des ménages comprenant plusieurs générations. La composition précise de ces ménages varie. Les familles élargies et les ménages multigénérationnels peuvent regrouper des membres supplémentaires de la parenté ou peuvent ne pas abriter une génération intermédiaire, en raison des migrations ou des décès liés au VIH/sida, en particulier en Afrique. De ce fait, des grands-mères ou des mères célibataires, voire même des enfants, sont responsables de plus en plus de ménages élargis, qui comprennent aussi des personnes n'appartenant pas à la famille.

INCIDENCES DU VIH/SIDA SUR LES FEMMES RURALES

La pandémie de VIH/sida a de plus en plus d'incidences sur la composition et les moyens d'existence des populations rurales. Les statistiques récentes font apparaître la gravité de cet impact sur les femmes rurales. Globalement, les taux d'infection des femmes par le VIH continue à augmenter de manière

disproportionnée; 17,5 millions de femmes étant séropositives en 2005, soit un million de plus qu'en 2003. La plupart des femmes séropositives vivent en Afrique subsaharienne mais l'épidémie atteint de plus en plus de femmes en Asie du Sud et du Sud-Est (où près de deux millions de femmes sont séropositives), ainsi qu'en Europe de l'Est et en Asie centrale. En Afrique subsaharienne, trois jeunes de 15 à 24 ans sur quatre atteints du VIH sont des femmes. Les incidences de l'épidémie sur les femmes d'Afrique subsaharienne sont particulièrement élevées. La plupart des femmes qui meurent sont au maximum de leur vie productive et leur décès prive leur famille et leur communauté de productrices d'aliments, d'enseignantes, de mères et de dispensatrices de soins⁶⁵.

D'après des estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le VIH/sida est responsable de la mort de sept millions de travailleurs agricoles depuis 1985 dans les 25 pays d'Afrique les plus touchés et pourrait entraîner 16 millions de décès de plus avant 2020⁶⁶. Le VIH/sida hypothèque les acquis des ménages ruraux, réduit leur main-d'œuvre, amoindrit leur gamme de connaissances et de compétences, leur aptitude à obtenir des revenus en espèces issus d'activités en exploitation et hors exploitation, à se nourrir et à maintenir des niveaux adéquats de nutrition⁶⁷. La vulnérabilité physique s'associe à la vulnérabilité sociale, de telle sorte que les jeunes femmes sont particulièrement sensibles à la maladie proprement dite et à ses incidences plus larges (en tant que dispensatrices de soins et veuves). Les morts des exploitants agricoles qui n'ont pas pu transmettre leurs connaissances à leurs enfants sont lourdes de conséquences pour les pratiques agricoles et la sécurité alimentaire.

L'accroissement de la mobilité, l'amélioration des réseaux de transport et l'intensification des mouvements de population peuvent contribuer à une évolution de la structure du VIH/sida. Ainsi, des études réalisées en Inde indiquent que l'accroissement du revenu des hommes et la diminution des possibilités offertes aux femmes pauvres ont contribué à l'augmentation du sexe commercial. D'après une estimation, 11 % des chauffeurs de camion sont séropositifs, en conséquence de l'augmentation de la prostitution à proximité des routes au cours des dernières années. Une fois de retour, ces hommes risquent de contaminer leurs épouses⁶⁸.

Les relations entre les droits de propriété, le VIH/sida et la position des femmes rurales sont manifestes dans de nombreuses régions d'Afrique. D'après la FAO, les femmes qui vivent dans des ménages touchés par le VIH/sida sont particulièrement

LA SITUATION DES VEUVES RURALES

Dans toutes les régions du monde, en particulier dans les sociétés traditionnelles, les femmes rencontrent des difficultés considérables après le décès de leur époux. Les veuves peuvent sombrer dans la pauvreté abjecte, car, fréquemment, elles n'ont pas le droit d'hériter des biens et il est possible qu'elles ne reçoivent aucun appui de la famille de leur mari décédé. Elles peuvent même être victimes de la violence, expulsées de leur foyer et il arrive également qu'on leur vole leurs biens ménagers.

Une étude établie en Zambie a indiqué que, en conséquence de la pandémie de VIH/sida, le pourcentage de ménages dirigés par des femmes dans les zones rurales de Zambie est passé de 9,4 à 12,3 % entre 2001 et 2003. En outre, dans un délai de une à trois années après le décès de leur mari, les femmes qui dirigent des ménages dans les zones rurales contrôlent en moyenne 35 % de moins de superficie de sols qu'avant la mort de leur mari. Les femmes vivant dans des ménages relativement riches risquent particulièrement de perdre leurs terres après la mort de leur mari. L'étude a également fait apparaître que les veuves vivant dans des villages organisés suivant les modes patrilinéaire ou matrilineaire risquent dans la même mesure de perdre leurs droits sur les terres.

Source : A. Chapoto, T. S. Jayne et N. Mazon (2007), *Security of Widows' Access to Land in the Era of HIV/AIDS: Panel Survey Evidence from Zambia*. Policy Synthesis Food Security Research Project. Ministère zambien de l'agriculture et des coopératives, Forum consultatif agricole (Lusaka, Zambie), Université d'État du Michigan, n° 22.

vulnérables à la pauvreté. En l'absence d'un titre officiel et précis sur leurs terres, il est fréquent que les femmes ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer des moyens d'existence durables pour leur famille. Ainsi, dans des pays comme la Namibie et l'Ouganda⁶⁹, où la législation foncière et les droits de propriété sont issus d'un système complexe de législations statutaires et traditionnelles étroitement imbriquées, il peut n'être pas tenu compte du droit des femmes d'hériter des terres, d'en être propriétaires et de les gérer. L'étude de la FAO a constaté que plus de 40 % des veuves se retrouvaient sans bétail et sans instruments agricoles, dont des parents s'étaient emparés après le décès du chef de famille masculin. En l'absence d'un titre de propriété sur les terres ou au logement, les femmes voient leurs

possibilités économiques se rétrécir et elles risquent d'être sans logis, victimes de la pauvreté et de la violence, ce qui contribue à l'appauvrissement de la famille tout entière⁷⁰.

L'action prise en conséquence du VIH/sida dans le domaine du développement rural doit comporter une optique intégrée et soucieuse d'équité entre les sexes, mettant l'accent sur une gamme de problèmes plurisectoriels, dont des campagnes de sensibilisation au VIH/sida et de prévention, la garantie des droits juridiques, l'élargissement de l'accès aux services relatifs au VIH, l'instauration de nouveaux mécanismes de sécurité socioéconomique et des techniques de production de denrées alimentaires permettant d'économiser la main-d'œuvre⁷¹. Une initiative novatrice a consisté à établir une relation entre les crédits et les travaux relatifs à la prévention du sida concernant la violence à l'égard des femmes. L'intervention consistant à dispenser un microfinancement aux fins du programme relatif au sida et à la parité entre les sexes dans la province de Limpopo (Afrique du Sud) incorpore un élément prévention du sida et lutte contre la violence dans ses programmes de microfinancement à l'intention des femmes rurales. L'objectif du programme est de dispenser aux femmes des prêts modiques pour qu'elles créent des entreprises et acquièrent davantage d'indépendance économique⁷².

ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Ces dernières années, les mouvements de population se sont accélérés, au sein des pays et à travers les frontières nationales. On a compté 191 millions de migrants internationaux en 2005. Près de la moitié d'entre eux sont des femmes, les migrantes femmes étant plus nombreuses que les migrants hommes dans les pays développés⁷³. Si, dans le passé, les femmes accompagnaient traditionnellement les hommes de la famille ou allaient les rejoindre, elles émigrent de plus en plus seules, à la recherche d'un emploi⁷⁴.

Plusieurs modes de migration existent dans les zones rurales. Il existe des migrations entre zones rurales, lorsque des jeunes femmes cherchent à travailler dans l'agro-insdustrie; des migrations urbaines, lorsque des jeunes filles ou des femmes adultes quittent la campagne pour la ville pour occuper un emploi dans le secteur des services et le secteur manufacturier, y compris les zones de traitement des exportations; et la migration internationale, lorsque les femmes se rendent à l'étranger pour occuper divers emplois, y compris comme

bonnes d'enfants, employées de maison, travailleuses d'usine, institutrices et infirmières⁷⁵.

Il existe également la migration forcée des femmes suite à des conflits ou à des catastrophes naturelles et en conséquence du trafic de femmes et de jeunes filles à des fins d'exploitation, dont la prostitution et le travail forcé. Les femmes font l'objet d'un trafic de diverses manières; elles sont victimes d'enlèvements, vendues par leur famille ou on leur promet mensongèrement un emploi bien rémunéré. Le trafic est stimulé par la demande de main-d'œuvre bon marché, la croissance de l'industrie commerciale du sexe et les politiques restrictives en matière d'immigration⁷⁶.

La migration entraîne généralement la redistribution des tâches et des responsabilités parmi ceux qui sont restés sur place et a d'importantes incidences sur les relations entre les sexes. Elle peut être une source d'autonomisation pour les femmes, aussi bien celles qui restent lorsque les hommes émigrent que celles qui émigrent elles-mêmes, ce qui leur permet d'avoir davantage d'autonomie⁷⁷.

Différents types de migration doivent être pris en compte lorsqu'on examine les incidences des migrations sur les femmes rurales : la situation des femmes qui restent sur place lorsque d'autres membres de la famille émigrent; la situation des femmes qui émigrent; et les effets du retour des femmes dans leur pays d'origine. Les coûts et les bénéfices varient selon chaque type de migration. Ainsi, la migration de femmes jeunes peut entraîner le vieillissement de la population dans les zones rurales. La migration de femmes isolément peut accroître leur indépendance mais avoir d'autres conséquences à court et à long terme pour les familles, dont il n'est pas toujours tenu compte⁷⁸.

LORSQUE LES FEMMES RESTENT SUR PLACE

Dans de nombreuses régions, la migration des hommes a entraîné l'augmentation des ménages dirigés par des femmes, phénomène qui a contribué à mettre en cause la structure traditionnelle des rôles attribués aux différents sexes dans les zones rurales. Ainsi, on estime que près du tiers des ménages de l'Afrique subsaharienne sont dirigés en permanence par des femmes, qu'elles soient veuves, célibataires, divorcées ou séparées⁷⁹. Beaucoup plus de ménages en milieu rural sont dirigés de facto par des femmes, en l'absence des hommes.

En raison de l'accroissement des flux migratoires et de l'absence de leur mari ou d'un membre masculin du ménage, les femmes assument des tâches et des responsabilités qui sont

traditionnellement masculines. Les femmes qui restent sur place peuvent rencontrer des problèmes, voir leur charge de travail augmenter, ne pas pouvoir accéder aux ressources et voir leurs titres de propriété et leur participation à la prise de décisions restreints. En Ouganda, par exemple, pendant que les petits exploitants masculins émigraient et que les femmes assumaient la culture et la gestion d'exploitations, les hommes conservaient la propriété et le contrôle de la prise de décisions⁸⁰. Ceci contribuait à retarder la prise de décisions, ce qui a eu des incidences nocives pour la santé animale et la productivité des récoltes. Dans certains cas, en raison de l'absence de son conjoint, la femme a dû aller habiter chez des parents de son mari et le contrôle sur les ressources a été transféré aux parents masculins.

Des incidences de l'accroissement de la charge de travail des femmes apparaissent particulièrement dans les domaines où les services et réseaux d'appui social sont faibles ou hypothéqués. Souvent des enfants, en particulier les filles, doivent assumer des tâches ménagères, ce qui compromet leur propre éducation. Les femmes emploient des stratégies différentes pour compenser la perte de la main-d'œuvre masculine. Elles peuvent échanger du travail avec d'autres femmes, travailler plus longtemps ou, si elles ont des moyens financiers provenant des envois de fonds de l'étranger et d'autres sources de revenus, recruter de la main-d'œuvre supplémentaire. Elles peuvent également adopter d'autres stratégies, par exemple réduire les surfaces cultivées ou pratiquer des cultures à intensité de main-d'œuvre moindre, mais qui sont également moins nutritives⁸¹.

Les femmes chefs de ménage se heurtent souvent à des obstacles plus importants que leurs homologues masculins pour répondre aux besoins de leur ménage, parce que leur statut économique et social est inférieur, qu'elles manquent de ressources et qu'elles ne contrôlent pas les revenus agricoles et doivent assumer une lourde charge de travail dont leur productivité peut se ressentir. Leur situation est aggravée par la rareté, voire l'absence, des envois de fonds.

En dépit de ces problèmes, la migration masculine peut être source d'avantages considérables pour les femmes restées sur place et contribuer notamment à leur autonomisation accrue. L'avantage le plus évident est l'accroissement du revenu de la famille, grâce aux envois de fonds. Les femmes peuvent également avoir l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences et capacités. Gérer un ménage en l'absence des hommes adultes peut aider les femmes à acquérir davantage de confiance dans leur propre valeur et d'indépendance⁸².

LES MIGRATIONS FÉMININES

La migration des femmes est régie par des normes sexistes concernant le fait de savoir s'il est approprié qu'elles émigrent seules, leur rôle et leur place dans leur famille, leur degré d'indépendance économique et sociale et l'existence de réseaux qui fournissent des renseignements sur les emplois et facilitent la recherche d'un emploi⁸³.

L'absence d'accès aux ressources, en particulier aux terres productives, est un facteur qui contribue à la migration des femmes⁸⁴. Elles partent également pour échapper à la dureté de la vie rurale et au contrôle patriarcal et social; de nombreux autres facteurs positifs jouent en ce sens, dont des revenus attrayants à la destination recherchée⁸⁵.

Lorsque les femmes émigrent à la recherche de nouvelles possibilités d'emploi, elles peuvent acquérir de nouvelles compétences, adopter des comportements différents et décider d'avoir une vie indépendante plutôt que de reprendre leur ancien rôle. Le processus de migration peut être un facteur d'estime de soi pour nombre de femmes migrantes, parce qu'elles doivent assumer davantage de responsabilités et acquérir de nouvelles expériences. En outre, leurs envois de fonds constituent souvent une importante source de revenus en espèces pour la famille et rehaussent leur position dans leur ménage et dans leur communauté⁸⁶.

La mesure dans laquelle ces incidences positives se matérialisent dépend d'un certain nombre de facteurs, dont le statut juridique des migrants et les attitudes générales envers les migrants, ainsi que les politiques et pratiques sexospécifiques dans les pays d'accueil⁸⁷. La nature des réseaux migratoires auprès desquels les femmes recherchent une assistance pour trouver un travail et/ou un filet de sécurité en cas d'urgence est également important. Les réseaux fondés sur un contrôle patriarcal peuvent restreindre l'aptitude des femmes de tirer profit de nouvelles possibilités comme l'exposition à des valeurs nouvelles, à des rôles et aux demandes du marché. En outre, des intermédiaires ou des organismes peuvent jouer un rôle essentiel dans l'organisation de migration des femmes rurales qui risquent d'être exploitées.

Souvent, les femmes migrantes ne sont pas au courant de leurs droits et de leurs obligations, ce qui laisse le champ libre à diverses formes d'exploitation, dont des conditions de travail dures et dangereuses, la violence du fait des employeurs, de faibles salaires, la confiscation des documents d'identité et l'expulsion. L'effet de comportements discriminatoires sexistes est souvent aggravé en conséquence de leur statut d'étrangères

et du racisme qui sévit dans les pays d'accueil. Les femmes migrantes peuvent entrer illégalement dans le pays d'accueil ou être recrutées pour occuper en majorité des emplois non spécialisés et mal rémunérés, qui offrent peu de protection contre les abus⁸⁸.

L'absence des femmes qui ont émigré peut avoir d'importantes incidences sur les familles et les communautés qu'elles ont laissées. Sur le plan positif, leurs envois de fonds peuvent contribuer à améliorer la qualité de la vie, la santé et l'éducation et les investissements dans le logement ou les entreprises. Toutefois, les effets des migrations féminines sur les enfants restés sur place apparaissent de plus en plus problématiques. En général, les hommes n'assument pas de rôle domestique supplémentaire. Au nombre des conséquences néfastes de la migration, on trouve un accroissement des problèmes sociaux, par exemple de mauvais résultats scolaires, des grossesses précoces ou l'augmentation de l'emploi des drogues parmi les enfants.

Un aspect souvent ignoré des migrations féminines est le coût personnel que doivent assumer de nombreuses migrantes qui, à la recherche d'un gagne-pain, doivent quitter leur famille⁸⁹. Alors que l'absence des hommes est essentiellement perçue comme partie intégrante de leur responsabilité d'assurer la subsistance de leur famille, les femmes migrantes peuvent être blâmées parce qu'elles ne s'acquittent pas de leur rôle traditionnel, dispenser des soins⁹⁰.

LE RETOUR DES MIGRANTES

Les femmes qui émigrent et reviennent, à titre temporaire ou permanent, apportent les nouvelles compétences qu'elles ont acquises à l'occasion de leur migration. Certains programmes facilitent le retour dans leur pays d'origine de migrantes ayant des compétences spéciales pour appuyer le développement économique. On peut en voir un exemple dans le Programme TOKTEN, réalisé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement (Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés), qui appuie le retour temporaire vers le pays d'origine⁹¹.

Les migrants, à leur retour, doivent souvent négocier leur place dans le ménage et dans la communauté. Il arrive que les migrants de longue durée ne souhaitent pas reprendre leur rôle traditionnel et préfèrent se livrer à d'autres activités plus rémunératrices ou qui s'assortissent d'un statut social plus élevé. Les hommes tendent à retrouver leur pouvoir de décision dans le ménage. Les migrantes, dans l'ensemble, reprendront moins facilement leurs anciens rôles. Elles peuvent être davantage

enclines à mettre en cause les rôles dévolus aux fonctions du sexe et les coutumes traditionnelles dans la famille. Ceci peut être à l'origine de durs conflits, qui engendrent la violence dans la famille et incitent les femmes à émigrer à nouveau.

Bien que les politiques d'immigration compliquent les mouvements des migrants, la pression en faveur d'une nouvelle émigration tend à être forte lorsque les sommes envoyées dans les ménages par les migrantes ont été utilisées autrement que prévu (dépensées plutôt qu'épargnées ou investies). En l'absence d'une épargne ou d'une base économique pour l'avenir, il est difficile aux femmes célibataires de se marier ou de prendre soin des personnes à leur charge. Toutefois, si les migrantes ont accumulé des revenus, elles peuvent, à leur tour, avoir la possibilité de créer une entreprise dans leur village d'origine, par exemple des microentreprises ou des activités commerciales, ce qui peut rehausser leur statut social et leur permettre de servir de modèle à d'autres femmes rurales.

CONSÉQUENCES DES ENVOIS DE FONDS

Le montant total des envois de fonds des migrants dans le monde est passé de 102 milliards de dollars des États-Unis en 1995 à 232 milliards de dollars des États-Unis (montant estimatif) en 2005⁹². En général, la migration permet d'accroître les envois de fonds à destination des zones rurales et renforce les relations commerciales entre zones rurales et zones urbaines. Bien que les envois des migrants puissent améliorer la qualité de la vie des ménages ruraux, leur incidence à long terme et leur importance en matière de maintien de la vie rurale varient selon les contextes.

Les revenus des migrantes semblent être particulièrement importants pour les moyens d'existence en milieu rural au Bangladesh. Une étude des employées dans l'industrie de la confection au Bangladesh a fait apparaître que ces travailleuses fournissent près de 45 % du revenu de leurs familles et que 23 % des travailleuses de la confection célibataires étaient les principaux gagne-pain dans leurs familles⁹³. Souvent ces fonds sont utilisés pour améliorer de manière permanente le cadre de vie des ménages ruraux ou des familles élargies, par exemple en construisant un meilleur logement.

L'effet des envois de fonds sur les zones rurales dépend de la personne qui les contrôle et de la manière dont ils sont dépensés. Parfois, les femmes restées sur place déterminent comment ces fonds doivent être dépensés; dans d'autres cas, cette décision est prise par les migrants hommes ou d'autres membres masculins de la famille vivant dans la communauté. Cette distinction est

importante, car les revenus contrôlés par les femmes tendent à être investis dans les ménages et ses membres plutôt que d'être dépensés en articles de consommation⁹⁴.

Les envois effectués par des hommes tendent à être moins réguliers que ceux des femmes, et les hommes utilisent davantage de leurs gains à des fins personnelles (alcool, cigarettes ou une deuxième famille) ou pour acheter des articles de consommation (radio, bicyclette et voiture), même lorsque leur revenu est nécessaire pour la survie du ménage. En revanche, les femmes enverront des fonds à l'étranger à des fins d'investissement dans des intrants productifs (bétail ou engrais). Toutefois, les différences selon les sexes en matière

INCIDENCES DES FONDS ENVOYÉS PAR LES PHILIPPINES

Une récente étude de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) a porté sur l'incidence des migrations et des envois de fonds sur l'égalité des sexes dans le cas des femmes philippines qui ont émigré en Italie. En conséquence des possibilités d'emploi à l'étranger, les migrantes rurales philippines ont été d'importants agents du changement dans leurs communautés rurales. Les fonds envoyés par ces migrantes sont critiqués pour l'accès de nombreux ménages ruraux à l'alimentation, à l'habillement, aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres éléments nécessaires à la subsistance. Ces fonds ont également permis de disposer des capitaux nécessaires à l'achat d'exploitations agricoles. Les conclusions de l'étude ont démontré que les envois de fonds ont joué un rôle positif pour renforcer l'égalité entre les sexes dans les zones rurales des Philippines. La valeur des envois a contribué à rehausser la position de la femme aux niveaux du ménage et de la communauté. Certaines femmes ont utilisé les envois pour abandonner leur activité agricole de subsistance non rémunérée et gérer de petites entreprises. L'investissement des envois de fonds dans l'éducation des enfants, y compris les filles, a également contribué à la promotion sociale et à l'autonomisation des femmes.

Source : Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), Fonds international de développement agricole (FIDA) et Filipino Women's Council (2008), *Gender, Remittances and Development: The Case of Filipino Migration to Italy*. Saint-Domingue, République dominicaine : INSTRAW.

d'envois de fonds ne devraient pas faire l'objet d'une généralisation excessive, car elles reflètent l'influence de facteurs socioculturels dans des pays différents⁹⁵.

Une étude des femmes qui ont émigré de la République dominicaine vers l'Espagne montre que les femmes qui adressaient leurs envois à leurs maris les ont par la suite envoyés à d'autres femmes, mères ou sœurs, parce que ces dernières utilisaient davantage les fonds pour les buts recherchés, par exemple l'achat de biens de base et les investissements dans la santé et l'éducation⁹⁶. Les femmes du Suriname tendent à s'adresser à des parentes qui ont émigré aux Pays-Bas afin qu'elles leur envoient des fonds et leur accordent une aide en espèces lorsqu'elles ne veulent pas ou ne peuvent pas compter sur les hommes de leur famille⁹⁷.

Compte tenu de l'importance de la migration féminine tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination, il est crucial que toutes les politiques et les programmes en matière de migration comprennent un élément concernant l'égalité des sexes pour que les migrantes soient à même de protéger et de promouvoir leurs droits de la personne. Les pouvoirs publics, les organisations internationales, dont

l'Organisation des Nations Unies, la société civile et le secteur privé devraient mieux protéger les droits des femmes migrantes, assurer leur sûreté et leur sécurité, en particulier en prenant des mesures pour les protéger des abus sur le lieu de travail, de l'exploitation sexuelle, du trafic de personnes et d'autres situations d'exploitation. Ceci est particulièrement important pour les femmes rurales qui peuvent être facilement victimes de trafiquants en raison de leur ignorance.

Les politiques relatives aux migrations tendent à mettre l'accent sur les possibilités d'emploi des migrantes, leur accès à un logement sûr, à l'éducation, à une formation linguistique dans le pays d'accueil, aux soins de santé et à d'autres services. Il convient que les femmes migrantes accèdent à des programmes d'éducation et de communications pour apprendre quels sont leurs droits et leurs responsabilités en vertu des instruments juridiques internationaux et nationaux.

Il conviendrait de prendre des mesures pour réduire le coût des virements de fonds en encourageant la concurrence sur ce marché et en fournissant une formation de base en matière financière aux migrantes qui effectuent de tels virements et à celles qui les reçoivent.

ÉLÉMENTS CRITIQUES POUR L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES FEMMES RURALES

Un certain nombre d'éléments critiques pour l'instauration d'un environnement propice à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes sont extrêmement importants pour les femmes rurales. Ce sont, entre autres, les suivants : renforcer les *capacités* des femmes, par exemple grâce à l'accès à l'éducation et aux services de santé; améliorer leur accès aux *ressources et possibilités* telles que les sols, le crédit, l'emploi et la migration et leur contrôle dans ces domaines; améliorer leur rôle d'*intermédiaires et d'animatrices*, grâce, entre autres, à une participation accrue à la prise de décisions, protéger et promouvoir leurs *droits de la personne* et assurer leur *sécurité*, notamment en les mettant à l'abri de la violence et de la menace de violence⁹⁸.

RENFORCER LES CAPACITÉS

L'accès aux services de base, tels que les soins de santé et l'éducation, est une condition indispensable au renforcement

des capacités des femmes rurales et à leur autonomisation. Les inégalités selon le sexe dans l'accès à ces services diffèrent très sensiblement entre zones urbaines et rurales et entre régions et pays.

SANTÉ

Les objectifs 5, 6 et 7 des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle et combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, revêtent une importance particulière pour les femmes en milieu rural. La réalisation de ces objectifs permettrait d'accroître le bien-être des femmes et des filles et leur aptitude à participer efficacement à l'économie rurale.

L'examen après 10 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing a fait apparaître un manque de ressources humaines et financières dans le domaine des soins de santé primaire dans les zones rurales et éloignées et des disparités

dans l'accès aux soins de santé primaire entre zones urbaines et zones rurales⁹⁹. Il arrive que les ressources sanitaires limitées soient investies en majorité dans les zones urbaines, au détriment des services des zones rurales¹⁰⁰, ce qui a des conséquences néfastes pour les femmes rurales.

Dans les pays en développement, les femmes ont une chance sur 61 de mourir de causes liées à la grossesse; ce taux est de une sur 15 en Afrique subsaharienne¹⁰¹. Il n'est pas suffisamment porté attention à l'accès des femmes rurales aux soins en matière de santé de la procréation, et la mortalité maternelle demeure élevée dans de nombreux pays, les taux les plus élevés étant enregistrés en Afrique subsaharienne. Dans toutes les régions du monde, on compte moins de sages-femmes formées dans les zones rurales que dans les zones urbaines. En Afrique subsaharienne, moins de 40 % des femmes bénéficient de soins compétents lors de leur accouchement et en Asie du Sud, ce pourcentage est inférieur à 30 %¹⁰². La plupart des femmes enceintes des zones rurales continuent à travailler pendant leur grossesse et reprennent leur activité peu après l'accouchement. L'absence de soins médicaux en temps voulu, les carences du régime alimentaire et la lourde charge de travail sont fréquemment à l'origine des complications pendant la grossesse et de taux élevés de mortalité infantile¹⁰³.

Les adolescentes sont exposées à des grossesses non désirées et à des maladies sexuellement transmissibles et enregistrent les taux les plus élevés de non-satisfaction des besoins en matière de contraception. Le mariage précoce entraîne souvent des grossesses précoces, ce qui a des retombées néfastes pour la santé des jeunes femmes, dont un travail prolongé et des fistules obstétricales.

La pandémie de VIH/sida est un problème critique pour les femmes rurales, en particulier en Afrique subsaharienne. Le VIH/sida a des incidences sur la répartition des tâches selon le sexe dans la famille et la communauté, compromet la sécurité alimentaire des ménages et a des incidences négatives sur les ressources que le ménage peut affecter à l'éducation et aux soins de santé. La maladie et le décès de membres de la famille alourdissent la charge de travail des femmes et des filles et contribuent à amoindrir la productivité du ménage. Les responsabilités en matière de soins aux malades de la famille et les dépenses connexes sont aggravées par l'état lacunaire de l'infrastructure sociale rurale¹⁰⁴.

D'après des estimations de l'Organisation mondiale de la Santé¹⁰⁵, de 100 à 140 millions de filles et de femmes dans le

LA FISTULE OBSTÉTRICALE — PROBLÈME CRITIQUE POUR LES FEMMES RURALES

On estime qu'au moins deux millions de femmes d'Afrique, d'Asie et des pays arabes souffrent d'une fistule obstétricale, en conséquence d'un travail prolongé, et que 50 000 à 100 000 nouveaux cas apparaissent chaque année. Sur la base de 31 évaluations des besoins à l'échelon des pays, menées dans 29 pays, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a constaté que la malade souffrant de fistule est jeune, que la fistule est apparue pendant son premier accouchement et qu'elle vit dans une zone rurale. La fistule a de graves incidences physiques, économiques, sociales et psychologiques pour celles qui en souffrent. Les femmes souffrant d'une fistule sont rejetées par leur partenaire, famille et communauté. Elles vivent dans un isolement social quasi complet, n'ont pas de possibilités de sécurité financière et sont particulièrement vulnérables à la malnutrition et à la violence. Les femmes qui ne sont pas soignées peuvent également mourir prématurément, en conséquence des infections fréquentes et d'insuffisance rénale.

Un certain nombre de facteurs jouent un rôle dans la persistance de la fistule, à savoir la pauvreté endémique, les grossesses précoces, l'absence de sage-femme compétente lors de la naissance, le manque de services obstétriques d'urgence et l'absence de moyens de transport pour se rendre dans ces services. En outre, les possibilités de chirurgie réparatrice ne sont guère connues et les soins fournis laissent à désirer, faute de sensibilisation à l'échelon des politiques générales, et en raison de l'intégration médiocre des services et du manque de personnel sanitaire formé aux soins en matière de fistule.

Les stratégies de prévention de la fistule sont, entre autres, les suivantes : promouvoir une législation et des politiques permettant de réduire la mortalité et la morbidité maternelles; sensibiliser à la santé sexuelle et de la procréation et aux droits en matière de procréation; examiner les facteurs socioculturels sous-jacents et renforcer la capacité des réseaux sanitaires de fournir des soins compétents en matière de maternité et de gérer la fistule obstétricale avec efficacité et sensibilité, en particulier dans les zones rurales mal desservies.

Source : Jones, D. (2007), *Living Testimony, Obstetric Fistula and Inequities in Maternal Health*, Family Care International (FCI) en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

monde entier ont subi une certaine forme de mutilation génitale féminine dans plus de 28 pays d'Afrique et dans certains pays d'Asie et du Moyen-Orient. Près de trois millions de filles et de femmes sont victimes de mutilations génitales féminines chaque année. Le lieu de résidence (différence entre milieu rural et urbain) est une variable associée à l'existence de ces pratiques, conjointement avec d'autres facteurs, tels que l'âge, l'instruction, la religion, l'ethnie et la richesse du ménage. On n'observe toutefois pas de constante, certains pays enregistrant des taux plus élevés de mutilations génitales féminines dans les zones rurales alors que dans d'autres il n'existe pas d'importantes différences entre zones urbaines et zones rurales¹⁰⁶.

Au cours des 30 dernières années, des partenariats associant les pouvoirs publics, les ONG et les organismes des Nations Unies ont renforcé les efforts visant à mettre fin aux mutilations génitales féminines. On comprend davantage que cette pratique constitue une violation des droits de la personne et est nocive pour la santé. Au nombre des expériences prometteuses, on trouve la participation de personnalités très connues et de dirigeants communautaires et religieux,

ainsi que des méthodes qui portent sur les communautés dans leur ensemble. Les initiatives de programmation à l'échelon de la communauté lancées par les pouvoirs publics et la société civile ont été appuyées par les organismes des Nations Unies pour relever le défi de la mutilation génitale féminine. Ainsi, en Égypte, l'UNICEF va collaborer avec le Conseil national pour l'enfance et la mère en vue d'appuyer une programmation à l'échelon des communautés dans 40 pays, qui permet aux communautés d'être mieux à même d'abandonner cette pratique. Au Kenya, le FNUAP a appuyé l'initiative locale Tsaru Ntomonik, qui demande d'autres cérémonies à l'occasion des rites de passage. L'organisation à l'échelon de la communauté sert de refuge aux jeunes filles qui sont toujours plus nombreuses à vouloir éviter la mutilation génitale féminine¹⁰⁷.

L'égalité entre les sexes doit également être prise en compte dans d'autres domaines ayant des incidences sur la santé et le bien-être des femmes et des filles dans les zones rurales, par exemple les risques liés à l'environnement. Ainsi, près de la moitié de la population mondiale utilise essentiellement

METTRE FIN À LA MUTILATION GÉNITALE FÉMININE

Plusieurs gouvernements ont adopté des lois et élaboré des politiques, des plans d'action, des interventions en vue de limiter cette pratique. En Ouganda, la loi relative à l'enfance interdit la mutilation génitale féminine. Au Ghana, les femmes qui pratiquent la mutilation génitale féminine et ceux qui les appuient peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires. Au Nigéria, le Ministère fédéral de la santé a conçu une politique et un plan d'action nationaux sur l'élimination des mutilations génitales féminines (2002-2006), qui étaient complétés en septembre 2007 par le deuxième plan d'action en vue de lutter contre la violence à l'égard des femmes. Les pouvoirs publics ont également abordé ce problème dans le cadre de politiques et des programmes en matière de santé de la procréation et de la formation des professionnels de la santé, de la police, des juges et des procureurs.

Dans certains pays, des progrès ont été enregistrés grâce à l'éducation par les pairs et à la participation accrue des dirigeants locaux et religieux, des hommes et des jeunes. Au Ghana et au Nigéria, une formation est dispensée aux jeunes éducateurs pour qu'ils informent leurs pairs dans les écoles et les établissements scolaires, ainsi que dans les communautés, au moyen de campagnes à domicile, et pour qu'ils sensibilisent les jeunes aux dangers des mutilations génitales féminines et aux avantages de leur abolition.

Les activités promotionnelles et de sensibilisation ont cherché à atteindre l'administration à différents niveaux, ainsi que les dirigeants religieux et les parlementaires. Au Yémen, des parties prenantes influentes, dont des dirigeants religieux, ont participé à des programmes de sensibilisation. En Éthiopie et au Nigéria, la conclusion d'alliances avec des organisations confessionnelles s'est révélée être une stratégie importante pour mettre fin à la mutilation génitale féminine.

Source : Organisation des Nations Unies (2007c), rapport du Secrétaire général: « Mettre fin aux mutilations génitales féminines », New York, Organisation des Nations Unies, Commission de la condition de la femme, cinquante-deuxième session (E/CN.6.2008/3).

comme source d'énergie ménagère la biomasse et le charbon, pour la cuisine et le chauffage. Le manque de combustibles propres a des incidences directes sur la population rurale, la pollution aérienne des foyers entraînant plus de 1,6 million de décès par an, femmes et enfants en majorité¹⁰⁸. Les taux de prévalence et de mortalité du paludisme sont très élevés parmi les femmes enceintes. Des normes sexistes peuvent avoir des incidences sur la prévention et le traitement du paludisme, qu'il s'agisse des coutumes en matière de sommeil et de travail, d'utilisation de moustiquaires ou de décisions quant aux membres de la famille qui doivent bénéficier de médicaments et de soins médicaux¹⁰⁹.

Dans certains milieux, les effets de la libéralisation économique ont intensifié les tâches quotidiennes des femmes dans leur communauté. Ainsi, la diminution des services sociaux fournis par l'État et la privatisation des ressources foncières communautaires ont signifié que les travaux non ménagers, par exemple l'approvisionnement en eau et en bois, et les soins aux malades et aux personnes âgées du ménage prennent davantage de temps, ce qui a des incidences néfastes sur la santé et le bien-être des femmes¹¹⁰.

Pour que les femmes ou les filles vivant en milieu rural puissent jouir de leur droit à la meilleure santé possible, les pouvoirs publics et leurs partenaires de développement, y compris la société civile, doivent développer des systèmes sanitaires et des services sociaux prenant en compte les préoccupations des femmes et assurer l'accès des femmes rurales à l'information et aux services pendant toute leur vie. Les programmes de formation des agents sanitaires dans les zones rurales devraient comprendre des cours détaillés, obligatoires et soucieux de la parité hommes-femmes sur les droits des femmes en matière de santé et leurs droits de la personne.

L'encadré ci-après décrit une intervention sanitaire réussie qui vise à promouvoir tous les aspects du bien-être, y compris la santé sexuelle et de la procréation.

La mortalité et la morbidité maternelles doivent être abaissées grâce à des stratégies efficaces assurant l'accès à des services de santé maternelle bon marché, globaux et de qualité, dont des sages-femmes compétentes et des soins obstétriques d'urgence, ainsi que des soins prénataux et postnataux. Il convient de concevoir et d'appliquer une législation et des politiques nationales pour éliminer les pratiques coutumières ou traditionnelles nocives pour la santé des femmes et des jeunes filles, en particulier les mutilations génitales féminines. Il importe d'adopter des optiques adaptées à chaque milieu,

LE CENTRE D'ÉDUCATION SOCIALE DES FEMMES RURALES — INITIATIVE DE L'INDE RURALE

Le Centre d'éducation sociale des femmes rurales de l'État du Tamil Nadu (Inde) est dirigé par une organisation regroupant des femmes ordinaires, qui œuvrent essentiellement dans le domaine des droits des femmes rurales en matière de santé sexuelle et de la procréation. Ce centre a été constitué par 12 *dalits*, femmes de caste inférieure venues de différents villages, en partenariat avec des membres de la société civile locale. Il vise à sensibiliser les femmes, à favoriser les comportements favorables pour la santé et à faire en sorte que les systèmes sanitaires aient la volonté et l'aptitude de répondre aux besoins des femmes.

Sensibiliser les femmes : Les femmes sont mobilisées en groupes restreints lors de réunions périodiques dans leur village, ce qui leur permet de disposer d'un espace sûr où débattre de leurs problèmes de santé et d'autres problèmes concernant leur bien-être, y compris la santé sexuelle et en matière de reproduction et la violence familiale. On enseigne aux femmes comment analyser leur condition en tant que femmes, travailleuses salariées et dalits et on les incite à mettre en cause la conjonction des facteurs de la vie quotidienne liés à la caste, à la classe et à leur sexe qui nuisent à leur autonomisation. L'organisation a également tenu des sessions de formation à l'intention des hommes et des garçons en vue de susciter une transformation des relations entre les sexes dans la collectivité.

Transformer le comportement des femmes en matière de santé : Le Centre encourage les femmes à recourir aux connaissances traditionnelles pour se soigner chez elles et à chercher de l'aide auprès des agents sanitaires au niveau de la communauté. Il a créé un dispensaire en vue de fournir des services en matière de santé de la procréation aux femmes locales. Les données recueillies entre 1981 et 1999 font apparaître une montée des accouchements en milieu hospitalier et de l'emploi volontaire de la contraception, ainsi que la diminution des avortements spontanés et des mises au monde d'enfants mort-nés.

Influer sur la volonté du système sanitaire et son aptitude à répondre aux besoins des femmes en matière de santé : Le centre s'est associé avec les dirigeants et agents de santé locaux pour fournir des services en matière de santé sexuelle





et de la procréation aux femmes rurales. À l'occasion d'une initiative récente, une formation concernant les problèmes de santé des femmes a été dispensée à un groupe de responsables politiques locales, pour qu'elles participent davantage au contrôle du personnel de santé local.

Source : Balasubramanian, P., et T. K. Sundari Ravindran (2007), "Rural Women Take Reproductive Matters into Their Own Hands ». ARROWs for Change: Women's, Gender and Rights Perspectives in Health Policies and Programmes, vol. 13, n° 1. Kuala Lumpur, Malaisie : Asian-Pacific Resource and Research Center for Women (ARROW).

pour tenir compte des différences ethniques et socioéconomiques entre femmes des zones rurales.

Les politiques, stratégies et programmes relatifs au VIH/sida doivent assurer la pleine prise en compte des femmes, et notamment leur accès à la prévention, aux traitements et aux soins dans les zones rurales. Il convient d'atteindre les hommes et les garçons pour leur dispenser des renseignements en vue d'encourager leur participation plus active à la prévention et aux soins.

Au nombre des facteurs critiques pour la santé des femmes, on peut citer l'amélioration des infrastructures rurales, le transfert des techniques appropriées en vue de disposer d'eau potable, de services d'assainissement et de gestion des déchets dans les zones rurales, ainsi que la mise au point de sources d'énergie sûres et bon marché, grâce auxquelles les femmes seraient moins tributaires des sources traditionnelles de combustibles pour la cuisine et le chauffage.

ÉDUCATION

Des données recueillies en 2000 indiquent que 113 millions d'enfants en âge de suivre un enseignement primaire n'allaient pas à l'école, que 97 % d'entre eux vivaient dans les pays en développement et que les trois cinquièmes d'entre eux étaient des filles¹¹¹. Les inégalités entre les sexes en matière d'accès à l'éducation sont courantes dans les zones rurales des pays à faible revenu. C'est dans les zones rurales que vivent 82 % des enfants qui ne suivent pas un enseignement primaire dans les pays en développement, parce qu'on a besoin de leur travail, que leurs parents sont peu instruits et qu'ils ne peuvent accéder à un enseignement de qualité¹¹².

Près de 64 % des adultes analphabètes dans le monde sont des femmes; seulement 77 % des filles et des femmes de plus

de 15 ans savent lire et écrire, contre 87 % des hommes¹¹³. La situation varie considérablement selon les pays et les régions; le pourcentage de femmes et de filles analphabètes va d'un maximum de 92 % au Niger à un minimum de moins de 1 % à la Barbade et au Tadjikistan. Dans certains pays, comme la Jamaïque, le Lesotho, le Qatar et l'Uruguay, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à savoir lire et écrire¹¹⁴.

Divers facteurs expliquent l'accès inégal à l'éducation et les niveaux d'instruction inférieurs des femmes et des filles dans les zones rurales. On peut notamment citer les problèmes de sécurité, comme la distance entre le domicile et l'école; l'absence de transport, qui explique qu'il peut être dangereux pour les filles de se rendre à l'école; et le manque de sécurité dans les écoles, y compris l'absence de lieux d'aisance (latrines). Le coût de l'enseignement (droit d'inscription, uniforme et livres) et les faibles possibilités de gagner sa vie réduisent les incitations à envoyer les filles à l'école. Le manque d'institutrices et le fait que les programmes sont axés sur les besoins et les intérêts des garçons et/ou perpétuent des stéréotypes sexistes et des attitudes et des comportements discriminatoires peuvent rendre l'école peu attrayante pour les filles et sans aucun intérêt pour elles et leur famille. Les politiques qui interdisent aux adolescentes enceintes ou mariées d'aller à l'école amoindrissent encore les possibilités des filles. Les pratiques en matière de mariage qui prévoient que l'épouse doit résider dans la famille de son mari peuvent réduire encore davantage le désir d'investir dans l'éducation des filles.

L'importance du travail des filles signifie souvent que les familles ne sont pas prêtes à perdre cet apport en envoyant les filles à l'école. Maintenir les moyens d'existence grâce à la diversification exige plus de temps des femmes et leur impose de faire davantage appel aux filles. Ceci peut compromettre les possibilités d'éducation des filles, voire même aboutir à ce qu'on les retire complètement de l'école. Les inégalités en matière d'éducation et d'acquisition des compétences expliquent en partie pourquoi les femmes bénéficient moins que les hommes des nouvelles possibilités économiques et sont l'un des motifs du taux élevé de pauvreté parmi les femmes¹¹⁵.

L'élimination des préjugés sexistes dans l'accès à l'éducation et à la formation répond à des motifs d'égalité et d'efficacité. Les études réalisées dans de nombreux pays démontrent que l'éducation des filles est l'une des manières les plus efficaces de réduire la pauvreté. L'éducation des femmes, en particulier après l'enseignement primaire, est associée à l'augmentation des taux de vaccination des enfants, à l'amélioration des

soins de santé et de la nutrition, à la diminution des taux de fécondité et à l'accroissement de la productivité économique des femmes¹¹⁶.

L'éducation, structurée ou non structurée, peut jouer un rôle critique dans l'élimination de la pauvreté. Les femmes et les filles des zones rurales, en particulier celles qui ont abandonné l'école et vivent dans la pauvreté, doivent pouvoir accéder à une éducation de type non classique, par exemple des cours d'alphabétisation des adultes et des programmes concernant les actes de la vie quotidienne, pour améliorer leurs moyens d'existence et pouvoir participer au processus de prise de décisions, à l'échelon du ménage et de la communauté. Souvent, il n'est pas possible aux femmes plus âgées d'assister à des cours d'alphabétisation ou à d'autres cours de formation, en raison de leur charge de travail considérable¹¹⁷.

Plusieurs mesures sont critiques pour améliorer les possibilités d'éducation des filles et assurer l'égalité en matière d'inscriptions et d'achèvement du cycle d'études aux niveaux primaire et autres. Il faut notamment rendre l'éducation bon marché, en décrétant que l'enseignement primaire sera gratuit et obligatoire, diminuer les droits d'inscription pour que les filles soient plus nombreuses à accéder aux niveaux secondaire et supérieur et fournir des incitations financières pour envoyer les filles à l'école. Dans le cadre d'initiatives visant à améliorer la sécurité des filles dans les écoles, on pourra construire des écoles à proximité du domicile des filles, leur fournir des services d'assainissement, des installations de loisirs ainsi que des internats, assurer la sûreté des trajets aller et retour vers l'école et fournir des services de transport. En vue d'accroître le nombre des inscriptions et la diminution du nombre des abandons scolaires des filles et d'assurer un enseignement de bonne qualité, il faudra former davantage d'enseignants et faire en sorte que les programmes d'enseignement et les manuels scolaires soient mieux adaptés aux femmes.

Pour que les filles puissent davantage être à même d'aller à l'école et de participer à des activités extrascolaires, il faudra investir dans des projets d'infrastructure publique et des services publics de qualité, tels que les transports, l'eau, l'assainissement et l'énergie durable pour réduire le temps que les filles consacrent quotidiennement aux tâches ménagères. Dans le même temps, il faudra déployer des efforts pour modifier les attitudes qui renforcent la répartition des tâches selon le sexe.

En plus d'améliorer l'accès des femmes et des filles à un enseignement classique, il faudra tenir compte des besoins spécifiques des femmes rurales en matière d'éducation et de

développement de compétences, en particulier dans les secteurs ci-après : administration des entreprises (financement, gestion et commercialisation); gestion des exploitations agricoles et du ménage; possibilités d'emploi hors exploitation; nutrition et santé, alphabétisation et qualité d'animatrice. Tous les programmes de formation devront tenir compte des obstacles spécifiques auxquels les femmes rurales se heurtent, en particulier en ce qui concerne le temps disponible et les transports.

ACCÈS AUX RESSOURCES ET AUX OPPORTUNITÉS ET CONTRÔLE SUR CELLES-CI

La capacité qu'ont les femmes rurales de tirer parti de nouvelles possibilités économiques et d'améliorer leur bien-être est fonction de leur accès aux ressources productives. De nombreux éléments de preuve indiquent que l'accès à ces ressources et le contrôle sur celles-ci dépend de facteurs socioculturels, politiques et économiques locaux qui se traduisent souvent par des inégalités entre les sexes.

TERRES

La plupart des ménages en milieu rural restent tributaires de la terre et des ressources naturelles pour leur subsistance de base. L'accès aux terres arables est essentiel pour améliorer la productivité agricole et assurer la sécurité alimentaire. En l'absence de droits fonciers sûrs, il est difficile, voire impossible, aux exploitants d'accéder au crédit, aux organisations rurales, aux réseaux d'irrigation et à d'autres intrants et services agricoles. La propriété foncière est également importante sur le plan de la position sociale. En 2002, 815 millions d'affamés vivaient dans le monde en développement, en majorité en milieu rural, et étaient des travailleurs sans terre ou des exploitants disposant de parcelles trop petites pour pouvoir satisfaire leurs besoins¹¹⁸.

Ces dix dernières années, la communauté internationale a prêté davantage d'attention aux droits des femmes en matière de propriété et d'héritage. L'Équipe 3 du Projet objectifs du Millénaire, « Éducation primaire et égalité des sexes », a souligné que les progrès en matière de droits de propriété des femmes étaient l'une des stratégies essentielles pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹¹⁹. On reconnaît de plus en plus que la sécurité alimentaire et le bien-être de la famille sont fonction de la protection et de l'amélioration des droits fonciers des femmes¹²⁰.

Des titres dûment établis concernant la propriété sur les sols ou les droits d'utilisation des sols peuvent être critiques pour les femmes des zones rurales. Les titres de propriété communs accroissent leur protection en cas d'abandon, de séparation, de divorce ou du décès d'un des conjoints. Les recherches récentes suggèrent que la propriété foncière augmente le pouvoir de négociation des femmes dans les ménages ainsi que leur condition en tant que citoyenne dans la communauté et les protège peut-être de la violence familiale¹²¹.

Toutefois, dans le monde, les femmes possèdent très peu de terres agricoles, bien qu'elles produisent près de la moitié des denrées alimentaires. Les coutumes et la législation de nombreux pays limitent l'achat des terres par les femmes et leur accès à ces terres et entravent en conséquence leur participation effective à la prise de décisions aux niveaux familial et communautaire, s'agissant des questions critiques relatives à l'agriculture.

Une étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a signalé que les droits fonciers des femmes peuvent être limités par une discrimination juridique directe. Ainsi, des dispositions de la loi du droit de la famille peuvent restreindre la capacité juridique des femmes mariées ou bien les femmes peuvent être exclues en vertu des droits officiels en matière d'héritage. La discrimination indirecte peut également limiter les droits des femmes. Ainsi, une initiative de réforme agraire peut concerner uniquement les catégories où les hommes sont majoritaires, par exemple les travailleurs agricoles permanents. Les droits des femmes peuvent également être amoindris du fait des interactions entre le droit coutumier et le droit statutaire. Même en l'absence d'une discrimination officielle, les droits fonciers des femmes peuvent être restreints dans la pratique. Les femmes peuvent ne pas avoir suffisamment d'instruction pour militer en faveur de leurs droits, elles peuvent être contraintes, en raison de facteurs socioéconomiques de renoncer à leurs droits fonciers en faveur d'hommes de leur famille¹²².

Une étude réalisée conjointement par la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Coalition internationale pour l'accès à la terre a évalué la mesure dans laquelle un certain nombre d'États parties appliquaient l'article 14 relatif aux femmes rurales et d'autres articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en particulier eu égard aux terres et à la propriété, dans le contexte de réforme foncière ou agraire. Ce rapport a déterminé la mesure dans laquelle les réformes respectaient les droits des femmes ainsi

que les moyens garantissant l'accès des femmes aux sols et aux biens, les droits en matière d'héritage et l'appui juridique. Il est apparu que dans tous les pays examinés, les droits fonciers des hommes et des femmes n'étaient pas égaux¹²³.

Depuis les années 80, les programmes relatifs aux titres de propriété mis en œuvre par les pouvoirs publics et les organismes internationaux ont favorisé la privatisation des sols coutumiers et l'officialisation des droits fonciers pour protéger l'accès à la terre et le contrôle sur celle-ci et améliorer l'accès au crédit, aux ressources agricoles et aux services. En règle générale, ces programmes ne sont pas destinés aux femmes. Bien qu'étant considérés comme équitables, nombre de ces programmes favorisent un sexe pour un certain nombre de raisons. En premier lieu, la législation régissant l'adjudication officielle et l'enregistrement des droits de propriété ne prête généralement pas attention à l'égalité des sexes, ce qui entraîne un certain sexisme de facto dans l'application. En deuxième lieu, la législation concernant la propriété foncière et la gestion des biens (par exemple la législation relative à l'héritage, aux contrats ou à l'occupation des sols) tend à accorder les titres correspondant à la propriété de la famille ou du ménage (terres ou logements) à seulement une personne de la famille, généralement le chef du ménage, homme dans la majorité des cas. En troisième lieu, d'autres types de législations, par exemple le droit de la famille, influencent directement les droits de propriété, ce qui peut entraîner une discrimination sexiste de facto.

Les droits coutumiers des femmes à la terre (le droit relatif à l'accès ou à l'utilisation, par exemple) ne sont pas reconnus sur le plan juridique, et les femmes peuvent risquer de perdre ces droits dans la pratique dans les programmes relatifs aux titres de propriété foncière. À mesure que les terres deviennent un actif commercialisable, les membres de la famille et de la communauté, qui avaient par le passé respecté les droits d'accès aux sols des femmes, peuvent ne pas en tenir compte ou les enfreindre. Tel est particulièrement le cas des veuves ou des divorcées. Les femmes peuvent ne pas être en mesure de faire valoir leurs droits de propriété en cas de transition vers la propriété privée et risquent également de perdre leurs anciens droits d'utilisatrices en vertu du régime coutumier, devenant ainsi des travailleuses sans terre. Les incidences de cet état de choses sont néfastes, étant donné que les droits coutumiers aux sols et à d'autres ressources naturelles sont critiques pour que les femmes pauvres puissent exercer des activités concernant l'agriculture, le bétail et la sylviculture et en bénéficier.

Même lorsque la réforme juridique était consciente des besoins, des priorités et des droits des femmes, les organismes et processus relatifs à l'application peuvent ne pas tenir compte de la parité hommes-femmes, en particulier lorsque les femmes ne sont pas reconnues comme des participantes à part entière et actives de l'économie. Le personnel des programmes relatifs à la propriété foncière et d'autres programmes relatifs à la réforme agraire ne tient souvent pas compte de l'égalité des sexes et ne considère pas les femmes comme des clientes légitimes. Souvent, les femmes ne disposent pas des compétences et n'ont pas non plus l'assurance nécessaire pour s'adresser à des institutions qui ont été traditionnellement le domaine des hommes¹²⁴.

Il convient de mener dans le monde davantage de recherches tenant compte de l'égalité entre les sexes et de recueillir des données ventilées par sexe sur les tendances en matière d'acquisition des sols, d'héritage et d'accès aux sols et aux biens pour mieux comprendre les obstacles auxquels les femmes se heurtent et concevoir des stratégies efficaces pour les surmonter.

Il convient de concevoir ou de réviser la législation et les politiques nationales pour assurer l'accès égal des femmes aux sols et aux biens et éliminer les pratiques discriminatoires. Il importe de mettre davantage l'accent sur l'application de la législation pertinente et la création de mécanismes appropriés à l'échelon local. Les pouvoirs publics devraient réaliser des réformes agraires soucieuses d'équité entre les sexes. Il convient de sensibiliser tous les cadres œuvrant en matière de réforme agraire à l'égalité entre les sexes, dans le cadre d'une formation.

Il faudrait améliorer l'accès au crédit et aux autres services financiers en milieu rural pour permettre aux femmes d'être davantage à même d'acheter des sols, des biens et les autres actifs nécessaires pour la production agricole.

EAU ET ASSAINISSEMENT

L'eau est une importante ressource, essentielle pour la santé, l'hygiène personnelle et les soins aux enfants, aux personnes âgées et aux malades, ainsi que pour la production agricole et le bétail. La gestion de l'eau est de plus en plus importante dans l'économie rurale en évolution. L'accroissement démographique, l'urbanisation, l'accroissement des surfaces cultivées et les changements climatiques contribuent à la pénurie des ressources en eau et à la concurrence dans ce domaine. Les investissements relatifs à l'eau et à l'assainissement contribuent à la croissance économique, au développement rural, à l'amélioration de la santé, à la protection sociale ainsi qu'à réduire la pauvreté.

L'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement, « préserver l'environnement », prévoit une cible consistant à « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base ».

Étant donné que les femmes jouent un rôle central dans l'alimentation en eau et la gestion de l'eau, un accès à des sources d'eau potable et fiable peut avoir des incidences considérables sur le temps dont les femmes et les jeunes filles disposent pour d'autres activités. Le VIH/sida et d'autres maladies peuvent nettement accroître les besoins du ménage en eau, pour les soins aux malades.

L'encadré ci-après illustre comment une alimentation en eau qui améliore l'accès des femmes à des sources d'eau potable

PROGRAMME D'ALIMENTATION EN EAU DE LA POPULATION RURALE AU MAROC (PAGER)

Le programme d'alimentation en eau de la population rurale (PAGER) a été introduit au Maroc en 1995. Le PAGER suit un modèle décentralisé d'approvisionnement d'eau dans le cadre duquel les pouvoirs publics locaux œuvrent en partenariat avec les organisations communautaires pour obtenir de l'eau pour les communautés. Depuis la mise en œuvre du PAGER, le programme a étendu l'accès à l'eau potable à quatre millions de personnes, portant le taux de couverture en milieu rural à 50 % au cours des 10 dernières années. L'alimentation en eau, outre de réduire la charge de travail des femmes, a eu d'importants effets multiplicateurs. Ainsi, la participation scolaire dans l'enseignement primaire des jeunes filles en milieu rural est passée de 30 à 51 % entre 1999 et 2003. On a également constaté des améliorations en matière de santé publique et d'assainissement. L'accent mis sur l'alimentation en eau a servi de catalyseur aux fins d'un changement social plus large. La création d'associations d'utilisateurs de l'eau, par exemple, a créé des possibilités de participation des femmes rurales au développement communautaire.

Source : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) [2006], *Rapport sur le développement humain, 2006 : Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*. New York, Organisation des Nations Unies.

et fiable peut avoir des incidences positives sur les femmes rurales, leur famille et leur communauté.

En dépit de certains progrès, les zones rurales continuent à ne pas être approvisionnées comme il conviendrait en eau potable et à ne pas disposer de services d'assainissement adéquats. Dans les pays en développement, seulement 31 % de la population rurale a accès à l'eau potable et à un assainissement de base contre 73 % de la population urbaine¹²⁵. Les disparités entre les villes et les campagnes sont particulièrement nettes en Afrique subsaharienne, où seulement 45 % de la population rurale a accès à des ressources en eau de meilleure qualité, contre 83 % de la population urbaine.

La fourniture de services d'assainissement adéquats ne s'est pas développée au même rythme que les améliorations en matière d'alimentation en eau¹²⁶. En l'absence d'installations d'assainissement, des maladies d'origine hydrique contre lesquelles il est possible de se prémunir (diarrhée, choléra, typhoïde et autres infections parasitaires) causent plus de 2,2 millions de décès par an. D'autres maladies liées à un assainissement médiocre, comme les infections par ascarides, par trichuris trichuria, la tractoculose et la schistosomiase sont courantes parmi les enfants d'âge scolaire¹²⁷.

La recherche a démontré que la fourniture d'installations d'assainissement et l'éducation en matière d'hygiène dans les écoles sont extrêmement bénéfiques. Aussi, la construction de lieux d'aisance séparés pour les filles réduit le risque de harcèlement sexuel et de violence dans les écoles et peut ainsi contribuer à l'accroissement des taux d'inscriptions et de rétention scolaire des filles¹²⁸.

L'agriculture sous irrigation fournit 40 % de l'alimentation mondiale et consomme 75 % des ressources mondiales en eau douce¹²⁹. L'irrigation accroît la productivité agricole des zones cultivées, permet aux exploitants de cultiver plusieurs récoltes chaque année et assure la régulation de l'eau. L'irrigation, parce qu'elle permet d'accroître la production, augmente la sécurité alimentaire du ménage et ses revenus. Les investissements dans les infrastructures relatives à l'irrigation et les réseaux d'alimentation en eau sont toutefois faibles dans de nombreux pays en développement.

Pour assurer un accès équitable et sûr à l'eau à des fins d'irrigation, il faudra non seulement résoudre les problèmes techniques mais aussi adopter des stratégies concernant les droits reconnus par la loi, le contrôle des ressources, l'accès aux organismes réglementaires et les incidences des normes

et relations socioculturelles¹³⁰. Les droits actuels en matière d'eau excluent et marginalisent souvent les femmes rurales et les empêchent de tirer le meilleur parti des ressources en eau dans leurs activités agricoles¹³¹. De nombreux petits exploitants, dont des femmes, disposent d'un accès limité à l'infrastructure en matière d'irrigation et d'alimentation en eau. Ils ne participent souvent pas à la gestion technique et à la planification de l'eau et de l'utilisation de l'irrigation, et leurs intérêts ne sont pas pris en compte ou sont marginalisés. Les exploitants influents à grande échelle peuvent accéder en priorité à l'eau, avant qu'elle atteigne les exploitants moins influents. Les agricultrices, qui ne disposent pas du pouvoir nécessaire dans les comités locaux relatifs à l'irrigation et qui n'entretiennent pas non plus des relations dans les organismes compétents en matière d'eau peuvent se voir limiter à l'irrigation de nuit, qui les expose à la violence¹³².

Il conviendrait de prendre en compte la parité hommes-femmes dans toutes les politiques, stratégies et programmes relatifs à l'alimentation en eau à usage domestique, à l'assainissement et à l'irrigation. Une analyse par sexe peut contribuer à une gestion de l'eau plus efficace, plus équitable et plus durable en identifiant qui a besoin d'eau, dans quelle quantité, à quel moment et à quelle fin. Des stratégies d'application soucieuses d'équité entre les sexes peuvent accroître l'efficacité des programmes de gestion de l'eau, s'agissant de la quantité, de la qualité et de l'horaire de la fourniture d'eau et permettre une meilleure gestion et un meilleur entretien.

Les politiques et les programmes devraient toujours établir une relation entre l'alimentation en eau et l'assainissement, l'éducation en matière d'hygiène et les problèmes de santé pour que l'alimentation en eau ait des retombées positives sur la réduction de la pauvreté et le développement durable. La fourniture d'installations d'assainissement devrait prendre en compte les problèmes importants que constituent le respect de la vie privée et la sécurité pour les femmes et les jeunes filles, par exemple en prévoyant des lieux d'aisance séparés pour les femmes et les jeunes filles dans les écoles et d'autres installations communautaires.

Le rôle des femmes, s'agissant des ressources en eau, dans les domaines de la planification, de la prise de décisions et de la gestion doit être renforcé. Les femmes doivent participer activement aux groupes d'utilisateurs, comme le comité des points d'eau ou les associations d'irrigation. Les femmes doivent également accéder sur un pied d'égalité à la formation,

à la technique et aux crédits disponibles aux fins d'améliorer l'alimentation en eau, l'assainissement et l'irrigation.

ÉNERGIE

On prend de plus en plus conscience des relations entre les sources d'énergie, le développement durable, l'élimination de la pauvreté et la qualité de l'environnement. Les populations rurales sont tributaires de l'accès à des sources d'énergie efficaces à bon marché pour la cuisine et le chauffage, l'éclairage ainsi que la production et le stockage de denrées alimentaires. Les sources d'énergie les plus courantes dans nombre de zones rurales sont le bois, la bouse et la biomasse. On trouve aussi des énergies plus avancées comme le charbon de bois, le charbon ou le pétrole, l'électricité et le gaz liquéfié. Il convient d'accroître les sources d'énergie dans les zones rurales pour disposer de puissance motrice pour l'agriculture, l'irrigation, les transports, la réfrigération, les communications, les entreprises commerciales et les services communautaires, y compris la santé et l'éducation¹³³.

Les femmes sont les premières à pâtir des incidences du manque de combustibles modernes et de sources d'énergie pour l'entretien du ménage et la production. Les femmes rurales dans les pays en développement passent beaucoup de temps à chercher et à transporter le bois sur de longues distances. Compte tenu de la dégradation accrue des sources naturelles, elles consacrent encore plus de temps à la recherche et au transport du combustible dont elles ont besoin, ce qui leur demande davantage d'efforts. En raison du temps et de l'énergie que requièrent ces tâches, il ne leur est guère possible de se livrer à d'autres activités productrices et rémunératrices. La combustion de la biomasse a de graves incidences pour la santé, qui touchent essentiellement les femmes parce qu'elles font la cuisine.

Les politiques énergétiques traditionnelles, relatives par exemple à l'électrification, tendent à mettre l'accent sur les besoins des zones urbaines. Même lorsqu'on se penche sur l'énergie dans les zones rurales, les besoins et les priorités des femmes peuvent n'être pas pris en compte. L'agrandissement du réseau électrique dans les zones rurales n'apporte pas dans tous les cas des solutions appropriées pour les ménages, les dispensaires, les moulins et les petites entreprises¹³⁴.

Étant donné que le travail des femmes est souvent passé sous silence et n'est pas comptabilisé en conséquence, les responsables politiques et dirigeants des communautés peuvent ignorer leurs besoins énergétiques et les femmes peuvent ne

pas bénéficier de l'évolution en matière d'accès à l'énergie. Il est également difficile aux femmes de participer à la prise de décisions communautaire, en raison de leur faible position sociale. Les investissements visant à améliorer les fourneaux, les cuisinières et les combustibles destinés à la cuisine tendent à être considérés comme marginaux lorsque les hommes prennent des décisions concernant les achats du ménage. Les femmes désireuses d'acheter du nouveau matériel énergétique pour leur ménage ou leur microentreprise peuvent ne pas disposer des capitaux nécessaires ou n'être pas en mesure d'obtenir des fonds de leurs époux ou d'autres sources.

Comprendre la dimension égalité des sexes des politiques de l'énergie permettra de mieux répondre aux besoins des femmes en matière d'énergie dans les ménages et dans la communauté. Des politiques et des programmes relatifs à l'énergie, soucieux d'égalité entre les sexes, peuvent permettre aux femmes et aux jeunes filles d'accéder à des services modernes et faciliter des activités à forte intensité de main-d'œuvre comme le ramassage du bois, la collecte de l'eau, la cuisine, le traitement des récoltes et les travaux agricoles manuels. Des combustibles propres pour la cuisine peuvent réduire l'exposition à la pollution atmosphérique dans le foyer; un éclairage de qualité permet d'étudier à la maison, d'assister à des cours du soir et de se livrer à des activités rémunératrices; l'éclairage urbain améliore la sécurité des femmes, et des services énergétiques bon marché permettent d'appuyer les entreprises féminines¹³⁵.

L'encadré ci-après illustre l'importance du développement des capacités dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de l'énergie.

RENFORCER LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES SOUCIEUSES D'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES GRÂCE À LA CONSTITUTION DE RÉSEAUX EN AFRIQUE

Le réseau international ENERGIA vise à aborder les dimensions équité entre les sexes et politiques énergétiques et à permettre aux femmes pauvres en milieu rural et urbain de participer à l'élaboration d'énergies durables. Entre 2005 et 2007, ENERGIA a réalisé le programme « De l'information à l'autonomisation : renforcer la constitution de réseaux concernant l'égalité entre les sexes et l'énergie en Afrique » dans 18 pays d'Afrique subsaharienne. Dans un objectif de



Il devrait être tenu compte de l'égalité entre les sexes dans toutes les évaluations des besoins en matière d'énergie, dans les politiques, les stratégies et les programmes. Tous les investissements dans l'infrastructure énergétique devraient comporter une analyse touchant la parité hommes-femmes de sorte qu'il soit tenu compte des besoins et priorités spécifiques



sensibilisation et pour accroître les connaissances et les compétences, le programme a mis l'accent sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles de manière à prendre en compte la parité hommes-femmes dans l'accès à l'énergie en Afrique. Il a dispensé à des experts dans le domaine de l'énergie une formation relative à l'égalité entre les sexes et à l'énergie et a assuré la formation de formateurs de 18 pays.

Le programme a également réalisé des audits des politiques énergétiques en ce qui concerne l'égalité entre les sexes au Botswana, au Kenya et au Sénégal. Ces audits ont permis d'établir une analyse approfondie de la planification des budgets en matière d'énergie ainsi que de la capacité institutionnelle des ministères d'appliquer des stratégies de prise en compte systématique de l'égalité entre les sexes et de tirer parti des relations entre les problèmes d'égalité des sexes, d'énergie, de réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le programme a été à l'origine de modifications des politiques institutionnelles et de mesures. Ainsi, les membres du réseau Égalité entre les sexes et énergie du Botswana ont aidé la Botswana Power Corporation et le Programme des Nations Unies pour le développement à prendre systématiquement en compte l'égalité entre les sexes dans le programme d'électrification rurale au moyen d'énergies renouvelables. Le personnel du Ministère de l'énergie au Kenya a commencé à insérer systématiquement des éléments « égalité entre les sexes » dans le programme de maîtrise en électrification rurale. Au Ghana, le Ministère des administrations locales, du développement rural et de l'environnement a créé un bureau de l'égalité entre les sexes, qui sera chargé des questions d'égalité entre les sexes et d'environnement.

Source : International Network on Gender and Sustainable Energy (2007), *ENERGIA News: Newsletter of the Network for Gender and Sustainable Energy*, vol. 10, issue 1 (Pays-Bas: Secrétariat d'Energia). Disponible sur : <http://www.energia.org/resources/newsletter/pdf/en-102007.pdf>.

des femmes. Une formation concernant la prise en compte systématique des femmes devrait être dispensée à tous les cadres concernés par l'énergie rurale.

Les femmes en milieu rural devraient recevoir une formation pour pouvoir participer pleinement et efficacement à la prise de décisions aux niveaux du ménage et de la communauté. Il conviendrait d'élargir leur accès au crédit pour les aider à satisfaire leurs besoins énergétiques.

SERVICES FINANCIERS ET CRÉDIT

L'accès au crédit et à d'autres services financiers peut aider les populations rurales à accroître leurs opportunités économiques et à réduire la pauvreté. Le crédit permet aux producteurs de maintenir, d'entreprendre ou d'accroître la production et les revenus de deux manières. En premier lieu, le crédit à court terme permet l'achat d'intrants, tels que des semences améliorées, des engrais, des insecticides et des herbicides, ou de recruter de la main-d'œuvre rémunérée, les remboursements étant fréquemment effectués après la récolte. En deuxième lieu, le crédit à long terme permet l'achat de techniques appropriées, comme des machines permettant d'économiser de la main-d'œuvre, et facilite la création d'entreprises (petites entreprises laitières, petits élevages de volailles ou exploitations arboricoles).

Toutefois, pour être efficace, le microcrédit doit s'insérer dans un cadre global de politiques de développement rural qui porte sur les droits de propriété, l'accès aux ressources naturelles, l'accès aux marchés, les services de vulgarisation, les nouvelles techniques et des systèmes financiers ruraux, viables et durables. Outre le crédit, il est également important de fournir des produits sûrs et souples en matière d'épargne, des mécanismes de virement sûrs et des services d'assurance¹³⁶.

Les producteurs disposant de ressources limitées, en particulier les femmes, ne bénéficient que d'un faible pourcentage des crédits agricoles officiels, même dans les pays où ils sont les principaux producteurs. Les femmes disposent d'un accès restreint aux mécanismes de crédit, car les terres sont le principal collatéral utilisé pour obtenir des crédits en milieu rural. Selon certaines estimations, seulement 10 % des crédits ruraux sont accordés à des femmes¹³⁷. Certains organismes de prêt du secteur structuré estiment que les emprunteuses mariées posent de plus grands risques que les hommes, car il sera difficile aux banques d'obtenir le remboursement de leurs prêts en cas de dissolution du mariage.

Le mode d'accès des femmes au crédit structuré signifie qu'elles comptent essentiellement sur le secteur non structuré et non

réglementé pour satisfaire leurs besoins. Bien que le secteur financier non structuré puisse jouer un rôle important et dynamique dans le développement, il peut souvent, par exemple dans le cas des prêteurs traditionnels, exploiter les producteurs pauvres¹³⁸.

En raison du retrait de l'appui des pouvoirs publics en matière de crédit dans les zones rurales, de la libéralisation et de la privatisation accrue du secteur financier dans de nombreux pays en développement, il est de plus en plus difficile à un grand nombre d'exploitants d'accéder au crédit. Les exploitants peuvent ne pas savoir comment faire une demande de crédit et il peut exister une forte méfiance mutuelle entre organismes bancaires et producteurs agricoles. Ces difficultés sont aggravées dans le cas des femmes, qui sont généralement moins préparées aux nouvelles conditions économiques et moins disposées à prendre des risques¹³⁹.

Ces dernières années, les interventions au moyen de microcrédits ont fait l'objet d'une attention considérable en tant que moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomisation

des femmes, l'Asie du Sud étant au nombre des régions les plus actives dans ce domaine. Toutefois, les résultats ont été contrastés. Il est ressorti de certaines études que le pouvoir de négociation des femmes au sein du ménage était renforcé par l'accès au crédit et le contrôle sur le revenu et les avoirs. Dans le même temps, certains programmes de microcrédit ont été critiqués pour avoir annoncé des prestations et des réalisations exagérées et pour se borner simplement à aider les pauvres à survivre, plutôt que de résoudre les causes structurelles de la pauvreté et de l'inégalité. Certains chercheurs ont prétendu que l'octroi de prêts aux femmes et la pression en matière de remboursements ont été à l'origine de tensions dans les ménages et d'un accroissement de la violence familiale¹⁴⁰.

Il n'en reste pas moins que les interventions sous forme de microcrédit sont un mécanisme efficace de réduction de la pauvreté. Les éléments de preuve suggèrent qu'il est plus rentable de prêter aux femmes qu'aux hommes, car les femmes sont plus fiables en matière de remboursement¹⁴¹. De plus, le revenu des femmes est systématiquement utilisé pour des

PROGRAMMES DE MICROFINANCEMENT FONDÉS SUR L'ÉPARGNE

Le programme d'autonomisation des femmes WORTH est un programme de microfinancement novateur fondé sur l'épargne qui n'est pas uniquement tributaire de crédits extérieurs mais vise à tirer parti de l'épargne de la communauté. WORTH a fonctionné dans des environnements difficiles, aussi divers que le Cambodge, la Guinée, le Libéria, le Népal et la République démocratique du Congo.

Agissant par l'intermédiaire de groupes de femmes et d'ONG locales déjà actives dans la communauté, WORTH favorise le développement à la base, améliore les revenus de la famille et encourage le contrôle local des ressources. Le programme apprend aux femmes à lire, à écrire et à compter, à gérer leur épargne, ce qui leur permet d'administrer une banque de village (leur propre épargne constituant le capital à prêter). Le programme encourage également la constitution de réseaux et le partage des connaissances et organise des ateliers de formation qui sont l'occasion de résoudre les problèmes, d'échanger des points de vue et de nouer des relations.

Le programme apprend à lire et à écrire dans le cadre d'un enseignement en groupe; permet aux femmes d'épargner grâce à des services bancaires simples et pratiques à l'échelon du village; encourage les femmes à emprunter grâce à leur épargne pour développer des microentreprises; permet aux femmes d'obtenir des revenus grâce à leurs prêts groupés, les intérêts des prêts étant accumulés et puis partagés comme dividendes; permet aux femmes de disposer de données d'expérience et des compétences nécessaires pour gérer leur groupe; leur dispense une formation en matière de résolution des problèmes et d'activités promotionnelles pour relever les défis qui se posent aux familles et aux communautés, dont la violence dans la famille, les droits en matière de propriété et le VIH/sida.

Étant donné que le programme est bon marché, il est possible aux femmes de le reproduire. Par exemple, le programme WORTH au Népal, qui a atteint 125 000 participantes, a nécessité des investissements inférieurs à 42 dollars des États-Unis par femme. Des initiatives plus récentes réduisent les coûts encore davantage.

Source : M. Pickens, M. Thavy et K. Keang (2004), *Savings-led and Self-help Microfinance in Cambodia: Lessons Learned and Best Practices* (Cambodia: Pact Cambodia's WORTH Initiative).

dépenses bénéfiques pour la famille tout entière et la communauté au sens large. Ainsi, les conclusions de recherches de divers pays démontrent que les femmes dépensent une grande partie de leur revenu pour le bien-être du ménage, dont l'éducation des enfants et leur propre santé¹⁴².

De nombreux programmes de microcrédits couronnés de succès ont été centrés sur les femmes rurales. Un exemple de bonne pratique est l'institution de microfinancement de l'Association nationale des femmes du Nigéria, African Traditional Responsive Banking (ATRB). Cet organisme cherche à démarginaliser les femmes rurales, qui sont encouragées à mettre en commun leur épargne et à la verser à la banque. Compte tenu de leurs versements, ces femmes deviennent actionnaires de la banque. L'organisme bancaire dispose d'une structure institutionnelle à l'échelon de la communauté, et la participation des dirigeants locaux favorise le remboursement des prêts en temps voulu. Cet organisme accorde non seulement des prêts à des particuliers mais aussi des prêts à des groupes pour appuyer les entreprises à l'échelon de la collectivité¹⁴³.

Des programmes de microcrédit fondés sur l'épargne ont été conçus pour tirer parti de l'épargne, source de capital relativement inutilisé et durable, qui pourrait bénéficier aux ménages pauvres. Ces programmes mobilisent l'épargne de nombreuses sources de capital, contrairement à la plupart des programmes de microcrédit qui utilisent un financement sous forme de dons et de prêts provenant de donateurs et du marché des capitaux. La National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) de l'Inde a appliqué avec succès sa méthode fondée sur l'épargne¹⁴⁴. L'encadré à la page précédente illustre les données d'expérience d'un projet de microfinancement fondé sur l'épargne.

Pour appuyer l'accès des femmes aux ressources financières, il convient de mettre fin aux pratiques discriminatoires en matière de prêt et d'adopter ou de réviser des cadres juridiques pour corriger les biais dans les institutions financières qui œuvrent contre l'accès des femmes aux services financiers.

Les services financiers accessibles aux femmes doivent être élargis, y compris en ce qui concerne le secteur non structuré, sans toutefois se limiter à ce secteur. Les organismes financiers doivent être incités à entreprendre des recherches et à concevoir des mécanismes financiers novateurs en vue d'améliorer les services fournis aux femmes et d'en réduire le coût. Les programmes de microfinancement, pour appuyer efficacement les femmes rurales, doivent comporter une formation en matière de gestion financière, de gestion de projet et de commercialisation.

SERVICES DE VULGARISATION

Les services de vulgarisation jouent un rôle crucial en favorisant l'accès des exploitants aux ressources productives, aux avoirs et aux nouvelles techniques et en les mettant en relation avec les organismes de recherche et de planification. Les personnels chargés de la vulgarisation devraient définir les problèmes, fournir des conseils et une formation technique, ainsi que les intrants nécessaires, tels que les engrais et les semences.

Dans de nombreux pays en développement, les programmes de vulgarisation agricole tendent à être essentiellement destinés aux propriétaires terriens. Dans de nombreux cas, ils mettent l'accent sur les exploitants importants et influents et négligent les petits exploitants, moins instruits, qui ont moins de pouvoir politique¹⁴⁵. Étant donné qu'hommes et femmes ont des responsabilités différentes en matière de culture et d'élevage et qu'ils réalisent des tâches et des activités différentes, leurs besoins en matière de vulgarisation varient également. Souvent, les femmes n'ont pas d'accès à la terre et les services de vulgarisation les ignorent. Le personnel de vulgarisation est majoritairement masculin, mal payé, mal formé et ne dispose pas des moyens nécessaires pour fournir une assistance technique tenant compte de la parité hommes-femmes. Il néglige les agricultrices, en dépit de leur apport prouvé à l'agriculture et au développement rural¹⁴⁶.

Étant donné le rôle critique des services de vulgarisation dans le secteur agricole, cette négligence a des incidences négatives importantes sur les activités agricoles des femmes

LES FEMMES ET LES SERVICES DE VULGARISATION DANS LE SUD-OUEST DU NIGÉRIA

Une étude portant sur l'organisation et la gestion des services de vulgarisation à l'intention des femmes rurales dans la région sud-ouest du Nigéria a fait apparaître que seulement 55,8 % des femmes interrogées étaient au courant de la présence de personnel de vulgarisation dans le village et que seulement un tiers d'entre elles avaient des contacts réguliers avec eux. L'étude a souligné la nécessité d'une formation en matière d'égalité des sexes à l'intention du personnel de vulgarisation masculin et féminin pour améliorer la fourniture de services aux agricultrices. Le temps limité dont disposent les agricultrices, en raison de leurs rôles multiples, réduit leur accès aux services de





vulgarisation. La mobilité limitée des femmes, imputable au mauvais état des réseaux de transport dans les zones rurales, limite également leur participation aux activités de vulgarisation agricole. On a indiqué que la radio était classée la source la plus importante d'informations sur l'agriculture, après les agents de vulgarisation et les conjoints. La recherche a également conclu que les deux principaux motifs du faible niveau d'adoption des innovations étaient l'absence de main-d'œuvre et d'intrants essentiels.

Source : B. Adetoun (2003), "Organization and management of extension services for women farmers in south-western Nigeria: policy reforms and extension services for women farmers in Nigeria" (Washington, D.C.: Global Development Network).

rurales et sur leur aptitude à apporter des améliorations, par exemple adopter de nouveaux types de culture, y compris des cultures d'exportation non classiques. Les femmes manquent d'informations essentielles concernant les nouvelles semences, les nouveaux engrais et les projets techniques et ne tirent pas parti d'importantes possibilités de formation dans le domaine du crédit. L'encadré ci-après décrit les conclusions d'une étude qui examine l'efficacité des services de vulgarisation à l'intention des femmes dans le sud-ouest du Nigéria.

La parité hommes-femmes devrait être intégrée dans les programmes d'enseignement relatif à la vulgarisation et les matériels pédagogiques des enseignants. Le personnel chargé de la vulgarisation, hommes et femmes, devrait être formé à la fourniture de services dans un souci d'égalité entre les sexes, de telle sorte que les services atteignent aussi bien les femmes que les hommes.

Les établissements d'enseignement agricole devraient prendre des mesures pour accroître les inscriptions des femmes, l'objectif étant d'accroître le nombre des femmes parmi le personnel de vulgarisation et la représentation des femmes dans les organismes de développement agricole et rural.

RECHERCHE ET TECHNIQUE

La recherche agricole et des innovations technologiques peuvent aider les pauvres ruraux à surmonter leur pauvreté et à participer à l'économie mondiale. Au nombre des progrès de l'agriculture, on peut citer le développement de nouvelles variétés de cultures et de nouveaux intrants agricoles, ainsi que des innovations concernant le matériel agricole et les pratiques d'exploitation. La recherche de nouvelles techniques favorise

un accroissement de la production de denrées alimentaires¹⁴⁷. Toutefois, l'application efficace des progrès techniques requiert des infrastructures de base, telles que les réseaux routiers, une alimentation fiable en électricité et des réseaux de télécommunication qui fonctionnent.

La promotion des techniques de l'agriculture dans les pays en développement a été menée sans qu'il soit tenu compte de la situation locale ou de la disponibilité de ressources et sans que la population locale, en particulier les femmes rurales, soit consultée¹⁴⁸. Ce sont généralement les grands exploitants qui disposent déjà de connaissances, de capitaux et de relations institutionnelles qui s'approprient habituellement les techniques agricoles rentables. Les femmes rurales n'ont généralement pas ces avantages et tendent à être marginalisées.

Les femmes rurales hésitent à accepter les progrès techniques lorsque les risques, particulièrement en matière d'incidences sur la sécurité alimentaire du ménage, ne sont pas connus ou ne sont pas couverts correctement par des stratégies de gestion des risques. Les techniques élaborées pour les zones rurales des pays en développement n'ont pas toujours été adaptées aux conditions locales d'exploitation et ont parfois eu des effets secondaires nocifs. Ceci a renforcé la méfiance envers les techniques extérieures. Dans certains cas, l'introduction d'innovations a entraîné la chute du revenu de la famille, parfois au détriment de la survie des ménages. Pour une femme rurale, la survie de la famille est primordiale. Si l'on veut que les femmes rurales qui répugnent à prendre des risques adoptent de nouvelles techniques et de nouvelles cultures, les possibilités d'échec doivent être réduites au minimum¹⁴⁹.

Les problèmes posés par des techniques inappropriées et présentant des risques élevés sont exacerbés par le fait que les femmes rurales ne participent généralement pas au choix des thèmes de la recherche agricole et que le programme de recherche ne privilégie pas leurs besoins. Les femmes rurales tendent à s'intéresser à des techniques appropriées pour de petits exploitants ou concernant les aliments de base, comme des machines qui permettent d'économiser de la main-d'œuvre¹⁵⁰. Les besoins et les priorités des femmes rurales doivent être systématiquement pris en compte dans toutes les activités de recherche et d'élaboration des techniques. Pour que ces activités soient plus soucieuses de la parité hommes-femmes, il convient de consulter les femmes sur leurs besoins spécifiques en matière d'amélioration et sur les incidences des nouvelles techniques envisagées, dont les éléments de risque.

Il convient d'effectuer de nouvelles recherches sur les dispositifs permettant d'économiser du travail au niveau du ménage, par exemple des fourneaux à faible consommation de combustible et du matériel de traitement des denrées alimentaires, ce qui permettra aux femmes de disposer de davantage de temps pour des activités productives et pour la procréation, ainsi que pour les loisirs et leur perfectionnement.

TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

L'accès à l'information, y compris grâce aux nouvelles techniques de l'information et des communications (TIC), est de plus en plus important dans une économie rurale en évolution. Il ressort d'une analyse de la FAO que la pauvreté des femmes rurales est liée à leur exclusion des flux de formation, des processus de communication et de la prise de décisions¹⁵¹. Lors du Sommet mondial de 2005 sur la société de l'information, les États Membres ont reconnu la fracture numérique entre les sexes et ont réaffirmé l'engagement international en faveur de l'autonomisation des femmes, sans toutefois faire spécifiquement état des femmes rurales¹⁵².

Les femmes rurales se heurtent à de multiples obstacles qui les empêchent d'accéder aux techniques de l'information et des communications ou de les utiliser. D'après l'Union internationale des télécommunications, le manque d'infrastructure, le coût élevé et le manque d'instruction et de formation empêchent les femmes rurales d'accéder aux techniques en Afrique¹⁵³. Les résultats de recherches menées en Indonésie indiquent que, même s'il a été apporté des améliorations en matière d'accès aux techniques des communications et de déploiement de ces techniques, les infrastructures restent limitées dans les zones rurales et les services existants sont souvent trop chers pour les femmes rurales, l'information relative à leur situation quotidienne étant par ailleurs très limitée. Les femmes continuent à être à la traîne en matière d'accès à ces techniques en raison d'obstacles sociaux, culturels, économiques et éducatifs¹⁵⁴.

Les femmes vivant dans des ménages ruraux extrêmement pauvres ne disposent pas des revenus excédentaires qu'elles pourraient affecter aux techniques de l'information et des communications et posséderont plutôt un téléphone portable ou une radio que ce type d'appareil¹⁵⁵. L'emplacement géographique des installations de télécommunications, l'infrastructure dans ce domaine qui ne tient aucun compte des femmes et les normes sociales et culturelles peuvent également constituer

des entraves pour les femmes¹⁵⁶. Les cybercafés implantés dans les zones rurales sont souvent réservés uniquement aux hommes et ne favorisent pas l'accès des femmes à ces techniques¹⁵⁷. La lourde charge des tâches ménagères des femmes leur laisse peu de loisirs et les cybercafés peuvent n'être pas ouverts aux heures où les femmes sont disponibles et ne se trouvent pas non plus dans des endroits aisément accessibles et sûrs pour les femmes¹⁵⁸. L'absence d'informations relatives aux techniques de l'information et des communications dans les langues locales constitue un autre obstacle¹⁵⁹.

Les TIC constituent un mécanisme de renforcement des capacités des femmes rurales. Leur utilisation stratégique élargit l'accès des femmes aux soins de santé et aux services éducatifs et encourage leur participation accrue aux processus politiques. Plus important, ces techniques peuvent servir à créer et à améliorer les possibilités d'activités rémunératrices ou d'autonomisation économique des femmes rurales. L'encadré ci-après illustre les utilisations de grande envergure et les incidences des TIC sur les femmes rurales en Afrique.

LES FEMMES ET LES TIC : TROIS EXEMPLES AFRICAINS

Au Sénégal, Sonatel, compagnie locale de téléphone, et Manobi, société française, ont fourni des téléphones mobiles équipés d'un protocole d'accès au Web aux agricultrices. Ceci a nettement élargi leur accès à Internet et les a aidés à obtenir des informations sur les cours du marché pour la vente de leurs produits et s'agissant des intrants nécessaires à leurs activités de traitement des denrées alimentaires. Les femmes participant au projet ont apprécié les avantages économiques des techniques.

Au Zimbabwe, les femmes rurales accèdent de plus en plus à la radio dans le cadre du projet Développement grâce à la radio. Ce projet anime 52 clubs d'auditrices et encourage les femmes à participer à la production de programmes fondés sur leurs besoins et priorités de développement. Il a permis aux femmes de poser des questions aux responsables politiques, et les réponses sont diffusées dans les émissions hebdomadaires. Ce programme est étendu aux femmes de la Sierra Leone afin qu'elles participent davantage à la vie civique et politique.

En Ouganda, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en collaboration avec le Ministère de la santé,





le Secrétariat à la population et les pouvoirs publics au niveau du district, a entrepris le projet RESCUER pour réduire le taux élevé de mortalité maternelle en améliorant les soins locaux et les services d'aiguillage. Le projet associe des services de santé de qualité, de communications et de transport. Des radios à très haute fréquence ont été installées dans des stations de base, les services sanitaires et les ambulances des hôpitaux d'aiguillage, ainsi que sur les véhicules du personnel médical au niveau du district. Les sages-femmes ont été dotées d'émetteurs-récepteurs portatifs, ce qui renforce la confiance de leurs patientes. Le personnel sanitaire rural peut maintenant téléphoner et fournir des conseils médicaux, même en l'absence de transport.

Source : Organisation des Nations Unies (2005f), *Femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes et autonomisation des femmes grâce aux techniques de l'information et des communications* (New York : Département des affaires économiques et sociales, Division de la promotion de la femme).

Les incidences des nouvelles techniques sur la parité hommes-femmes doivent être prises en compte dans les politiques nationales relatives aux techniques de l'information et des communications, de sorte à répondre aux besoins et priorités spécifiques des femmes et des filles comme consommatrices et utilisatrices et à assurer leur participation à l'élaboration et à l'application de stratégies mondiales en la matière.

Les initiatives novatrices qui accroissent l'accès technologique des femmes rurales doivent être renforcées et copiées à grande échelle. La conception et les modalités de fonctionnement de toutes les installations connexes dans les zones rurales doivent tenir compte des obstacles que les femmes rencontrent en ce qui concerne l'emplacement, les moyens de transport, les heures d'ouverture et les problèmes de sécurité, de telle manière à en assurer l'utilisation. Il conviendrait de déployer des efforts pour élargir la fourniture de documents en langue locale, facilement accessibles aux femmes rurales qui lisent difficilement. Il convient d'aider les femmes rurales à produire des documents qui les intéressent sur le plan local. Les écoles des zones rurales devraient fournir une formation de base aux TIC et assurer l'accès équitable des filles et des garçons.

AMÉLIORER LE RÔLE DES FEMMES EN TANT QU'INTERMÉDIAIRES ET ANIMATRICES

Le meilleur niveau d'instruction des femmes et leur participation accrue au marché du travail ne se sont pas nécessairement soldés par une augmentation de leur participation à la vie publique, en particulier dans le cas des femmes rurales. Celles-ci disposent de moins de temps libre que les hommes, car elles se livrent à des travaux agricoles de subsistance aux fins de la sécurité alimentaire et occupent un emploi rémunéré sur les exploitations de leur conjoint et d'autres exploitants, tout en remplissant leur rôle critique en matière de procréation. Les responsabilités que les femmes assurent aux fins du maintien du ménage dans les zones rurales, outre de les empêcher de participer aux processus de prise de décisions, servent à faciliter la participation des hommes à ces mêmes processus¹⁶⁰. Le faible niveau d'instruction des femmes rurales limite également leur participation.

D'après des données pour 2005 recueillies par Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), les femmes occupent 20,9 % des postes de conseillers et 9 % des postes de maires à l'échelon local¹⁶¹. Les pouvoirs publics ont pris diverses mesures pour accroître la participation politique des femmes : ils ont notamment appliqué les quotas établis dans la constitution ou fixés par la loi ou les quotas volontaires fixés par les partis politiques; dispensé une formation aux femmes; collaboré avec les femmes occupant des fonctions électives pour les familiariser à l'emploi des procédures et des règles; et cherché à sensibiliser les femmes et les hommes.

Certains pays ont pris des initiatives pour décentraliser encore davantage la prise de décisions, ce qui a offert aux femmes la possibilité d'accroître leur participation. Ainsi, en Inde, un amendement constitutionnel de 1993 a compris une mesure consistant à affecter un tiers des sièges des *panchayats* (conseils locaux) aux femmes. De même, le Plan de délégation des pouvoirs du Pakistan de 2000 a réservé un tiers des sièges aux femmes, dans tous les organismes de l'échelon sous-national¹⁶².

Les femmes participent graduellement davantage à des organes précédemment dominés par les hommes dans les zones rurales. La participation des femmes rurales est critique dans les conseils locaux, les syndicats et les administrations locales, ainsi que dans toute une gamme d'organismes à l'échelon de la communauté, comme le comité de l'eau et les associations d'exploitants agricoles. Les femmes doivent accéder à tous

les processus de prise de décisions, officiels et officieux, pour qu'il soit dûment tenu compte de leurs besoins et de leurs priorités. Les coopératives et organes professionnels grâce auxquels les femmes peuvent se faire entendre et militer en faveur de décisions qui leur sont favorables ou lutter contre des décisions nocives pour leurs intérêts sont multiples. L'encadré ci-après illustre la situation des femmes dans les organisations d'exploitants dans diverses régions.

Il est difficile d'évaluer les incidences des femmes dans la prise de décisions, compte tenu de leur faible représentation

LE RÔLE DES FEMMES DANS DES ORGANISATIONS D'EXPLOITANTS AGRICOLES

En Amérique centrale et en Amérique du Sud, l'acceptation de la participation des femmes par la base est difficile et longue. Les femmes rurales participent peu aux organisations d'exploitants et, en général, uniquement en qualité de membres. Lorsqu'elles sont élues à des postes de responsabilités, il s'agit le plus souvent de postes de trésorier ou de secrétaire.

Quelques organisations d'exploitants agricoles en Asie et en Océanie ont établi des principes directeurs précis tenant compte des intérêts des femmes rurales et de la nécessité d'améliorer la représentation et la participation à tous les niveaux des organismes professionnels. En revanche, dans d'autres pays, la situation est moins favorable à la participation des femmes. Au nombre, des obstacles institutionnels, on peut citer l'absence de renforcement des capacités des administrateurs locaux, hommes ou femmes, et la nécessité de crédits aux fins de l'application des politiques et de l'intégration de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux des organisations professionnelles.

L'intégration des femmes dans de nombreuses organisations d'exploitants agricoles africains s'est accélérée. Elles ont pu accéder à des responsabilités en matière de prise de décisions et de gestion, et les politiques et programmes de développement de ces organisations ont, en conséquence, porté davantage d'attention aux intérêts des agricultrices.

Source : Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) [2000], *Empowering Women in Agriculture: Progress made since the 1995 Beijing World Conference* (France : FIPA).

et de la brièveté de la période pendant laquelle elles ont pu accéder à la prise de décisions dans la plupart des pays. Les femmes ne sont pas un groupe homogène, et leurs actes en matière de prise de décisions sont influencés par leur classe socioéconomique, leur race, leur religion, leur ethnie et leur situation géographique¹⁶³.

À l'occasion d'une enquête sur les dirigeantes féminines de 13 pays d'Asie et du Pacifique, les femmes ont indiqué que leur manière de faire de la politique était différente de celle de leurs collègues masculins, notamment parce qu'elles prêtaient davantage d'attention aux problèmes sociaux ainsi qu'au bien-être et à la protection sociale de leur communauté, que leurs priorités étaient davantage axées sur le logement, la sécurité, l'eau potable, l'assainissement, l'éducation, les incidences sociales des politiques, les services sanitaires, les soins aux enfants, l'atténuation de la pauvreté et le développement communautaire; qu'elles étaient déterminées à améliorer l'environnement de leur communauté en tenant compte de considérations physiques, de la qualité de la vie, de la durabilité environnementale grâce aux administrations locales; qu'elles avaient des priorités différentes et qu'elles étaient disposées à consacrer du temps à des problèmes que les hommes jugent de second ordre, comme les problèmes familiaux, les problèmes de dot et la violence à l'égard des femmes et des enfants; et qu'elles mettaient l'accent sur le changement et préféraient une optique de gouvernance qui soit plus démocratique et transparente et s'écartaient de l'image selon laquelle la politique serait un lieu d'affrontements et parfois de corruption¹⁶⁴.

L'expérience de l'Inde, dans le cadre de laquelle des sièges sont réservés aux femmes dans les instances municipales et locales, illustre comment la présence et la participation des femmes peut modifier les politiques. Des données récentes font apparaître que le pourcentage de femmes dans les organes politiques locaux est au moins égal à 33 %, en conséquence de cette mesure, et est même supérieur dans certains États. Les femmes conseillères, qui étaient à l'origine considérées comme des remplaçantes de parents hommes, sont devenues dirigeantes de plein droit au fil du temps et ont acquis l'assurance nécessaire pour agir en toute indépendance. Il s'est avéré que les femmes qui étaient chefs de *panchayats* étaient plus sensibles aux besoins des autres femmes et militaient davantage en faveur de l'application de programmes bénéficiant aux femmes. Leur présence a incité les autres femmes à tirer davantage parti des services publics et à exiger que leurs droits soient respectés. L'expérience de l'Inde a démontré que les conseillères ont des incidences directes sur les décisions

ACTION DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES EN INDE

Des études réalisées dans deux États de l'Inde, le Rajasthan et le Bengale occidental, ont fait apparaître une nette association entre les priorités des conseillères — eau potable, combustibles, soins de santé et routes — et l'accroissement de la dépense dans ces domaines. Plusieurs études ont signalé que les conseillères investissaient davantage dans les priorités liées au développement des femmes et des enfants (réseaux d'eau potable, logements, écoles et santé) et que, dans ces régions, davantage d'enfants étaient vaccinés et allaient dans des garderies publiques.

Source : J. Drage (2001), *Women in Local Government in Asia and the Pacific: A Comparative Analysis of Thirteen Countries*, Sommet Asie-Pacifique des femmes maires et conseillères municipales (Bangkok : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU); et Organisation des Nations Unies (2007b), rapport du Secrétaire général « Participation des femmes au développement » [New York, Organisation des Nations Unies (A/62/187)].

politiques concernant le développement local, qu'il s'agisse de l'infrastructure, du logement, des écoles ou de la santé¹⁶⁵.

Malgré ces exemples positifs, les femmes rurales continuent à se heurter à des obstacles considérables lorsqu'elles tentent de participer aux structures officielles de prise de décisions. Certains de ces obstacles concernent l'âge, la région et la classe et peuvent donc varier selon les régions et dans les pays, en fonction des milieux ruraux. Toutefois, au nombre des préoccupations connues, on peut citer le temps à consacrer aux tâches ménagères, les pressions économiques, les stéréotypes sexuels, le manque d'instruction et la faible alphabétisation, les problèmes de sécurité et l'opposition de la famille et des membres de la communauté.

Il conviendrait de consulter davantage les femmes et les groupes de femmes, dont les organisations d'exploitantes agricoles, et de faire en sorte qu'elles participent plus à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies de développement rural et de réduction de la pauvreté, ainsi qu'à l'établissement des rapports nationaux concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. Les systèmes de quotas et de mesures de discrimination positive devraient être utilisés selon que de besoin pour accroître la participation des femmes à la prise de décisions dans tous les domaines du développement rural. Les succès dus à la mise en œuvre de mesures de discrimination positive devraient être

largement diffusés. Il conviendrait d'exécuter des programmes de renforcement des capacités à l'intention des femmes rurales, pour renforcer les capacités et l'assurance nécessaires pour participer davantage à la prise de décisions.

Il conviendrait de prendre en compte systématiquement la parité hommes-femmes dans toutes les activités de planification, de mise en œuvre et de suivi concernant le développement rural et l'élimination de la pauvreté, dont les études sur la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et les rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une budgétisation tenant compte des femmes devrait être appliquée dans les zones rurales, et la participation active des femmes à son établissement devrait être favorisée.

Il conviendrait de se pencher sur les obstacles plus généraux à la participation effective des femmes à la prise de décisions, y compris en matière d'éducation, de revenus et de charge de travail. À cet effet, il faudrait concevoir des techniques économisant la main-d'œuvre et les services nécessaires pour associer les responsabilités familiales et professionnelles et éliminer les stéréotypes sexuels en matière de nomination et d'élection dans les administrations locales ou à des organes de prise de décisions, tels que les comités de l'eau.

PROMOUVOIR LES DROITS ET LA SÉCURITÉ

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes reconnaît la situation spécifique des femmes en milieu rural et demande aux États parties de prendre des mesures pour éliminer la discrimination à leur égard. Les pratiques et normes culturelles traditionnelles, ainsi que l'isolement géographique de ces zones, constituent des défis particuliers pour l'exercice de leurs droits par les femmes rurales, y compris l'accès aux services de base et leurs droits aux sols, à la propriété et à l'héritage, leur accès à un emploi décent et leur participation à la prise de décisions dans les structures administratives locales. Certains groupes de femmes, les veuves, les femmes autochtones, les femmes chefs de ménage, sont particulièrement vulnérables et marginalisés.

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Dans sa recommandation générale n° 19, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes reconnaît que la violence à l'égard des femmes constitue une forme de violence fondée sur le sexe. La violence à l'égard des femmes persiste dans toutes les régions du monde et constitue une

violation généralisée des droits de la personne et une entrave majeure à la réalisation de l'égalité entre les sexes. Les femmes des zones rurales connaissent la violence dans leur famille ou dans leur collectivité. Cette violence peut être exacerbée pendant les conflits armés et les catastrophes naturelles.

La violence peut prendre de nombreuses formes, dont la violence familiale, les mariages précoces et forcés, l'absence d'accès aux soins de santé et à la nourriture, les pratiques traditionnelles nocives comme la mutilation génitale féminine, la prostitution forcée, le viol et la violence sexuelle. Les femmes sont également exposées à la violence lorsqu'elles sont exploitées au travail dans des branches d'activité mal rémunérées ou qu'elles font l'objet d'un trafic sexuel. La violence empêche les femmes de contribuer pleinement au développement et d'en bénéficier. Elle limite leurs choix et leurs possibilités d'action. Plusieurs facteurs de risques de violence ont été identifiés, dont certains concernent particulièrement les femmes, à savoir l'isolement et l'absence d'appui social; les attitudes de la communauté qui tolèrent et légitiment la violence masculine; et le taux élevé de pauvreté et le sentiment général d'être laissées pour compte sur les plans social et économique¹⁶⁶.

Il est souvent difficile aux femmes d'accéder aux services et à la justice dans les zones rurales, en raison du manque de ressources. Des recherches menées en Afrique du Sud illustrent les problèmes auxquels les femmes se heurtent lorsqu'elles cherchent une assistance en cas de violence familiale. Il existe peu de services d'appui pour les femmes victimes, et les longs trajets à accomplir pour atteindre les services publics sont à l'origine de problèmes supplémentaires, par exemple en ce qui concerne les soins aux enfants. Les services d'autobus et de taxis sont limités, s'ils existent, et sont trop chers pour les femmes rurales. Les services de police et d'ambulances interviennent tardivement. Les services de télécommunications sont médiocres et chers. Les femmes luttent pour satisfaire les besoins de base, payer les voyages, le logement ou le coût de la séparation et de la réinstallation. Le personnel des tribunaux ruraux a constaté que les frais liés au transport de témoins venus de zones éloignées constituent une entrave¹⁶⁷.

Les pouvoirs publics et les organisations de la société civile ont pris un certain nombre de mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, telles que des services à l'intention des femmes victimes de la violence, les campagnes de sensibilisation et l'adoption d'une législation et de procédures spécialisées. Aux Philippines, la loi de 2004 contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants érige en délits les

séviesses physiques, sexuels, psychologiques et économiques dans des relations intimes. La loi autorise les tribunaux à prendre des ordonnances de protection temporaire et spécifie que les fonctionnaires du village doivent fournir une protection en

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Centre de crise des cambodgiennes a établi le Centre de prévention de la violence à l'égard des femmes au moyen d'un programme d'éducation populaire, qui a fonctionné en 1998 et 1999. Ce programme visait à éduquer et à organiser les communautés et les fonctionnaires de police de 18 villages pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Il était fondé sur le principe selon lequel la législation ne suffit pas, mais doit s'accompagner d'une évolution des croyances pour que les communautés, police incluse, agissent.

Ce projet prévoyait que la police et les membres de la collectivité devaient être responsables de la sécurité des femmes et des filles de leur communauté. Au cours des sessions de formation du Centre, des informations ont été données aux membres de la collectivité au sujet du trafic, de la violence familiale et du viol. La police locale a reçu une formation concernant la Constitution du Cambodge, les dispositions pénales concernant les violences et coups et blessures volontaires, le viol, la législation sur les trafics et les conventions internationales ratifiées par le Cambodge. Les dignitaires de chaque village ont reçu une formation plus approfondie et continuent à faire office de personne de référence dans les coalitions regroupant des membres de la communauté, le chef du village et la police. De plus, cinq villages ont fait le serment de lutter contre le trafic des jeunes filles.

Dans les examens du programme, les volontaires, les chefs de village et la police sont convenus qu'on avait enregistré une diminution de la violence familiale après la formation. L'utilisation de contrats pour mettre fin à un comportement violent et le suivi systématique des résultats ont été des issues positives du partenariat entre les communautés et la police.

Source : C. Spindel, E. Levy and M. Connor (2000), *With an End in Sight: Strategies from UNIFEM Trust Fund to Eliminate Violence against Women*. New York. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

milieu rural¹⁶⁸. Toutefois, les femmes rurales n'ont souvent pas accès aux services destinés aux victimes de la violence et aux moyens de réparation et de protection. L'encadré ci-après fournit un exemple de bonne pratique d'action communautaire pour lutter contre la violence.

SITUATION DE CONFLIT ET POSTÉRIEURE À UN CONFLIT

L'inégalité entre hommes et femmes et la discrimination à l'égard des femmes et des jeunes filles sont exacerbées lors de conflits armés. Pendant le conflit armé et la reconstruction après conflit, les inégalités entre les sexes s'aggravent et les femmes, plus que les hommes, souffrent de sévices, de traumatismes psychologiques, de la mort de membres de leur famille, de l'abandon de leur foyer et de la perte de leurs ressources. Les forces combattantes, les rapines et les déplacements forcés bouleversent les stratégies de subsistance rurales. L'effondrement des structures de commercialisation, la destruction des marchés, les pillages et l'incendie des semences, des cultures et du bétail limitent les possibilités de production du commerce agricole. Les actifs du ménage sont souvent vendus pour permettre aux familles de vivre pendant les conflits. Dans les zones rurales, ceci peut comprendre la vente de cultures, de semences, des droits relatifs à l'eau, des sols, d'animaux et de matériel agricole¹⁶⁹.

La violence à l'égard des femmes s'aggrave en période de conflit. Les femmes souffrent toutes sortes de violences, physiques, sexuelles, psychologiques, dont le meurtre, la torture, les enlèvements, les mutilations, le recrutement forcé, le viol, l'esclavage sexuel, les mariages forcés, la prostitution forcée, l'avortement forcé, les grossesses forcées et les stérilisations forcées. Le recours à la violence sexuelle vise à dégrader et intimider les communautés, éloigner les groupes de leurs terres et propager volontairement le VIH¹⁷⁰. Des femmes rurales, en République démocratique du Congo, ont été tuées parce qu'on pensait qu'elles appuyaient des groupes armés rivaux qui n'avaient pas le soutien des villageois¹⁷¹.

Les travaux de recherche font apparaître une relation entre des taux élevés de conflits et des taux élevés de VIH. Ainsi, au Rwanda, les taux d'infection par le VIH s'établissait à 1 % dans les zones rurales contre 27 % dans les zones urbaines en 1992. En 1997, en conséquence du génocide de 1994, les taux d'infection en milieu urbain et rural étaient presque équivalents¹⁷².

Les femmes et les filles réfugiées, rapatriées et déplacées dans leur pays souffrent d'abus relatifs aux droits de la personne lors de leur exode ainsi que dans les camps et lors de la réinstallation. L'affaiblissement ou la destruction des structures d'appui sociales amoindrissent la sécurité des femmes et des filles, qui risquent le harcèlement, la violence ou l'exploitation, et compliquent l'accès

à l'assistance nécessaire pour la survie. Il n'est pas toujours tenu compte des difficultés des femmes et des jeunes filles dans la planification et la gestion des camps, l'établissement des abris et des lieux d'aisance et la répartition des approvisionnements¹⁷³. Ceci revient également à ignorer leurs droits.

Les femmes qui sont exclues des structures de prise de décisions dans leur communauté en temps de paix ne participeront vraisemblablement pas aux décisions pendant les conflits ou durant les processus de paix qui les suivent. Dans le même temps, les conflits armés et les déplacements entraînent une modification des rôles et des responsabilités assignés aux sexes, car aussi bien les femmes que les hommes sont contraints d'assumer différents rôles et responsabilités. Les femmes peuvent donc devenir les principaux soutiens de famille lorsque les hommes doivent combattre dans les forces armées ou sont tués.

Les conflits armés entraînent généralement d'importants bouleversements dans l'infrastructure économique. Les hommes et les femmes sont différemment touchés par la réforme économique après conflit en raison des différences et des inégalités de leur position économique (entre secteurs et dans un même secteur, qu'il s'agisse du secteur structuré ou du secteur non structuré, de l'accès aux ressources, de la formation professionnelle, du niveau d'instruction, de la répartition des responsabilités dans la famille et de la mobilité.

La reconstruction des secteurs sociaux endommagés ou détruits, dont les établissements de santé, d'éducation et les services sociaux, est essentielle pour appuyer le processus à long terme d'intégration et de redressement social¹⁷⁴. Les graves bouleversements causés aux réseaux sociaux par les conflits armés contribuent à accroître les groupes marginalisés, dont les veuves de guerre, les ménages dirigés par des enfants, les orphelins, les handicapés et les anciens enfants soldats. Du fait de la réduction et du démantèlement des services sociaux publics, le secteur privé doit assumer leurs fonctions, ce qui se solde par une hausse des prix ou l'absence de services et des demandes accrues faites aux femmes pour qu'elles dispensent à domicile les services manquants.

La période de transition après un conflit offre aussi la possibilité d'instaurer une société démocratique et égale, s'il est tenu compte des besoins prioritaires différents des femmes et des hommes à toutes les étapes. Les réformes constitutionnelles et juridiques pendant la reconstruction offrent la possibilité d'établir des principes de non-discrimination et d'égalité quel que soit le sexe dans tous les domaines, y compris le mariage, le divorce, la garde des enfants, les droits de propriété et d'héritage et l'accès aux ressources économiques. Un système judiciaire soucieux d'égalité entre les sexes est critique pour éliminer les préjugés sexistes dans les tribunaux, de sorte à assurer l'exercice des droits des femmes et à pouvoir juger les crimes et délits commis à leur rencontre,

pendant le conflit. Des mesures juridiques et autres peuvent favoriser la participation politique des femmes aux élections¹⁷⁵.

Il importe de prendre des mesures efficaces et durables pour mettre fin à l'impunité en cas de violence à l'égard des femmes et assurer que l'auteur de tels actes soit tenu pour responsable, que la violence survienne dans la famille ou dans la collectivité, dans des zones rurales ou éloignées en conséquence de conflits armés. Il incombe aux pouvoirs publics d'agir avec diligence pour prévenir la violence à l'égard des femmes, faire des enquêtes à ce sujet, poursuivre les auteurs de tels actes et les punir et permettre aux victimes d'obtenir réparation.

Les pouvoirs publics devront concevoir et appliquer des stratégies plurisectorielles dotées des ressources adéquates, en coopération étroite avec les organismes de la société civile, tenant compte des contextes spécifiques et des défis que doivent relever les femmes vivant dans des zones éloignées. Il incombe également aux communautés locales de résoudre plus efficacement le problème de la violence à l'égard des

femmes et de faire en sorte que celles-ci puissent accéder aux services et aux mécanismes de réparation.

La question de la violence à l'égard des femmes devrait être pleinement prise en compte dans les secteurs de la justice, de la santé, du logement et de l'éducation de manière à mener un travail de prévention efficace et à accorder l'assistance voulue aux victimes/survivantes dans les zones rurales. Les interventions soucieuses d'équité entre les sexes en cas de conflit armé et d'urgence nécessitent une analyse systématique réalisée du point de vue des femmes pour faire en sorte qu'il soit dûment tenu compte des besoins et des priorités des femmes rurales dans la planification et l'exécution des programmes d'aide humanitaire et de reconstruction. Les réformes constitutionnelles et juridiques pendant la période d'instauration de la paix après conflit et les efforts de reconstruction doivent être fondés sur les principes de l'égalité entre les sexes et de l'absence de discrimination, y compris en ce qui concerne le statut juridique, les droits relatifs à la propriété et à l'héritage, l'accès aux ressources économiques et la participation politique.

SOURCES D'INFORMATION SUR LES FEMMES RURALES SUR INTERNET

WOMENWATCH

Portail interorganisations du système des Nations Unies traitant des questions d'égalité entre les sexes. Il fournit des renseignements en ligne sur les activités réalisées dans ce domaine par le système des Nations Unies (<http://www.un.org/womenwatch>).

PROGRAMME D'ANALYSE DES QUESTIONS SOCIOÉCONOMIQUES ET DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE SEXE (FAO)

Le Programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe (ASEG) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a été créé en 1993 pour promouvoir la prise en compte de l'égalité entre les sexes lorsqu'on cherche à relever les défis en matière de développement. Il vise à incorporer des considérations socioéconomiques et relatives à l'égalité des sexes dans les politiques, programmes et projets de développement, de telle sorte que les efforts de développement répondent aux besoins et aux priorités des femmes et des hommes (http://www.fao.org/sd/seaga/4_en.htm).

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Le site Web du Fonds international de développement agricole (FIDA) présente des renseignements sur les efforts déployés par

le Fonds pour inclure systématiquement une perspective d'égalité entre les sexes dans son activité, y compris en ce qui concerne les services financiers, les marchés, les techniques, les sols et d'autres ressources naturelles (<http://www.ifad.org/gender/>).

GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE

Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), alliance stratégique de pays, d'organisations internationales et régionales et de fondations privées appuie 15 centres agricoles internationaux qui ont pour objectif d'appliquer les techniques agricoles aux fins de la réduction de la pauvreté, du bien-être humain, de la croissance agricole et de la protection de l'environnement (<http://www.cgiar.org/index.html>).

DIMITRA

Le projet Dimitra, lancé en 1994 à Bruxelles par la Commission européenne, avec l'appui de la Fondation Roi Baudouin, vise à améliorer les conditions de vie des femmes rurales. Il fournit des échanges d'informations et diffuse des renseignements sur l'égalité entre les sexes et le développement rural, en mettant l'accent sur l'Afrique et le Moyen-Orient (<http://www.fao.org/dimitra>).

NOTES

- 1 Organisation des Nations Unies, 2000b, par. 20.
- 2 Banque mondiale, 2006.
- 3 Plusieurs chercheurs ont signalé les avantages d'une diminution des inégalités entre les sexes, dont Saito, Spurling et Mekkonen, 1994; Hill et King, 1993; et Tabajjuka, 1994. Voir Grown, Gupta et Kes, 2005; et Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2005.
- 4 Résolution 62/136 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 2007, « Amélioration de la condition de la femme en milieu rural ».
- 5 La définition de l'égalité des sexes, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, concerne l'égalité des droits, des responsabilités et des chances pour les femmes et les hommes et les jeunes filles et les garçons. L'égalité ne signifie pas que femmes et hommes deviendront analogues, mais que les droits, les responsabilités et les chances d'une personne ne dépendront plus de son sexe. L'égalité entre les sexes implique qu'il sera tenu compte des intérêts, des besoins et des priorités des femmes et des hommes et que l'on reconnaîtra la diversité de groupes différents de femmes et d'hommes. L'égalité des sexes n'est pas une question qui concerne seulement les femmes; elle devrait préoccuper hommes et femmes et susciter leur intérêt actif. L'égalité entre hommes et femmes relève des droits de la personne et est une condition préalable et un indicateur du développement durable fondé sur la personne.
- 6 Organisation des Nations Unies, 1995.
- 7 Organisation des Nations Unies, 2000a.
- 8 Organisation des Nations Unies, 2005a.
- 9 Organisation des Nations Unies, 2000b.
- 10 Organisation des Nations Unies, 2001b.
- 11 Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, du 16 septembre 2005, par laquelle l'Assemblée a adopté le document final du Sommet mondial de 2005.
- 12 Organisation des Nations Unies, 1992.
- 13 Organisation des Nations Unies, 2002a.
- 14 Organisation des Nations Unies, 2002b.
- 15 La situation des femmes rurales a été examinée de manière approfondie dans les rapports ci-après du Secrétaire général : A/40/239 et Add.1, 1985; A/44/516, 1989; A/48/187, 1993; A/50/257/Rev.1, 1995; A/52/326, 1997; A/54/123, 1999; A/56/268, 2001; A/58/167, 2003; A/60/165, 2005, et A/62/202, 2007.
- 16 Résolution 62/136 de l'Assemblée générale, du 18 décembre 2007, sur l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural.
- 17 Pour les années 2005 à 2007, voir E/2005/29, E/CN.17/2005/12, E/2006/29 (SUPP), E/CN.17/2006/15 (SUPP), et E/2007/29 (SUPP)-E/CN.17/2007/15 (SUPP).
- 18 E/2005/43, E/C.19/2005/9, E/2006/43, E/C.19/2006/11, et E/2007/43-E/C.19/2007/12.
- 19 Organisation des Nations Unies, 2004a.
- 20 Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, du 13 décembre 2006.
- 21 http://www.ifad.org/sf/strategic_e.pdf
- 22 Organisation des Nations Unies, 2001c.
- 23 Wichterich, C., 2000.
- 24 Illo, 2001.
- 25 Fonds international de développement agricole, 2001.
- 26 Organisation des Nations Unies, 2006b.
- 27 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2006.
- 28 Organisation des Nations Unies, 2006c.
- 29 Tempelman et Keita, 2004.
- 30 Blackden et Wodon, 2006.
- 31 Wichterich, C., 2000.
- 32 Osmani, 2001.
- 33 Organisation des Nations Unies, 2001d.
- 34 Barrientos et autres, 1999.
- 35 Ibid.
- 36 Organisation des Nations Unies, 1999.
- 37 Fontana, Joekes et Masika, 1998.
- 38 Barrientos et autres, 1999.
- 39 Smith et autres, 2004.
- 40 Paul-Majurnder et Begum, 2000.
- 41 Illo, 2001.
- 42 Organisation des Nations Unies, 2001c.
- 43 Ibid.
- 44 Cotula, 2002.
- 45 Ibid.
- 46 Ibid.
- 47 Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO) est un vaste réseau international d'organisations regroupant des membres, d'établissements de recherche et d'institutions universitaires et d'organismes de développement.
- 48 International Restructuring Education Network Europe (IRENE), 2002.
- 49 Organisation des Nations Unies, 2006b.
- 50 Programme des Nations Unies pour le développement, 1998.
- 51 Programme des Nations Unies pour le développement, 2006.
- 52 Banque mondiale, 2004.
- 53 Kabeer, 2003.
- 54 Bell, 2003.
- 55 Zuckerman, 2002.
- 56 Organisation des Nations Unies, 2007b.
- 57 Programme des Nations Unies pour le développement, 2007.
- 58 Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO), 2007.
- 59 Hansen-Kuhn, 2007.
- 60 Agarwal, 1992.
- 61 Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Farm-Level Applied Research Methods in Eastern and Southern Africa (FARMESA), 1998.
- 62 Ibid.
- 63 Il existe des différences culturelles et régionales concernant la définition du ménage et du chef de ménage. Généralement, le chef de ménage est la personne chargée de gérer le ménage et de fournir et de contrôler le revenu. Certains pays ont remplacé cette notion par celle de personne de référence dans leur collecte des données.
- 64 Les taux les plus élevés sont consignés en Afrique australe et dans les Caraïbes, avec 42 % et 36 % respectivement, les plus faibles étant enregistrés en Asie méridionale, avec 9 % (Organisation des Nations Unies, 2000c).
- 65 Coalition mondiale sur les femmes et le sida, 2005a.
- 66 ONUSIDA Équipe spéciale interinstitutions sur les femmes et le VIH/sida, 2005.
- 67 Bishop-Sambrook, 2004.
- 68 Waldman, 2005.
- 69 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2004a.
- 70 Ibid.
- 71 ONUSIDA et Équipe spéciale interinstitutions sur les femmes et le VIH/sida, 2005.
- 72 Coalition mondiale sur les femmes et le sida, 2005b.
- 73 Organisation des Nations Unies, 2006d.
- 74 Organisation des Nations Unies, 2005b.
- 75 Ibid.
- 76 Organisation des Nations Unies, 2002c.
- 77 Organisation des Nations Unies, 2005b.
- 78 Ibid.
- 79 Fonds international de développement agricole, 2002.
- 80 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1995b.
- 81 O'Laughlin, 1997; et Rodenburg, 1997.
- 82 Organisation des Nations Unies, 2005b.
- 83 Ibid.
- 84 Beall, Kanji, et Tacoli, 1999.
- 85 Organisation des Nations Unies, 2005b.
- 86 Ibid.
- 87 Ibid.
- 88 Ibid.
- 89 Ramirez, Dominguez et Morais, 2005.
- 90 Garcia et Paeiwonski, 2006.
- 91 Organisation des Nations Unies, 2005b.

- 92 Organisation des Nations Unies, 2006b.
93 Paul-Majumder et Begum, 2000.
94 Garcia et Paeiwonski, 2006.
95 Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), Fonds international de développement agricole (FIDA) et Filipino Women's Council (2008).
96 Ibid.
97 Kromhout, 2000.
98 Grown, Gupta et Kes, 2005.
99 Organisation des Nations Unies, 2005a.
100 Organisation mondiale de la Santé, 2005.
101 Grown, Gupta et Kes, 2005.
102 Fonds des Nations Unies pour la population, 2005.
103 Vargas-Lundius et Ypeij, 2007.
104 Organisation des Nations Unies, 2005c.
105 Organisation mondiale de la Santé, 2006.
106 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2005 et Organisation mondiale de la Santé, 2006.
107 Organisation des Nations Unies, 2007c.
108 Organisation mondiale de la Santé, 2005.
109 Organisation mondiale de la Santé, 2003.
110 Chant, 1994; Kanji, 1991; et Moser, 1996.
111 Organisation des Nations Unies, 2004b.
112 Organisation des Nations Unies, 2006b.
113 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2000.
114 Bureau d'information démographique, 2002.
115 Pearson, 2000.
116 Grown, Gupta et Kes, 2005.
117 Ibid.
118 Organisation mondiale de la Santé, 2005.
- 119 Grown, Gupta et Kes, 2005.
120 Ibid.
121 Ibid.
122 Cotula, 2002.
123 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, et Coalition internationale pour l'accès à la terre, 2004.
124 Lastarria-Cornhiel, 2001.
125 Organisation mondiale de la Santé, 2005.
126 Programme des Nations Unies pour le développement, 2006.
127 Organisation des Nations Unies, 2006e.
128 Ibid.
129 Alliance Genre et Eau (2003).
130 Organisation des Nations Unies, 2005d.
131 Meinzen-Dick et autres, 1997.
132 Zwartveen, 1997.
133 Lambrou et Piana, 2006.
134 Ibid.
135 Modi et autres, 2006.
136 Organisation des Nations Unies, 2006b.
137 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1997.
138 Aryeetey et Nissanke, 1998.
139 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000.
140 Institut de recherche pour le développement social, 2005.
141 Organisation des Nations Unies, 2001e.
142 Mayoux, 2000.
143 Organisation des Nations Unies, 2001f.
144 Pickens, Thavy et Keang, 2004.
145 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1995a.
146 Ibid.
- 147 Organisation des Nations Unies, 2006f.
148 Jazairi, Alamgir et Panuccio, 1992.
149 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1996.
150 Ibid.
151 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000.
152 Organisation des Nations Unies, 2005e.
153 Organisation des Nations Unies, 2005f.
154 Banque mondiale, 2005.
155 Gurumurthy, 2004.
156 Organisation des Nations Unies, 2005f.
157 Gurumurthy, 2004.
158 Ibid.
159 Comfort, Goje et Funmilola, 2003.
160 Braithwaite, 1996; et Zechner et autres, 2000.
161 Cités et Gouvernements locaux unis, 2007.
162 Grown, Gupta et Kes, 2005.
163 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2007.
164 Drage, 2001.
165 Ibid. et Organisation des Nations Unies, 2007b.
166 Organisation des Nations Unies, 2006g.
167 Artz, 1999.
168 Ibid.
169 Organisation des Nations Unies, 2002d.
170 Organisation des Nations Unies, 2006g.
171 Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2005.
172 Ibid.
173 Organisation des Nations Unies, 2002d.
174 Ibid.
175 Organisation des Nations Unies, 2002d.

BIBLIOGRAPHIE

A Adetoun, B. (2003). Organization and management of extension services for women farmers in south-western Nigeria; policy reforms and extension services for women farmers in Nigeria. Washington D.C. : Réseau de développement mondial.

Agarwal, B. (1992). Gender relations and food security: coping with seasonality, drought and famine in South Asia. Dans L. Benería, et S. Feldman, eds. *Unequal Burden: Economic Crises, Persistent Poverty, and Women's Work*. Boulder, Colorado: Westview Press.

Alliance Genre et Eau (2003). *The Gender and Water Development Report 2003: Gender Perspectives on Policies in the Water Sector*. Loughborough : Royaume-Uni, Water, Engineering and Development Centre.

Artz, Lillian. (1999). *Violence against Women in rural Southern Cape: Exploring Access to Justice Through a Feminist Jurisprudence*

Framework. Le Cap, Afrique du Sud : Institut de criminologie, Université du Cap.

Aryeetey, E. et M. Nissanke (1998). *Financial Integration and Development*. Londres : Routledge.

B Balasubramanian, P., et T. K. Sundari Ravindran (2007). Rural women take reproductive matters into their own hands. *ARROWs for Change: Women's, gender and rights perspectives in health policies and programmes*, vol. 13, n° 1. Kuala Lumpur, Malaisie : Asian-Pacific Resource and Research Center for Women (ARROW).

Banque mondiale (2006). *Gender Equality as Smart Economics: A World Bank Group Gender Action Plan*. Washington, D.C.: Banque mondiale.

Banque mondiale (2005). *Engendering Rural Information Systems in Indonesia*.

Washington, D.C.: Banque mondiale, Groupe de développement rural et du secteur des ressources naturelles, région Asie de l'Est et Pacifique. Banque mondiale (2004). *Implementing the Gender Mainstreaming Strategy: Second Annual Monitoring Report, FY03*. Washington D.C.: Banque mondiale.

Banque mondiale (2003). *Gender Equality and the Millennium Development Goals*. Washington D.C.: Banque mondiale—Gender and Development Group.

Barrientos et autres (1999). *Women and Agribusiness: Working Miracles in the Chilean Fruit Export Sector*. Houndmills, Basingstoke: Macmillan Press.

Beall, J., N. Kanji et C. Tacoli (1999). African Urban Livelihoods: straddling the rural-urban divide. Dans Jones et Nelson, eds. *Urban Poverty in Africa*. Londres: Intermediate Technology Publications.

Bell, E. (2003). *Gender and PRSPs: With Experiences from Tanzania, Bolivia, Viet Nam and Mozambique*. Bridge Development Center, Report n° 67. Brighton: Institute of Development Studies.

Benería, L. et S. Feldman, eds. (1992). *Unequal Burden: Economic Crises, Persistent Poverty, and Women's Work*. Boulder, Colorado: Westview Press.

Bishop-Sambrook, C. (2004). *Addressing HIV/AIDS through Agriculture and Natural Resource Sectors: A Guide for Extension Workers*. Programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe (ASEG): Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Blackden C. M. et Q. Wodon, eds. (2006). *Gender, Time Use, and Poverty in Sub-Saharan Africa*. Washington D.C.: Banque mondiale, Working Paper n° 73.

Braithwaite, M. (1996). Women, equal opportunities and development: equal partners in development. Dans *Leader magazine*, n° 2. Commission européenne. Disponible sur: <http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leader2/>

C Chant, S. (1994). Women, work and household survival strategies in Mexico, 1982-1992, *Bulletin of Latin American Research*, vol. 13, n° 2. Michigan: Blackwell Publishing pour le compte de la Society for Latin American Studies.

Chapoto, A. T., S. Jayne et N. Mazon (2007). *Security of Widows' Access to Land in the Era of HIV/AIDS: Panel Survey Evidence from Zambia*. Synthèse des politiques générales; projet de recherche sur la sécurité alimentaire. Ministère de l'agriculture et des coopératives — Lusaka, Zambie: Université d'État du Michigan, n° 22.

Cités et gouvernements locaux unis (2007). *Gender statistics*. Barcelone, Espagne. Disponible sur: <http://www.cities-localgovernments.org/uclg/index.asp?pag=wldmstatistics.asp&type=&L=EN&pon=1>

Coalition mondiale sur les femmes et le sida (2005a). *The Female AIDS Epidemic: 2005*. Genève, Suisse:ONUSIDA.

Coalition mondiale sur les femmes et le sida (2005b). *Stop Violence against Women: Fight AIDS: What's Real*. Issue 2. Genève, Suisse: UNUSIDA. Disponible sur: <http://womenandaids.unaids.org/themes/docs/UNAIDS%20VAW%20Brief.pdf>

Comfort, K., L. Goje et K. Funmilola (2003). Relevance and priorities of ICT for women in rural communities: a case study from Nigeria. *Bulletin of the American Society for Information Science and Technology*, août-septembre, vol. 29, n° 6. Kafanchuan, Nigéria: The Fantsuan Foundation. Disponible sur: http://www.microfinancegateway.org/files/18778_ict_in_microfinance.pdf

Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies (2007). Implementing the internationally agreed goals and commitments in regard to sustainable development: note by the Secretariat. New York: Commission de la condition de la femme, cinquante-deuxième session (E/CN.6/2008/CRP.2).

Communautés européennes (2002). *Agriculture: A Spotlight on Women*. Luxembourg: Publications officielles des Communautés européennes. Disponible sur: http://www.ec.europa.eu/agriculture/publi/women/spotlight/text_en.pdf

Cotula, L. (2002). *Gender and law: women's rights in agriculture*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Legislative Study n° 76. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

D Drage, J. (2001). *Women in Local Government in Asia and the Pacific: A Comparative Analysis of Thirteen Countries*. Sommet Asie-Pacifique des femmes maires et conseillers. Bangkok: Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

E Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement (2008). *IAASTD: Executive Summary of the Synthesis Report*. Johannesburg, Afrique du Sud: Intergovernmental Plenary Session (avril). Disponible sur: http://www.agassessment.org/docs/SR_Exec_Sum_280508_English.pdf

F Fagan, C., et autres (2006). *Gender Inequalities in the Risks of Poverty and Social Exclusion for Disadvantaged Groups in Thirty European Countries*. Luxembourg: Publications officielles des Communautés européennes.

Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) [2000]. *Empowering Women in Agriculture: Progress Made since the 1995 Beijing World Conference*. France: FIPA. Disponible sur: <http://www.ifap.org/issues/wempower.html>

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (2000). *Progress of the World's Women 2000*, New York, rapport annuel.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) [2007]. *The State of the World's Children 2007: Women and Children: The Double Dividend of Gender Equality*. New York: numéro de vente: E.07.XX.1.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) [2005]. *Female Genital Mutilation/Cutting: A Statistical Exploration*. New York.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) [2005]. *Reproductive health fact sheet*. New York.

Fonds international de développement agricole (FIDA) [2007]. *Strategic issues and options for future IFAD work*. Rome:

FIDA, Gender Team, Technical Advisory Division (GW2007/1/IOP). Disponible sur: <http://www.ifad.org/gender/workshop/main/issue.pdf>

Fonds international de développement agricole (FIDA) [2006]. *Gender and Desertification: Expanding Roles for Women to Restore Drylands*. Rome: Fonds international de développement agricole.

Fonds international de développement agricole (FIDA) [2002]. *Assessment of Rural Poverty: Eastern and Southern Africa*. Rome: Fonds international de développement agricole, Eastern and Southern Africa Division. Project Management Department. Disponible sur: <http://www.ifad.org/poverty/region/pf/index.htm>

Fonds international de développement agricole (FIDA) [2001]. *Rural Poverty Report 2001: The Challenge of Ending Rural Poverty*. Oxford: Oxford University Press.

Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Farm-Level Applied Research Methods in Eastern and Southern Africa (FARMESA) [1998]. *The Potential for Improving Production Tools and Implements Used by Women Farmers in Africa*. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Fontana, M., S. Joekes, et R. Masika (1998). *Global Trade Expansion and Liberalisation: Gender Issues and Impacts*. Étude établie pour le Département du développement international du Royaume-Uni. BRIDGE (Briefings on Development and Gender), Rapport n° 42. Brighton: Institute of Development Studies, Université du Sussex.

G García, M., et D. Paeiwonski (2006). *Gender, Remittances, and Development: The Case of Women Migrants from Vicente Noble*. République dominicaine. Saint Domingue: INSTRAW. Disponible sur: http://www.un-instraw.org/en/docs/Remittances/Remittances_RD_Eng.pdf

Grown, C., G. R. Gupta et A. Kes (2005). *Taking Action and Achieving Gender Equality and Empowering of Women*. Organisation des Nations Unies, Équipe du Projet, objectifs du Millénaire sur l'éducation primaire et l'égalité des sexes. Londres: Earthscan.

Gurumurthy, A. (2004). *Gender and ICT: overview report*. Dans *Bridge Development-Gender*. Brighton: Institute for Development Studies, Université du Sussex.

H Hansen-Kuhn, K. (2007). *Women and food crises: how US food aid policies can better support their struggles*. Washington D.C.: ActionAid discussion paper. Disponible sur: http://www.sarprn.org/documents/d0002518/Women_food_crises_ActionAid.pdf

Hill, M., et E. King (1993). Women's education in developing countries: an overview. Dans King et Hill, eds. *Women's Education in Developing Countries: Barriers, Benefits, and Policies*. Baltimore, Maryland: Johns Hopkins University Press.

Ilo, J. (2001). *Earning a living: globalisation, gender and rural livelihoods*. Document présenté au Groupe d'experts sur la situation des femmes rurales dans le contexte de la mondialisation, organisé du 4 au 8 juin 2001 à Oulan-Bator (Mongolie) par la Division de la promotion de la femme en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) [2005]. *Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World*. Genève.

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), Fonds international de développement agricole (FIDA), et le Filipino Women's Council (2008). *Gender, Remittances and Development: The Case of Filipino Migration to Italy*. Saint-Domingue, République dominicaine: INSTRAW.

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Fonds international de développement agricole (FIDA), Banque mondiale (2008). Helping women respond to the global food crisis: what we know and what we still need to know. *Séminaire juin 2008*. Washington D.C.: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. Disponible sur: <http://www.ifpri.org/events/seminars/2008/20080617women.asp>

International Network on Gender and Sustainable Energy (2007). *ENERGIA News: Newsletter of the Network for Gender and Sustainable Energy*, vol. 10, n° 1. Pays-Bas: Secrétariat d'Energia. Disponible sur: <http://www.energia.org/resources/newsletter/pdf/en-102007.pdf>

International Restructuring Education Network Europe (IRENE) [2002]. *Make Yourself SEEN! Make Yourself COUNT!* Report of the Seminar Organizing Women Workers in the Informal Sector—Initiatives and Alternatives to Self-employment. 19-22 juin 2000. Pays-Bas: IRENE. Disponible sur: http://findarticles.com/p/articles/mi_m2872/is_2_28/ai_86049672

Jazairy, I., M. Alamgir, et T. Panuccio, eds. (1992). *The State of World Rural Poverty: An Inquiry into Its Causes and Consequences*. Rome: New York University Press, Fonds international de développement agricole (FIDA).

Jones, D. A. (2007). *Living Testimony, Obstetric Fistula and Inequities in Maternal Health*. New York: Family Care International (FCI), en collaboration avec le Fonds des

Nations Unies pour la population (FNUAP). Disponible sur: http://www.endfistula.org/download/living%20testimony_english.pdf

Jones, S., et N. Nelson, eds. (1999). *Urban Poverty in Africa*. Londres: Intermediate Technology Publications.

Kabeer, N. (2003). *Gender Mainstreaming in Poverty Eradication and Millennium Development Goals: A Handbook for Policy Makers and Other Stakeholders*. Londres: Secrétariat du Commonwealth et Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Disponible sur: <http://www.idrc.ca/openbooks/067-5/>

Kanji, N. (2004). Corporate responsibility and women's employment: the case of cashew nuts. *Gender and Development*, vol. 12, n° 2. Londres: Institut international pour l'environnement et le développement (IIED).

Kanji, N. (1991). The gender-specific effects of structural adjustment policies: shifting the costs of social reproduction. *Critical Health*, n° 34, juin, Afrique du Sud: Aluka.

Kes, A., et H. Swaminathan (2006). Gender and time poverty in sub-Saharan Africa. Dans C. M. Blackden and Q. Wodon, eds., *Gender, Time Use, and Poverty in sub-Saharan Africa*. Washington, D.C.: Banque mondiale.

Kromhout, M. (2000). Women and livelihood strategies: a case study of coping with economic crisis through household management in Paramaribo, Suriname. Dans M. Marchand et A. S. Runyan, eds. (2000), *Gender and Global Restructuring: Sightings, Sites and Resistances*. Londres: The Ripe Series in Global Political Economy.

Lambrou, Y., et G. Piana (2006). *Energy and gender issues in rural sustainable Development*. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Division de la parité hommes-femmes et de la population. Disponible sur: http://www.fao.org/sd/dim_pe1/docs/pe1_060501d1_en.pdf

Lambrou, Y. (2005). *Monitoring the Millennium Development Goals from a rural perspective*. Discussion paper. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Division de la parité hommes-femmes et de la population. Disponible sur: http://www.fao.org/sd/dim_pe1/pe1_050202a1_en.htm

Lastarria-Cornhiel, S. (2001). *The impact of changing patterns of land rights on rural women*. Document présenté au Groupe d'experts sur la situation des femmes rurales dans le contexte de la mondialisation, organisé du 4 au 8 juin 2001 à Oulan-Bator (Mongolie) par la Division de la promotion de la femme en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Maldonado, A. (2001). *Gender role changes in households provoked by flower industry*

development. Document présenté au Groupe d'experts sur la situation des femmes rurales dans le contexte de la mondialisation, organisé du 4 au 8 juin 2001 à Oulan-Bator (Mongolie) par la Division de la promotion de la femme, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Marchand, M., et A. S. Runyan, eds. (2000). *Gender and Global Restructuring: Sightings, Sites and Resistances*. Londres: The Ripe Series in Global Political Economy.

Mayoux, L. (2000). *Microfinance and the Empowerment of Women: A Review of Key Issues*. Genève: Organisation internationale du Travail. Unité des finances sociales. Disponible sur <http://www.oit.org/public/english/employment/finance/download/wpap23.pdf>

Meinzen-Dick, R. et autres (1997). Gender and property rights: an overview. *World Development*, vol. 25, n° 8. Royaume-Uni: Elsevier.

Mitter, S., et S. Rowbotham, eds. (2005). *Women Encounter Technology*. Londres/New York: Routledge et United Nations University Press.

Modi, V., et autres (2006). *Energy and the Millennium Development Goals*. New York: Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique, Programme des Nations Unies pour le développement, Projet objectifs du Millénaire et Banque mondiale.

Moser, C. (1996). *Confronting Crisis: A Comparative Study of Household Responses to Poverty and Vulnerability in Four Poor Urban Communities*. Washington, D.C.: Banque mondiale, ESD series, n° 8.

O'Laughlin, B. (1997). *Missing Men? The Debate over Rural Poverty and Women-headed Households in Southern Africa*. La Haye, Pays-Bas: Institute of Social Studies. Working Papers n° 252.

ONUSIDA et Équipe spéciale interinstitutions sur le VIH/sida (2005). *Operational Guide on Gender and HIV/AIDS: A Rights-based Approach*. Amsterdam, Pays-Bas: Royal Tropical Institute Publishers.

Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO) [2007]. *Changing the climate: why women's perspectives matter*. Fiche d'information. New York: Organisation des femmes pour l'environnement et le développement. Disponible sur: <http://www.wedo.org/library.aspx?ResourceID=180>

Organisation des Nations Unies (1992). *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement: Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*. New York: [A/CONF.151/26 (vol. I)].

Organisation des Nations Unies (1995). Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre. New York. Numéro de vente: F.96.IV.13.

Organisation des Nations Unies (1999). *World Survey on the Role of Women in Development: Globalization, Gender and Work*. New York: Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales.

Organisation des Nations Unies (2000a). Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Résolution S-23/3 de l'Assemblée générale du 10 juin 2000. Texte issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. New York.

Organisation des Nations Unies (2000b). Déclaration du Millénaire. Résolution 55/22 de l'Assemblée générale, du 8 septembre 2000. New York: Nations Unies.

Organisation des Nations Unies (2000c). *The World's Women: Trends and Statistics*. New York: Organisation des Nations Unies, Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, numéro de vente: F.00.XVII.14.

Organisation des Nations Unies (2001a). *Femmes en l'an 2000 et au-delà: les veuves, des femmes ignorées vouées à la solitude ou à l'exclusion*. Organisation des Nations Unies, Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales.

Organisation des Nations Unies (2001b). Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, rapport du Secrétaire général. New York: l'Assemblée générale des Nations Unies (A/56/326).

Organisation des Nations Unies (2001c). Situation des femmes rurales dans le contexte de la mondialisation. Rapport du Groupe d'experts, 4-8 juin 2001, Oulan-Bator, Mongolie. New York: Division de la promotion de la femme, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Organisation des Nations Unies (2001d). Amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales: Rapport du Secrétaire général. New York: l'Assemblée générale des Nations Unies (A/56/268).

Organisation des Nations Unies (2001e). Positive impacts from incorporating gender perspectives into the substantive work of the United Nations. New York: Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme.

Organisation des Nations Unies (2001f). Reducing the gender dimensions of poverty: microfinance policies, processes and practice: a desk review. New York: Division de

la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales.

Organisation des Nations Unies (2002a). *Sommet mondial pour le développement durable: rapport final*. Johannesburg: Organisation des Nations Unies (A/CONF.199/20).

Organisation des Nations Unies (2002b). Consensus de Monterrey adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement. Dans *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002*, chapitre I, résolution 1, annexe. New York: Organisation des Nations Unies (A/CONF.198/11), numéro de vente: F.02.II.A.5.

Organisation des Nations Unies (2002c). Trafficking in women and girls: Rapport du Groupe d'experts. Glen Cove, New York, 18-22 novembre 2002. New York: Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (EGM/TRAF/2002/Rep.1).

Organisation des Nations Unies (2002d). *Les femmes, la paix et la sécurité: étude établie par le Secrétaire général comme suite à la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité*. New York: numéro de vente: F.03.IV.1.

Organisation des Nations Unies (2004a). Instance permanente sur les questions autochtones, rapport de la troisième session (10-21 mai 2004). New York: Conseil économique et social. *Documents officiels, 2004, Supplément n° 23* (E/2004/43, E/C.19/2004/23).

Organisation des Nations Unies (2004b). *Rapport mondial sur la jeunesse, 2003*. New York: Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, numéro de vente: F.03.IV.7.

Organisation des Nations Unies (2005a). Examen de la mise en œuvre de Programme d'action de Beijing et des documents issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », rapport du Secrétaire général. New York, Commission de la condition de la femme (E/CN.6/2005/2 et Corr.1).

Organisation des Nations Unies (2005b). *Enquête mondiale de 2004 sur le rôle des femmes dans le développement: les femmes et la migration internationale*. New York, Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales.

Organisation des Nations Unies (2005c). Amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales, rapport du Secrétaire général. New York: l'Assemblée générale des Nations Unies (A/60/165).

Organisation des Nations Unies (2005d). *Femmes en l'an 2000 et au-delà: les femmes et l'eau*. New York, Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales.

Organisation des Nations Unies (2005e). *Agenda de Tunis pour la société de l'information*. Sommet mondial sur la société de l'information, Genève 2003-Tunis 2005. Tunis: Organisation des Nations Unies-Union internationale des télécommunications [WSIS-05/TUNIS/DOC/9 (Rev. 1.)].

Organisation des Nations Unies (2005f). *Femmes en l'an 2000 et au-delà: Égalité des sexes et autonomisation des femmes par les technologies de l'information et des communications*. New York: Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales.

Organisation des Nations Unies (2006a). *The World's Women 2005: Progress in Statistics*. New York: Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique (ST/ESA/STAT/SER.K/17).

Organisation des Nations Unies (2006b). *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*. New York: Département des affaires économiques et sociales.

Organisation des Nations Unies (2006c). Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement: fiche d'information. New York, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.

Organisation des Nations Unies (2006d). Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable: rapport du Secrétaire général. Genève: session de fond de 2006 du Conseil économique et social (E/2006/55).

Organisation des Nations Unies (2006e). *UN Water: Gender, Water and Sanitation: A Policy Brief*. New York: Équipe spéciale interorganisations sur le rôle des femmes dans la gestion de l'eau.

Organisation des Nations Unies (2006f). L'innovation, la science et la technologie au service du développement dans le contexte de la mondialisation: rapport du Secrétaire général. New York: l'Assemblée générale des Nations Unies (A/61/286).

Organisation des Nations Unies (2006g). *Ending Violence against Women: From Words to Action: Étude du Secrétaire général*. New York: Organisation des Nations Unies, numéro de vente: E.06.IV.8.

Organisation des Nations Unies (2007a). *Indigenous Women and the United Nations System. Good Practices and Lessons Learned*. Établi par le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones

pour l'Équipe spéciale pour les femmes autochtones/Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes. New York: Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (ST/ESA/307).

Organisation des Nations Unies (2007b). Participation des femmes au développement: rapport du Secrétaire général. New York: Assemblée générale des Nations Unies (A/62/187).

Organisation des Nations Unies (2007c). Mettre fin aux mutilations génitales féminines: rapport du Secrétaire général. New York: Nations Unies, Commission de la condition de la femme (E/CN.6/2008/3).

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2006). Women's contribution to agriculture. Dans Z. García, *Agriculture, Trade Negotiations and Gender*. Rome: Division de la parité hommes-femmes et de la population, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole et Coalition internationale pour l'accès à la terre (2004). *Rural Women's Access to Land and Property in Selected Countries: Progress towards Achieving the Aims of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Division de la parité hommes-femmes et de la population, Fonds international de développement agricole (Division consultative technique) et Coalition internationale pour l'accès à la terre.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2004a): Protecting women's property and land rights to protect families in AIDS-affected communities. *FAO Newsroom*, 8 mars 2004. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur: <http://www.fao.org/newsroom/en/news/2004/38247>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2004b). The role of micro-finance in sustainable agricultural development. Vingt-septième Conférence régionale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour le Proche-Orient, Doha, Qatar, 13-17 mars 2004. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Disponible sur: <http://www.fao.org/docrep/meeting/007/J1309e.htm>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2001). Impact of globalisation on rural women. Document d'observation présenté au Groupe d'experts sur la situation des femmes rurales dans le

contexte de la mondialisation, organisé du 4 au 8 juin 2001 à Oulan-Bator (Mongolie) par la Division de la promotion de la femme en coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2000). *Gender and Food Security: The Role of Information — Strategy for Action*. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1997). Focus on the issues: Women and food security. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible sur: <http://www.fao.org/focus/e/women/sustin-e.htm>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1996). Research and extension: a gender perspective. Rome: Service de l'intégration des femmes dans le développement, Division des femmes et de la population de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Thème: Les femmes et la sécurité alimentaire.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1995a). *A Fairer Future for Rural Women*. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1995b). *Modules on Gender, Population and Rural Development with a Focus on Land Tenure and Farming System*. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1994). Women's contributions to agricultural production and food security: current status and perspectives. Dans *Gender Food Security: Synthesis Report of Regional Documents: Africa, Asia and Pacific, Europe, Near East and Latin America*. Rome: Division de la parité hommes-femmes et de la population de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) [2000]. *Education for all: 2000 Assessment. Statistical Document*. France: UNESCO, Institute for Statistics for the International Consultative Forum on Education for All.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) [2006]. *Progress in Sexual and Reproductive Health Research*, n° 72. Genève.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) [2005]. *Health and the Millennium Development Goals*. Genève.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) [2003]. *En-gendering the Millennium Development Goals (MDGs) on Health*. Genève.

Osmani, S. R. (2001). Changes in patterns of livelihoods, including employment opportunities and conditions of work. Document présenté au Groupe d'experts sur la situation des femmes rurales dans le contexte de la mondialisation, organisé du 4 au 8 juin 2001 à Oulan-Bator (Mongolie) par la Division de la promotion de la femme en coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

P Paul-Majumder, P., et A. Begum (2000). The Gender imbalances in the export oriented garment industry in Bangladesh. Washington, D.C.: Banque mondiale, Development Research Group. World Bank Research Report on Gender and Development, Working Paper Series n° 12. Disponible sur: <http://siteresources.worldbank.org/INTGENDER/Resources/trademajumder.pdf>

Pearson, R. (2000). Moving the goalposts: gender and globalisation in the twenty-first century. In C. Sweetman (ed.). *Gender in the 21st Century*. Oxford: Oxfam.

Pickens, M., M. Thavy et K. Keang (2004). *Savings-led and Self-help Microfinance in Cambodia: Lessons Learned and Best Practices*. Cambodia: Pact Cambodia's WORTH Initiative.

Population Reference Bureau (Bureau d'information démographique) [2002]. *2002 World Population Data Sheet: Demographic Data and Estimates for the Countries and Regions of the World*. Washington D.C.: Population Reference Bureau.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) [2007]. *Rapport sur le développement humain, 2007-2008, La lutte contre le changement climatique: un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*. New York: Programme des Nations Unies pour le développement.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) [2006]. *Au-delà de la pénurie: pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*. New York: Programme des Nations Unies pour le développement.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) [1998]. *Modifier les modes de consommation d'aujourd'hui pour le développement humain de demain*. New York: Oxford University Press.

Q Quisumbing, A. (1994). *Improving Women's Productivity as Farmers and Workers*. Banque mondiale, Education and Social Policy Department Discussion Paper Series, n° 37. Washington, D.C.: Banque mondiale.

R Ramirez, C., M. Dominguez, et J. Morais (2005). *Crossing Borders: Remittances, Gender and Development*. Saint-Domingue: INSTRAW.

Rodenburg, J. (1997). *In the Shadow of Migration: Rural Women and Their Households in North Tapanuli, Indonesia*. Leyde, Pays-Bas: KITLV/Royal Netherlands Institute of Southeast Asian and Caribbean Studies Press.

Saito, K., D. Spurling et H. Mekonnen (1994). Raising the productivity of women farmers in sub-Saharan Africa. Washington D.C.: Banque mondiale. Discussion Paper 230.

Sass, J., et L. Ashford (2002). *Women of Our World*. New York: Population Reference Bureau. Disponible sur: <http://www.prb.org/pdf/WomenOfWorld2002.pdf>

Smith, S., et autres (2004). Ethical Trade in African horticulture: gender rights and participation. Brighton: Université du Sussex, Institute of Development Studies. Working Paper 223.

Spindel, C., E. Levy et M. Connor (2000). *With an End in Sight: Strategies from the UNIFEM Trust Fund to Eliminate Violence against Women*. New York: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Sweetman, C., ed. (2000). *Gender in the 21st Century*. Oxford: Oxfam.

Tempelman, D., et N. Keita (2004). Gender concerns in agricultural census in Africa. Document présenté à la troisième Conférence internationale sur les statistiques agricoles, « Mesurer les indicateurs de l'agriculture durable », organisée à Cancún (Mexique) du

2 au 4 novembre 2004. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Tibajuka, A. (1994). The cost of differential gender roles in African agriculture: a case study of smallholder banana-coffee farms in the Kagera region, Tanzania. République Unie de Tanzanie: *Journal of Agricultural Economics*, n° 45, issue 1.

Tran-Nguyen, A., et A. Beviglia Zampetti, eds. (2004). *Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries*. New York et Genève: CNUCED-Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, Équipe spéciale sur la parité et le commerce.

Vargas-Lundius, R., and A. Ypeij (2007). *Polishing the Stone: A Journey through the Promotion of Gender Equality in Development Projects*. Rome: Fonds international de développement agricole (FIDA) et Centre for Latin American Research and Documentation (CEDLA). Disponible sur: <http://www.ifad.org/pub/gender/polishing/polishing.pdf>

Waldman, A. (2005). On India's roads, cargo and a deadly passenger. *New York Times*, le 6 décembre.

Wichterich, C. (2000). *The Globalized Woman: Reports from a Future of Inequality*. Londres: Zed Books.

Zechner, G., et autres. *Weibliche (R)Evolution in den Führungsetagen—Anregungen und*

Ideen für eine frauengerechte Fortbildung von Agrarmanagerinnen in Österreich, Ungarn und Deutschland. [Women at senior levels: Suggestions et idées concernant le renforcement des capacités des dirigeants dans l'agriculture en Autriche, Hongrie et Allemagne. Bundesanstalt für Bergbauernfragen.

Zhibin, L. (2001). Capacity or opportunity: women's role in decision-making in household and the community: case studies in China. Document présenté au Groupe d'experts sur la situation des femmes rurales dans le contexte de la mondialisation, organisé du 4 au 8 juin 2001 à Oulan-Bator (Mongolie) par la Division de la promotion de la femme en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Zuckerman, E. (2002). Engendering Poverty Reduction Strategy Papers (PRSPs): the issues and the challenges. Dans *Gender and Development*, vol. 10, n° 3. Oxford: Oxfam Journal.

Zwarteveen, M. Z. (1997). Water: from need to commodity : a discussion on gender and water rights in the context of privatization. Dans *World Development*, vol. 25, n° 8. Canada : Université McGill, World Development Editorial Office, Department of Geography. Disponible sur: http://econpapers.repec.org/article/eeewdevel/v_3A25_3Ay_3A1997_3Ai_3A8_3Ap_3A1335-1349.htm



La couverture est adaptée de *Sisters*, 1997, d'Edwina Sandys

NUMÉROS ANTÉRIEURS DE FEMMES EN L'AN 2000 ET AU-DELÀ

Les numéros antérieurs peuvent être téléchargés de <http://www.un.org/womenwatch/daw/public/w2000.html>

- *Les femmes, l'égalité des sexes et le sport* (décembre 2007)
- *Égalité des sexes et autonomisation des femmes par les technologies de l'information et des communications* (septembre 2005)
- *Les femmes et l'eau* (février 2005)
- *De la manière de rendre plus sûr un environnement dangereux* (avril 2004)
- *Femmes, nationalité et citoyenneté* (juin 2003)
- *Étude sur le vieillissement des femmes* (mars 2002)
- *Les veuves, des femmes ignorées, vouées à la solitude ou à l'exclusion* (avril 2001)
- *Integrating a gender perspective into United Nations human rights work* (décembre 1998)
- *Sexual Violence and Armed Conflict: United Nations Response* (avril 1998)
- *Women and decision-making* (1997)
- *Women and the Information Revolution* (1996)
- *The role of women in United Nations peace-keeping* (1995)

LE PRÉSENT NUMÉRO DE FEMMES EN L'AN 2000 ET AU-DELÀ A ÉTÉ ÉTABLI PAR LA DIVISION DE LA PROMOTION DE LA FEMME EN COLLABORATION AVEC JANE HARRIGAN ET BETH WORONUK.

PUBLICATIONS

METTRE FIN À LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES : DES PAROLES AUX ACTES : ÉTUDE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Cette étude considère que la violence à l'égard des femmes est une forme de discrimination et une violation des droits fondamentaux. Elle estime que cette violence est grave et existe partout dans le monde, est à l'origine de misères cachées pour les femmes, nuit aux familles à toutes les générations, appauvrit les communautés et renforce d'autres formes de violence dans toutes les sociétés.

L'étude est consciente des activités menées depuis la base par des organisations et des mouvements de femmes partout dans le monde : c'est grâce à ces activités que la violence à l'égard des femmes est passée du domaine privé à l'attention publique et est devenue la responsabilité de l'État. L'étude analyse les causes, les formes et les conséquences de la violence à l'égard des femmes, examine les données disponibles et souligne que les États ont l'obligation de s'employer à résoudre ce problème. Tout en décrivant des pratiques prometteuses en matière de droits, de fourniture de services aux victimes et de prévention, l'étude note également les défis qui restent à relever pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes.

L'étude présente un programme de mesures à prendre par différents acteurs aux échelons local, national et international. Ces mesures doivent prendre entre autres les formes suivantes : démonstration de volonté politique; allocation de ressources; et mécanismes institutionnels solides propres à élaborer et à mettre en œuvre des méthodes globales de prévention et d'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Le respect des droits de la femme et la promotion de l'égalité entre les sexes revêtent une importance cruciale aux fins de cet objectif.

L'étude est disponible en anglais, espagnol et français.

Numéro de vente : F.06.IV.8 • ISBN 978-92-1-130253-0 • Prix : 38 USD

ÉTUDE MONDIALE SUR LE RÔLE DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT : LES FEMMES ET LA MIGRATION INTERNATIONALE

Publication phare du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement 2004* traite des principales questions liées aux femmes et aux migrations internationales. Les migrations de femmes ont toujours été une composante importante des migrations internationales. Pour comprendre les causes et les conséquences des migrations internationales, il est indispensable de les replacer dans le contexte de l'égalité entre les sexes, même s'il est difficile d'évaluer entièrement toutes les incidences des migrations internationales par manque de données à leur sujet. Les femmes migrantes contribuent au développement économique de leur pays de destination ainsi que de leur pays d'origine en rapatriant une partie de leur salaire, en acquérant des compétences nouvelles et en contribuant à l'éducation et aux aptitudes de la génération suivante. Les femmes migrent souvent officiellement en tant que personnes à charge d'autres migrants ou pour aller se marier à l'étranger. Divers instruments internationaux énumèrent expressément ou de manière générale les droits des migrants. Dans de nombreux pays, les lois sur l'émigration et l'immigration volontaires comportent des dispositions discriminatoires qui nuisent à la protection des migrantes. Les femmes et les fillettes réfugiées rencontrent des problèmes particuliers qui nuisent à leur protection juridique et physique. La traite des personnes qui sont contraintes de se prostituer ou à travailler de force est l'une des activités criminelles internationales qui se développe le plus et elle menace de plus en plus la communauté internationale. Les migrations internationales ont une influence sur les rôles des hommes et ceux des femmes et les possibilités qui s'offrent aux femmes dans les pays de

destination. Certains pays ont des lois qui sont particulièrement défavorables aux migrantes de même qu'à leurs ressortissantes qui épousent des étrangers. Les migrations peuvent avoir des incidences profondes sur la santé et le bien-être tant des migrantes que des épouses qui restent au pays. L'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement 2004* analyse les questions essentielles concernant la migration de la main-d'œuvre, la formation et la réunion des familles, les droits des migrantes, des réfugiées et des personnes déplacées, ainsi que la traite des femmes et des fillettes. Elle présente des recommandations dont l'application améliorerait la situation des migrantes, des réfugiées et des femmes victimes de la traite.

Numéro de vente : F. 04.IV.4 • ISBN 978-92-1-130235-8 • Prix : 19,95 USD

LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES ET SON PROTOCOLE FACULTATIF

MANUEL À L'INTENTION DES PARLEMENTAIRES

Ce *Manuel*, établi par la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, en collaboration avec l'Union interparlementaire, présente de manière complète un aspect instructif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif. Le *Manuel* présente l'arrière-plan et la teneur de la Convention ainsi que de son protocole facultatif et décrit le rôle du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui assure l'application au niveau national. Il fournit des exemples de bonnes pratiques et dresse un tableau général de ce que les parlementaires peuvent faire pour assurer une application effective de la Convention et encourager l'utilisation du Protocole facultatif. Il propose également des instruments modèles et du matériel de référence pour faciliter l'œuvre des législateurs.

Le *Manuel* est disponible en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe.

Numéro de vente : F. 03.IV.5 • ISBN 978-92-1-130226-9 • Prix : 18,95 USD

COMMANDE DE PUBLICATIONS

TOUTES LES COMMANDES D'AMÉRIQUE DU NORD, D'AMÉRIQUE
LATINE, DES CARAÏBES AINSI QUE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE
DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES À L'ADRESSE SUIVANTE :

Publications des Nations Unies
2 UN Plaza, Bureau DC2-853,
New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique
Téléphone : 1 212 963 8302
Numéro vert : 1 800 253 9646 (pour l'Amérique du Nord seulement)
Télécopie : 1 212 963 3489
Courriel : publications@un.org

TOUTES LES COMMANDES D'EUROPE, D'AFRIQUE ET DU
MOYEN-ORIENT DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES À L'ADRESSE SUIVANTE :

Publications des Nations Unies
Bureau de vente et librairie
CH-1211, Genève 10, Suisse
Téléphone : 41 (22) 917-2614
Télécopie : 44 (22) 917-0027
Courriel : unpubli@unorg.ch



Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies

Division de la promotion de la femme

Sources d'informations sur Internet

Division de la promotion de la femme : <http://www.un.org/womenwatch/daw/daw>

Bilan et évaluation : <http://www.un.org/womenwatch/daw/Review/>

Commission de la condition de la femme : <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/>

Convention sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw>

Information sur les pays : <http://www.un.org/womenwatch/daw/country>

Réunions et documentation : <http://www.un.org/womenwatch/daw/documents/index.html>

Publications : <http://www.un.org/womenwatch/daw/public/>

Femmes en l'an 2000 et au-delà : <http://www.un.org/womenwatch/daw/public/w2000.html>

Nouvelles : <http://www.un.org/womenwatch/daw/news/index.html>

Calendrier : <http://www.un.org/womenwatch/asp/calendar/index.asp>

Division de la promotion de la femme
Département des affaires économiques et sociales
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
2 United Nations Plaza
DC2, 12^e étage
New York, NY 10017
États Unis d'Amérique
Site Web : <http://www.un.org/womenwatch/daw>
Courriel : daw@un.org